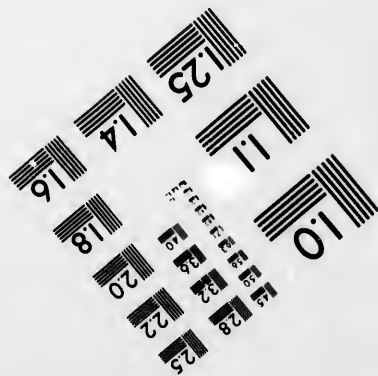
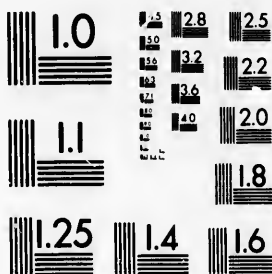


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

- Coloured covers/
Couvertures de couleur
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/
Reliure serrée (peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure)
- Additional comments/
Commentaires supplémentaires

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Coloured plates/
Planches en couleur
- Show through/
Transparence
- Pages damaged/
Pages endommagées

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

- Only edition available/
Seule édition disponible
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Plates missing/
Des planches manquent
- Additional comments/
Commentaires supplémentaires
- Pagination incorrect/
Erreurs de pagination
- Pages missing/
Des pages manquent
- Maps missing/
Des cartes géographiques manquent

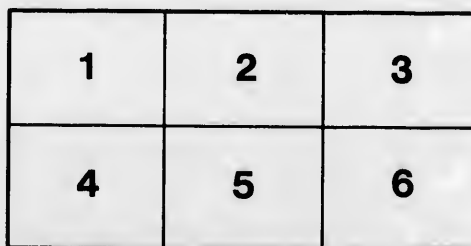
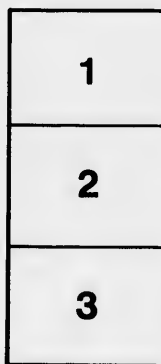
The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

National Library of Canada

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

Bibliothèque nationale du Canada

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :



MES

CONTEMPORAINS



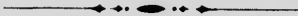
MES

L. O. David
David
1894

CONTEMPORAINS

PAR

L. O. DAVID



MONTRÉAL
EUSÈBE SENÉCAL & FILS, IMPRIMEURS
20, RUE SAINT-VINCENT

1894

F5009

268211

D385

DAVID, L.

0247

Enregistré conformément à l'acte du Parlement du Canada en l'année
mil huit cent quatre-vingt-quatorze, par L.-O. DAVID, au Bureau du
Ministre de l'Agriculture.

MES

CONTEMPORAINS

L.-A. JETTÉ.

Il y a une vingtaine d'années, on remarquait au collège de l'Assomption un petit garçon à la figure pâle, à l'air maladif, aux membres délicats, toujours mis avec élégance, poli, affable, mais réservé, sage, studieux et modeste, soumis sans affectation et conservant toujours, dans l'accomplissement de ses devoirs et dans ses relations avec ses maîtres et ses condisciples, sa dignité et son indépendance. Il n'était pas le premier de sa classe, mais il aurait pu l'être, s'il n'avait pas employé la plus grande partie de son temps à lire tout ce qui lui tombait

sous la main. La bibliothèque du collège ne lui suffisait pas, il trouvait moyen de se faire apporter des livres du dehors et des journaux, des journaux libéraux surtout, car, dès ce temps là, ce petit garçon si humble et si modeste avait ses idées à lui, sa manière de voir les choses en politique.

Mais comme il ne faisait pas parade de ses connaissances et de ses sentiments et laissait alors comme aujourd'hui les autres penser comme ils voulaient, tout le monde l'aimait et respectait ses opinions. Il était si gentil, si doux, si délicat, si bien élevé ! il faisait si bien tout ce qu'il faisait ! Comment ne pas l'aimer ?

Ce petit garçon qui faisait si peu de bruit au collège est aujourd'hui l'un des avocats les plus distingués de Montréal, et l'un des représentants, dans la Chambre des Communes, de la grande métropole.

M. Jetté est un exemple frappant de ce qu'on peut faire avec du travail, de la

modération, de bons principes et une bonne conduite. Il a fait son chemin tranquillement, sans impatience et sans bruit inutile, sans déranger le cours naturel des choses. Il a mûri lentement comme les bons fruits et ne s'est pas laissé cueillir avant le temps.

Le public a fini par remarquer ce jeune homme modeste qui remplissait si bien ses devoirs de chrétien et de citoyen, sans affectation et sans hypocrisie, et se distinguait dans sa profession par des habitudes de travail et de régularité qu'on trouve rarement chez les jeunes avocats.

M. Jetté n'a pas la chaleur, l'enthousiasme et la facilité de parole de certains orateurs, mais sa parole élevée, franche, pleine de sens et de logique, produit un excellent effet sur un auditoire instruit. Son éloquence froide et calme comme sa raison ne remue pas les âmes, mais elle porte la conviction dans les esprits et inspire la confiance et le respect.

M. Jetté a le mérite de dire en bon français, dans un langage correct, clair, sobre, élégant et châtié, des choses sensées et pratiques, mérite assez rare chez nos avocats et nos orateurs politiques. Il ressemble sous ce rapport à Laurier et excelle dans l'exposition d'un principe, dans la démonstration d'une vérité. Son esprit lucide et logique jette de la lumière sur les questions les plus compliquées et sait en faire ressortir les points les plus importants.

Le talent de M. Jetté a été apprécié avec beaucoup de justesse dans un rapport étendu de la cause Guibord fait par la *Gazette judiciaire* de Belgique, journal important rédigé par des hommes d'une grande valeur.

Après avoir résumé la plaidoirie de M. Jetté et en avoir signalé les principaux points, la *Gazette* ajoute :

“ Ces paroles comme toute la plaidoirie
“ de M. Jetté ont un remarquable accent

“ de sincérité et de loyauté. M. Jetté nous
“ paraît d'ailleurs un avocat d'une haute
“ valeur qui serait au premier rang dans
“ tous les barreaux où se plaident de
“ grandes causes.”

La *Gazette judiciaire* fait ensuite les observations qui suivent sur les plaidoiries des avocats qui ont figuré dans la cause Guibord : “ On comprendra, dit-elle, que nous
“ ne puissions reproduire ici des plaidoiries
“ dont la moins longue prend toute une
“ audience. Elles ont cela de remarquable
“ que la langue en est excellente de clarté,
“ de précision, d'appropriation parfaite des
“ termes aux matières qu'on traite. Elles
“ se distinguent par une sobriété d'ornements
“ qui convient aux discussions de
“ droit sans recherche aucune de l'antithèse,
“ des cliquetis du mot, de la phrase. Vol-
“ taire écoutant la plaidoirie de M. Jetté à
“ Montréal se trouverait moins dépaysé et
“ plus à l'aise qu'à la Cour d'Appel de

“ Paris ou à l'Assemblée Législative de
“ Versailles.”

M. Jetté est tout entier dans ses discours, et on est convaincu plus que jamais en l'entendant parler que le style c'est l'homme. On y reconnaît non-seulement l'avocat au jugement sain, à l'esprit subtil, mais encore l'homme de lettres au goût délicat, à l'intelligence cultivée. Doué de dispositions littéraires qui en auraient fait un excellent journaliste, il a su en profiter.

M. Jetté a l'esprit comme le cœur français, aime la fine plaisanterie, les choses bien dites et a un sentiment très vif du beau dans les arts et les lettres.

Un homme qui travaille de douze à quinze heures par jour, dont tous les instants sont comptés, dont la vie est réglée comme un cadran, a le temps de faire bien des choses.

Achevons de faire connaître en deux mots le caractère de M. Jetté en disant

qu'il est la loyauté, la délicatesse et la bienveillance personnifiées. Cette délicatesse et cette bienveillance, il en est tout imprégné en quelque sorte, il les porte dans sa figure, dans ses gestes, dans toute sa personne ; pas un mot, pas un mouvement chez lui qui ne soit marqué au coin de la distinction, de la bienséance et de la courtoisie la plus parfaite.

M. Jetté est né honnête et vertueux, et il l'est maintenant sans effort, car il a su cultiver ces heureuses dispositions.

Son tempérament froid qui lui nuit, quand il parle, lui est très utile sur le banc en laissant à sa raison l'empire qu'elle doit exercer sur la volonté de l'homme. Ajoutons qu'il possède des principes de religion et de morale solides, des convictions nationales les plus sincères et l'on s'expliquera l'influence dont il jouit, l'on comprendra que tant de personnes désirent qu'il aît bientôt sa place dans le gouvernement de la nation.

M. Jetté est né à l'Assomption, le 15 janvier 1836. Son père était autrefois marchand dans ce village. Sa mère, Dame Caroline Gauffreau, est la petite fille d'un planteur de St-Domingue qui fut ruiné par la révolution de 1793.

On sait l'effet que produisit dans les colonies françaises la proclamation des droits de l'homme. Les nègres de St-Domingue comme ceux de Haïti voulurent affirmer leur droit à l'égalité et à la liberté en massacrant leurs maîtres, en mettant tout à feu et à sang.

La famille de M. Gauffreau fut sauvée, grâce au dévouement d'un esclave qui l'avertit à temps du danger qui la menaçait et réussit à l'embarquer à bord d'un navire qui partait pour New-York.

M. Gauffreau resta dans l'île pour tâcher de préserver ses propriétés de la dévastation, mais ses efforts furent inutiles, il perdit tout ce qu'il possédait et il en mourut bientôt de chagrin.

Madame Jetté épousa en premières nocés, à New-York, un avocat canadien, fils de l'hon. M. Faribeault. Etant devenue veuve, elle alla demeurer chez son beau-père, à l'Assomption, où elle épousa M. Jetté.

Le représentant de la division Est de Montréal, ayant fini ses études à dix-sept ans, vint à Montréal étudier le droit sous MM. Pelletier et Bélanger. Il fut reçu avocat en 1857 et forma une société avec MM. Hector Fabre et Siméon Lesage, société de gens d'esprit et de gentils-hommes s'il en fût jamais.

Dans un pays où un avocat doit être avant tout un homme d'affaires, une pareille société ne pouvait durer. La nature avait fait Fabre journaliste, il fallait bien qu'il le devînt. M. Lesage, qui aurait du être ambassadeur, devint assistant-ministre des travaux publics à Québec. M. Jetté resta avocat.

Depuis deux ans il a pour associé M.

Béïque que la providence semble avoir fait exprès pour lui tant ils se complètent.

La position que M. Jetté s'était faite au barreau, la confiance et les sympathies que son intelligence et son caractère lui avaient gagnées dans le public, le désignaient depuis longtemps comme l'un des candidats les plus forts du parti qu'il soutenait. Le rôle brillant qu'il joua dans le fameux procès Guibord le signala davantage à l'attention publique.

M. Jetté n'avait pas pris jusqu'alors une part très active dans la politique. Quoique partisan de M. Dorion, il appartenait à la fraction modérée du parti libéral et avait toujours, comme Laberge et plusieurs autres, condamné les écarts de quelques libéraux de 49 et même de 54.

Il avait déjà indiqué ses tendances en quittant l'Institut-Canadien, lors de la malheureuse scission qui eut lieu dans cette institution. Il avait fait voir comment il

entendait le libéralisme, lorsqu'il devint rédacteur-en-chef de *L'Ordre* sous le gouvernement McDonald-Sicotte, le gouvernement des libéraux modérés.

M. Jetté est catholique, national, et libéral dans le bon sens du mot. Les mots de libéral et de conservateur ont perdu leur signification dans ce pays depuis plusieurs années, car on les applique à tort et à travers. On a pris l'habitude d'appeler libéraux ou rouges tous ceux qui combattaient le gouvernement conservateur.

Les chefs du parti conservateurs avaient soin, pour rester au pouvoir, de faire croire que tous ceux qui voulaient les renverser étaient des hommes dangereux, professant le libéralisme condamné par l'église, et ils rappelaient sans cesse les écrits de certains libéraux de 49 et de 54 pour entretenir la défiance publique.

M. Jetté crut que dans l'intérêt du pays et de son parti, et afin de rallier sous le

drapeau de l'opposition tous ceux qui désapprouvaient les actes des chefs du parti conservateur, il fallait avoir une bonne fois le courage de rompre avec un passé dont l'influence nous était si funeste : " Pour-
" quoi, disait-il, persister à porter la respon-
" sabilité d'idées que nous ne partageons
" pas et nous condamner sans raison à une
" éternelle impuissance ? "

Tout le monde applaudit à ce raisonnement, la jeunesse surtout, et le parti national fut fondé ; on voulut écarter même un nom qui n'était plus qu'un épouvantail et un souvenir.

C'est grâce à ce programme, que M. Jetté put poser en 1871 sa candidature contre le chef même du parti conservateur, le tout-puissant Sir George-Etienne Cartier. Des hommes qui jusqu'alors avaient repoussé le programme libéral acceptèrent le drapeau national, et on se rappelle avec quel enthousiasme le peuple accueillit une

candidature qu'il regardait comme l'inauguration d'une ère nouvelle.

Dans plusieurs parties du pays on put constater les heureux effets de la transformation qu'avait subie le parti libéral.

Le rôle de M. Jetté dans la Chambre des Communes ne fut pas à la hauteur des espérances de ses amis.

C'était un chef qu'on avait voulu élire, un futur ministre, il ne fut ni l'un ni l'autre. Il n'avait ni l'ambition, ni l'énergie nécessaires pour s'affirmer, s'imposer surtout, il cèda le pas aux anciens libéraux peu disposés à se démettre au profit d'un homme qui savait si bien se soumettre.

On donna raison aux conservateurs de dire que la fondation du parti national n'avait été qu'un leurre, un mouvement stratégique imaginé pour faire arriver le parti libéral.

Ajoutons à cela que le peuple affamé par une crise financière qui durait depuis quatre

ans, demandait la protection, à grands cris, au gouvernement et surtout à M. Jetté et ses amis qui l'avaient promise.

Le gouvernement MacKenzie avait consenti à élever les droits de 2½ pour cent, mais ne voulait pas aller plus loin.

Lorsque les élections de 1878 arrivèrent, la misère régnait partout et le parti conservateur trop habile pour ne pas profiter de la situation, prêchait la protection qu'il avait combattue quand il était au pouvoir, attribuait les maux du peuple au tarif qu'il avait fait lui-même et promettait la prospérité au pays.

Le résultat était facile à prévoir.

M. Jetté ne pouvait se présenter et se faire élire dans la division Est de Montréal qu'en adoptant le programme des conservateurs. Il crut le moment favorable de quitter la politique dont les violences et les roueries lui répugnaient pour accepter la place de juge et remplir des fonctions plus

conformes à ses goûts, à son caractère et à ses talents.

MONTREAL, 1880.

Il est sur le banc ce qu'il a toujours été : digne, consciencieux, laborieux, catholique et libéral, ennemi de l'injustice et de l'exagération, protecteur de tous les droits, fidèle et loyal interprète de la loi.

Il travaille lentement mais sûrement, les clients et les avocats attendent un peu longtemps, mais l'excellence de ses jugements lui fait pardonner sa lenteur. Quelques unes de ses décisions, dans des causes où se soulevaient des questions de droit civil de la plus haute importance, ont été fort remarquées non seulement ici mais en France et en Angleterre. Mentionnons entr'autres la cause Laramée où il a exposé avec tant de science et de précision la loi qui régit le mariage dans ce pays ; on trouva

ce jugement si important que M. Blake en demanda la production devant la Chambre des Communes. Citons encore le jugement qu'il rendit contre les compagnies d'assurance poursuivies pour le paiement de la taxe imposée par le gouvernement local.

Il a, dans des matières touchant à la religion et à la politique, rendu des décisions et exprimé des opinions qui n'ont pas plu aux parties intéressées, aux violents ; il a pu se tromper, il a pu, dans certains cas, profiter de l'occasion pour donner une leçon à des gens peu disposés à la recevoir de bonne grâce, mais on n'a jamais mis en doute son intégrité et sa bonne foi.

Personne ne représente plus que lui dans ce pays les sentiments de ceux qui veulent qu'on interprète la religion de manière à la faire respecter et à lui concilier tous les cœurs et les esprits, à démontrer qu'elle n'est pas antipathique aux réformes, aux saines idées de progrès et de liberté.

La robe du magistrat n'a pas étouffé en lui les aspirations de l'homme de lettres et du philosophe, les sentiments du patriote.

Professeur de droit à l'université Laval, président de la société d'économie politique, membre de plusieurs autres associations scientifiques et nationales, rien de ce qui intéresse la société et l'avenir de son pays ne lui est indifférent.

Partout il prêche par l'exemple et la parole, sa vie modeste et laborieuse aura été plus utile que des existences beaucoup plus bruyantes.



ADOLPHE CHAPLEAU

Moins grand, moins maigre et aussi pâle que Laurier ; d'épais cheveux noirs flottent sur ses épaules, il a le front droit et haut des penseurs, le nez vigoureux des hommes passionnés ou ambitieux, des yeux de couleur indécise et au regard chatoyant, une bouche éloquente—ce n'est pas étonnant,— mais dont les lèvres molles indiquent la mobilité du caractère, une physionomie toute imprégnée d'intelligence, des manières élégantes et agréables, un extérieur qui pique la curiosité, assez calme et froid en apparence ; une organisation cependant toute de nerfs et de muscles, où le sang brûle les vaisseaux qui le contiennent . . .

Il est facile de se convaincre en voyant Chapleau que ce n'est pas un homme ordinaire. C'est un de ces visages pâles dont César conseillait de se défier, parce qu'ils sont capables de tout, en bien et en mal.

M. Chapleau a en effet une intelligence hors ligne, les facultés les plus variées et les plus précieuses, un esprit aussi capable de résoudre les problèmes les plus difficiles de l'algèbre que d'apprécier la délicatesse d'un sonnet ou d'un vaudeville.

Personne ne possède plus que lui le don de l'éloquence, ce talent précieux qui consiste à agir sur ses semblables au moyen de la parole.

Trois choses constituent l'orateur : la puissance de penser, la puissance de sentir et la facilité de traduire au dehors par la parole ses idées et ses sentiments.

M. Chapleau est doué à un degré considérable de ces trois facultés. La pensée chez lui est souvent profonde, vive et colo-

rée par une brillante imagination, elle prend toutes les formes, toutes les couleurs, brille comme un éclair, bondit comme l'eau d'une cataracte, ou étincelle comme une chaîne de diamants. Son imagination lui fournit constamment une foule d'images, de comparaisons et de métaphores qui donnent de l'éclat à ses discours. Il excelle dans l'apostrophe et la répartie, manie le sarcasme avec beaucoup d'habileté, et abonde en saillies et en bons mots qui font sa fortune devant les masses.

Son organisation physique se prête admirablement aux opérations de l'esprit ; une sensibilité nerveuse étonnante tient constamment son esprit en activité et dans l'excitation. On dirait une machine à vapeur toujours chauffée à blanc, une batterie électrique dont le courant ne cesse jamais. On croit, en l'entendant parler, au système de Bacon qui dit que les idées viennent des sens. C'est à cette sensibilité nerveuse que

M. Chapleau doit en grande partie ces élans passionnés, ces mouvements emportés qui enlèvent un auditoire, qui le font ressembler à une sybille. C'est elle qui le monte comme une orgue de Barbarie et le fait parler avec autant d'émotion du vol d'un mouton que de la mort d'un homme. M. Chapleau a une facilité étonnante de s'assimiler les idées des autres ; un mot suffit pour lui faire improviser un discours d'une heure.

Ajoutons que M. Chapleau a de la pose, du geste et une voix mélodieuse que l'on prend plaisir à écouter, même quand on ne partage pas ses opinions.

M. Chapleau est un véritable tribun, un orateur populaire remarquable. Il a tout ce qu'il faut pour fasciner une foule, la faire rire ou pleurer, pousser des cris de joie ou de fureur. Il a ce feu, cette vigueur et cette émotion réelle ou feinte, ces phrases pompeuses et ces aperçus pittoresques et hardis qui frappent et séduisent l'esprit.

C'est un charmeur, un magnétiseur, un acteur superbe.

Comme l'or et le diamant, le talent quel qu'il soit a besoin d'être poli et façonné pour briller dans tout son éclat. C'est une des conséquences de cette inexorable loi du travail à laquelle personne ne peut se soustraire, l'homme de talent moins que tout autre. Voltaire a dit que le génie c'était le travail. C'est vrai en ce sens, que sans le travail, le génie n'a pas plus de valeur que l'or qui reste enfoui dans les entrailles de la terre.

Non seulement l'orateur doit perfectionner son talent par l'étude, mais il doit le respecter en ne cherchant ses inspirations qu'aux sources les plus pures de la vérité et du bien. La parole doit toujours être l'expression d'un esprit possédé par l'amour de la vérité et le goût du beau. Rien de plus fatal à l'éloquence et de plus contraire à l'idéal qu'elle doit poursuivre que l'habitude

de parler pour parler, sans idées arrêtées et sans convictions, de soutenir le pour et le contre suivant l'occasion ou l'intérêt personnel.

Comme toutes les organisations nerveuses et artistiques, Chapleau est sensible aux applaudissements, à la louange et au plaisir ; il recherche les fortes émotions, les distractions violentes. Il lui aurait fallu pour résister aux entraînements de sa nature et aux séductions d'un entourage trop sympathique, une énergie qu'il n'avait pas. Le désir de remporter un triomphe oratoire, de soulever les applaudissements de la foule, lui a fait commettre bien des erreurs.

Il n'y a pas de doute que nos cours de police et notre politique ne sont pas de nature à élever le talent et à former le caractère. L'homme, dont le caractère n'est pas fortement trempé, y contracte facilement l'habitude de faire de la parole un métier comme un autre.

Les grandes causes sont rares dans nos cours criminelles et les discussions politiques, au milieu d'une population qui n'est pas instruite, dégènèrent trop souvent en querelles mesquines, en personnalités affligeantes où la palme bien souvent est à celui qui crie le plus fort et a le plus d'audace.

Résumons en disant que, comme talent naturel, Chapleau est, peut-être, l'orateur le mieux doué que le Bas-Canada ait produit.

Il commença ses études au collège de Terrebonne et les termina au collège de Saint-Hyacinthe. Lorsqu'il arriva à Saint-Hyacinthe, les élèves de ce collège, qui avaient entendu parler de lui comme d'un garçon extraordinaire, l'accueillirent avec un sentiment de curiosité dans lequel il y entraît peut-être un peu de jalousie. Ils ne voulaient pas et auraient eu honte de craindre qu'un étranger prît la première place dans une classe où il y avait plusieurs élèves d'un grand talent. Il leur fallut bien

cependant reconnaître, avant longtemps, le mérite du nouveau venu, dont le talent, activé par un travail considérable, se déploya avec éclat. Au bout de l'année, Chapleau remportait plusieurs premiers prix dans les branches les plus difficiles de la philosophie, et donnait dès lors la preuve de cette souplesse d'esprit et de ce talent universel qui le caractérisent.

Il est bon de dire, en passant, que Chapleau était l'un des élèves les plus pieux et plus studieux du collège, et que son excellente conduite faisait croire qu'il prendrait la soutane. *Quantum mutatus ab illo!* Rien d'extraordinaire qu'il en ait été ainsi. Chapleau, comme les hommes passionnés, sera toujours tout l'un ou tout l'autre. Si Chapleau était entré dans l'état ecclésiastique, il eût été le Lacordaire du Canada; son éloquence vigoureuse eût attiré tous les hommes à l'église et ses accents inspirés eussent converti les belles pécheresses qui

se seraient pressées autour de la chaire pour l'entendre.

Malheureusement, au lieu d'étudier la théologie, il étudia le droit. Il entra dans le bureau alors populaire de MM. Ouimet, Morin et Marchand.

C'était à une époque où les chefs habiles du parti conservateur enrôlaient sous leur drapeau la jeunesse de talent et l'envoyaient partout prêcher leur politique dans nos campagnes.

Exaltés par les succès de Siméon Morin, dont l'étoile était dans tout son éclat, les jeunes gens répondaient à l'appel des chefs, et se lançaient dans une carrière où plusieurs ont récolté bien des déboires et contracté des habitudes qui leur ont été funestes.

Chapleau se livra tout entier à cette vie d'émotions qui convenait à son tempérament ; les éloges qu'il recevait partout, les ovations qu'on lui faisait l'enivraient et excitaient sans cesse son ardeur.

C'est au milieu de ces succès politiques qu'il fut admis au barreau. La nature de son talent et sa réputation le portèrent vers la cour criminelle où des succès éclatants lui firent immédiatement une clientèle considérable.

Il devint l'avocat favori des grands et des petits criminels qu'il arrachait au pénitencier et à l'échafaud avec un bonheur presque constant. Il a figuré dans une quinzaine de procès pour meurtre et prononcé chaque fois des discours qui ont fait sensation.

Ces succès lui ouvraient naturellement la porte du parlement. Il entra à la Chambre locale en 1867 comme représentant du comté de Terrebonne.

Là comme ailleurs ses débuts furent brillants. Le discours qu'il prononça en proposant l'adresse en réponse au discours du trône, le plaça immédiatement au premier rang des orateurs de la Chambre. Mais son début fut peut-être son plus grand succès,

il parla ensuite trop souvent et avec trop de négligence pour sa réputation. Comme je l'ai remarqué, il faut à une chambre d'assemblée une éloquence plus sobre et plus sérieuse que celle qui plait à la masse.

MONTRÉAL, novembre 1874.

Depuis, Chapleau a été premier ministre à Québec, ministre à Ottawa, et il est maintenant lieutenant gouverneur de la province de Québec.

Il n'a cessé de marcher de succès en succès, de gravir les échelons de la vie. Les orages ont éclaté sur sa tête, la tempête a souvent menacé de briser la nacelle qui le portait, mais il a triomphé de toutes les épreuves et est arrivé sain et sauf au port. Soupçonné, accusé, écrasé parfois en apparence par le poids des reproches, il a fini par échapper au danger, par tout se faire

pardonner à force d'éloquence, et grâce à la sympathie des amis, dévoués qui l'entourent.

En face de cette existence agitée et brillante comme un météore, on ne peut s'empêcher de poser les questions suivantes :

A-t-elle été, cette existence, aussi utile que brillante, aussi féconde que retentissante ?

Chapleau a-t-il donné, à son pays la pleine mesure et tous les fruits de son talent ? Sa nationalité lui doit-elle autant que son parti ? Que restera-t-il de cette éloquence qui aura, pendant quarante ans, charmé les hommes de son temps et provoqué les acclamations sur son passage ?

L'amour de son parti, la passion du pouvoir et de la popularité n'ont-ils pas eu trop d'empire sur ses actes et ses paroles ? Il a puissamment contribué par sa parole entraînant à faire accepter la confédération. Lorsque la jeunesse du parti conservateur

se divisa sur cette question en deux camps, il resta fidèle au parti au pouvoir, dénonça énergiquement ceux qui refusaient d'accepter le nouveau régime et alla à toutes les portes d'église, sur toutes les estrades proclamer que la confédération offrait à nos intérêts religieux et nationaux toutes les garanties, toute la protection désirable.

Ne croit-il pas que lui plus que tout autre il aurait dû prouver sa bonne foi et sa sincérité en faisant acte d'énergie et d'indépendance dans des circonstances où l'honneur et l'influence de sa nationalité étaient en jeu ?

Lorsque les Canadiens-Français, tous les hommes justes du monde entier implorèrent la pitié du gouvernement en faveur d'un homme que la persécution avait conduit à la folie et à la révolte ; quand ses compatriotes, sans distinction de partis, le suppliaient de profiter de l'occasion pour rallier toute la province de Québec autour du

même drapeau, qu'est-ce qui l'a empêché de jouer un rôle si honorable pour lui et ses concitoyens ?

Il a dit, pour s'excuser, qu'il n'aurait pas été suivi.

Il est vrai que l'indifférence du peuple et l'affaiblissement de l'esprit public sont bien de nature à décourager le dévouement, mais c'est par l'exemple qu'on retrempe l'énergie d'un peuple. Il ne suffit pas de lui parler de la gloire de ses pères, il faut lui donner des leçons de patriotisme qui frappent son esprit et touchent son cœur.

On pourrait lui faire, ainsi qu'à la plupart des hommes politiques de son temps, cette autre question :

Qu'ont-ils fait pour enrayer la décadence des mœurs politiques ?

Quels exemples de désintéressement ont-ils donnés au peuple ? Est-ce en lui offrant ce qu'il désire, en flattant ses mauvais instincts, ses penchants condamnables, et

en paraissant incapable de faire soi-même un sacrifice personnel, qu'on peut le réformer et réveiller ce qu'il y a de bon, de noble chez lui ?

Se fait-on une idée de l'effet qu'auraient produit la parole et l'exemple d'un Chapleau, lâchant son portefeuille, plutôt que d'apposer sa signature aux décrets de mort de l'influence française et catholique dans le Nord-Ouest ?

Il n'aurait peut-être pas sauvé Riel, la langue française et les écoles catholiques, mais cet acte d'énergie lui aurait gagné le respect de ses adversaires et les sympathies de ses compatriotes ; il aurait réveillé la conscience publique endormie.

Il est vrai que vû la diversité des éléments et des intérêts de notre monde politique, tout repose sur un système de concessions mutuelles, mais il ne faut pas que les sacrifices soient toujours du même côté, il faut prendre garde d'habituer les adversaires

à croire que nous finirons toujours par céder.

Un peuple, dont les chefs baisent constamment les mains qui les frappent, et qui, lui-même, baisse la tête devant toutes les humiliations, ne peut espérer de faire respecter son nom, sa foi, sa langue et ses droits par les races énergiques et entreprenantes comme celles au milieu desquelles nous vivons.

Un peuple qu'on ne craint pas est un peuple condamné à l'insignifiance.

Ces dernières remarques s'appliquent à nos hommes politiques des deux partis.

Quant aux questions qui précèdent sur le rôle de M. Chapleau, je n'entreprendrai pas d'y répondre maintenant. J'ai été moi-même trop mêlé aux événements politiques des trente dernières années, pour apprécier justement les actes d'un homme dont les talents et les qualités personnelles provoquent tant de sympathie.

D'ailleurs son rôle politique n'est peut-être pas fini. Depuis qu'il est lieutenant-gouverneur il n'est pas resté dans l'oisiveté, ses discours démontrent qu'il travaille, réfléchit et se perfectionne à tous les points de vue.

· Il a 54 ans, il a passé la période des passions, doublé le cap des tempêtes, il est à l'âge où l'homme de talent rendu à l'apogée de son développement intellectuel doit travailler à laisser autre chose que le souvenir de succès oratoires plus ou moins éphémères.

Il est vrai que ses principaux discours recueillis dans un volume donneront aux générations futures une idée de son éloquence, et il faut admettre qu'il a attaché son nom à des projets de colonisation et de chemins de fer dont les résultats seront considérables.

Mais ce n'est pas assez pour lui.

On a le droit de demander beaucoup à ceux qui ont beaucoup reçu.

Or, qui parmi les Canadiens-Français a reçu autant que Chapleau les dons de la nature, les faveurs de la providence ?

MÉDÉRIC LANCTOT.

Dans le mois de novembre 1838, Hypolite Lanctot, notaire de Saint-Rémi, l'un des plus ardents patriotes de cette époque, était arrêté pour avoir pris part à l'insurrection. Le huit décembre suivant, sa femme, qui s'était transportée à Montréal pour être plus près de lui, mettait au monde un fils qu'on baptisa sous le nom de Médéric. Quelque temps après, le père était déporté en Australie, où il subissait un long et cruel exil. Madame Lanctot, restée seule et presque sans ressources, trouva dans l'amour maternel la force dont elle avait besoin pour élever ses enfants, et s'attacha d'une

manière spéciale à celui qui venait de naître dans des circonstances si émouvantes.

La naissance de cet enfant, à la porte, en quelque sorte, de la prison où son père attendait l'issue d'un procès qui allait peut-être le conduire à l'échafaud, excita la sympathie publique et donna lieu à toute espèce de conjectures. Il semblait que le nouveau-né devait nécessairement porter l'empreinte de cette époque tourmentée, avoir dans le sang et le caractère quelque chose des ardeurs et des violences de ces temps néfastes et glorieux.

On s'aperçut bientôt, en effet, que ce n'était pas un enfant ordinaire ; on était surpris de voir dans ce petit garçon à la tête blonde, à la peau fine, aux traits et aux membres délicats, qui ressemblait à une petite fille, tant de volonté, de pétulance et de hardiesse. "C'est un petit diable," disaient les gens. Sa mère, qui l'adorait, souriait, ne voyant que le bon

côté de cette riche nature qui se dilatait avec tant de force et s'épanouissait comme une gerbe de feu.

A neuf ans, il entra au collège de Saint-Hyacinthe, et se faisait bientôt remarquer ; personne n'apprenait plus vite, mais aucun élève aussi n'était plus dissipé, plus insoumis ; il était de tous les complots, de toutes les révoltes contre l'autorité, de toutes les équipées. Il poussa les choses jusqu'à mettre le feu au collège. C'était un peu fort, il reçut ordre de faire son paquet.

Il s'en alla, et entra, en qualité de commis, chez M. Cuvillier, de Montréal. Une grande discussion s'étant, un jour, élevée dans le bureau, M. Cuvillier remarqua la vivacité et la force d'esprit de son commis, et ne put s'empêcher de lui dire qu'il n'était pas à sa place, qu'il devait se faire avocat. Lanctot saisit la balle au bond ; mais sur l'avis de M. Doutre, qui avait déjà remarqué quelques-unes des compositions du

jeune Médéric, il prit la rédaction du *Courrier de St-Hyacinthe*, qui était alors l'un des organes du parti libéral. Pendant deux ans, il fit la polémique dans ce journal avec une vigueur et une habileté qui le firent considérer comme une étoile naissante du parti libéral.

En 1858, il allait à Montréal étudier le droit sous MM. Doure et Daoust, et se signalait bientôt à l'attention publique, en jetant des pierres dans les vitres du cabinet de lecture paroissial, fondé en opposition à L'Institut Canadien. A peu près dans le même temps, il succédait à M. Dessaulles comme rédacteur du *Pays*. Il n'avait pas vingt ans, et on l'appelait à remplacer le journaliste le plus redoutable que le Canada ait probablement produit. Lanctot se jeta, tête baissée, dans la lutte, fit quelquefois des avancés et des expositions de principes qui, aujourd'hui, soulèveraient des tempêtes formidables, mais montra géné-

ralement assez de modération. Il parut en même temps sur les hustings et prouva qu'il avait en lui non-seulement l'étoffe d'un écrivain, mais encore celle d'un orateur.

En 1860, il se faisait recevoir avocat et quittait, peu de temps après, la rédaction du *Pays* pour se consacrer exclusivement à sa profession. Son amour du travail, son activité, son esprit perspicace, fertile en expédients, et sa parole vigoureuse et argumentative, lui firent en peu de temps une belle clientèle. Il est malheureux qu'il ne se soit pas consacré exclusivement au barreau, au moins pendant plusieurs années ; il y aurait trouvé la fortune et la renommée qu'il convoitait, et ce joug salutaire des lois dont son esprit aventureux avait tant besoin. Mais tous les freins, toutes les contraintes répugnaient à ce caractère fougueux, à cet esprit indomptable.

Après un voyage en Europe, qu'il fit pour refaire sa santé sérieusement affectée,

il voulut avoir un journal à lui, et fonda la *Presse*. Il était heureux ; journaliste et avocat, il avait de quoi satisfaire son activité intellectuelle, son besoin d'agitation ; il plaidait et il écrivait sans cesse, interrompant souvent un article de journal pour aller à la cour continuer une enquête ou une plaidoirie. Pour conserver sa clientèle à laquelle il enlevait une trop grande partie de son temps, il forma une société avec M. Laurier.

En 1864, Sir John A. Macdonald et Sir Georges-Etienne Cartier, ne pouvant plus se maintenir au pouvoir, s'allièrent aux chefs anglais du parti libéral pour faire la Confédération. Ce coup-d'état surprit le pays et jeta l'inquiétude dans le Bas-Canada ; il y eut un moment où le parti conservateur menaça de se diviser : la *Minerve* elle même hésita. Lanctot crut que l'occasion était bonne pour frapper un grand coup ; il se fit habilement l'écho des craintes et des

mécontentements que soulevait le projet ministériel, arbora le drapeau de l'union et invita la jeunesse canadienne, dans ses écrits enflammés, à s'y rallier pour combattre le danger qui menaçait la patrie. La jeunesse conservatrice s'assembla pour délibérer sur la situation ; la discussion fut vive parfois, mais la majorité ne voulut pas se séparer de ses chefs ; les autres s'unirent à Lanctot et à quelques-uns de ses amis libéraux pour fonder l'*Union Nationale*, qui eut pour rédacteurs : MM. Lanctot, L. Labelle, H.-F. Rainville (le juge), L.-A. Jetté, D. Girouard, L.-O. David, J.-X. Perreault, J.-M. Loranger, Chs de Lormier, Audet, Longpré et Letendre.

Le programme de ces jeunes gens, unis par un sentiment patriotique, était de combattre, par la plume et la parole, le changement de constitution proposé, de démontrer que ce régime politique, suggéré par Lord Durham pour anglifier le Bas-Canada, fini-

rait par nous mettre à la merci d'une majorité antipathique à nos droits religieux et nationaux. Ils dénoncèrent surtout l'intention qu'avait le gouvernement de changer la constitution sans consulter le pays, convoquèrent des assemblées publiques et firent signer des pétitions demandant l'appel au peuple.

Lanctot déploya dans cette croisade une énergie, une activité, un esprit d'organisation et un talent d'écrivain et d'orateur qu'on ne pouvait se lasser d'admirer. Ses collaborateurs le croyaient sincère, et il l'était autant qu'il pouvait l'être ; nous l'étions nous-même : nous avons la conviction intime que le droit de veto et le pouvoir accordé aux provinces anglaises d'augmenter leur représentation proportionnellement à leur population, pendant que le Bas-Canada était condamné à garder toujours le même nombre de députés, nous mettraient sous la dépendance d'une majo-

rité qui irait toujours grossissant, et que tôt ou tard il surgirait des conflits où nous serions écrasés. Nous pensions et nous disions que la Confédération était une œuvre prématurée; que nous n'étions pas assez riches pour acheter les territoires qu'on nous offrait et construire les chemins de fer qu'on nous demandait; qu'avant de tant nous allonger aux deux extrémités, nous devions nous renforcer au centre.

Aux événements de dire jusqu'à quel point nous avions raison.

Dans tous les cas, nos peines furent perdues, notre croisade ne servit à rien, nous ne pûmes pas même obtenir l'appel au peuple; la Confédération fut votée par une grande majorité.

Lanctot n'eut plus dès lors qu'une pensée, un but, celui de se présenter aux prochaines élections générales de 1867, dans la division est de Montréal. Il commença par se faire élire au Conseil-de-Ville, et, dans l'hiver

de 1867, il entreprit, au sein des classes ouvrières, un travail d'organisation gigantesque. Dans le printemps, il avait sous la main la plus puissante association qu'on eût encore vue dans le pays ; chaque corps de métier avait son organisation spéciale, son bureau de direction et ses officiers, et se reliait à une administration centrale. On ne peut se faire une idée de ce qu'il fallut d'énergie et d'habileté à Lanctot pour obtenir ce résultat ; tous les soirs, pendant trois ou quatre mois, il tint des assemblées dans toutes les parties de la ville, faisant chaque fois trois ou quatre discours.

Un soir, dans le mois de juin, une immense procession de flambeaux parcourait les rues de Montréal ; le coup d'œil était magnifique, et tout le monde était sur la rue ou dans les fenêtres. En tête de la procession brillait un soleil dont les rayons illuminaient le portrait du héros du jour,

puis venait Lanctot lui-même dans un carrosse tiré par quatre chevaux et suivi de plusieurs milliers d'ouvriers portant des insignes, des inscriptions de toutes sortes, et criant : " Vive Lanctot ! "

Jamais on n'avait vu pareil triomphe.

Si les élections avaient eu lieu quelques jours après, Lanctot aurait été élu par 1,000 à 1,200 voix de majorité. Mais toute sa vie, faute de tact et de modération, il perdit en un instant le fruit de ses luttes et de ses travaux ; il était à peine au capitolé, qu'il avait un pied sur la roche tarpéienne.

Pour achever d'enlever le peuple, il s'était mis dans la tête d'établir des magasins à bon marché, où tous les membres de l'association, pouvaient se procurer au prix coûtant le thé, le sucre, le riz, tous les objets de consommation domestique. C'était absurde ; il aurait fallu des capitaux énormes pour soutenir une pareille entreprise, et il

n'avait pas un sou ; lorsque les élections arrivèrent, les magasins à bon marché étaient fermés.

Ce n'est pas tout ; comme il lui fallait de l'argent pour mettre à exécution tous ses plans gigantesques, il résolut de faire fortune : il acheta des carrières et des mines de toutes sortes, et, comme il ne doutait de rien, il crut réellement que sa fortune était faite. Mais ayant refusé, dans un moment d'impatience ridicule, de donner à un nommé Sinotte une misérable somme de \$150.00, Sinotte exaspéré vendit aux conservateurs des lettres compromettantes qui lui firent perdre le contrat qu'il avait obtenu de la corporation et lui enlevèrent au moins deux cents votes.

Voici le bouquet. Se promenant, un jour, autour de la montagne avec un ami, celui-ci remarqua sur le bord du chemin des rochers dont la vue le frappa. Il descendit de voiture et s'écria : " Lanctot il y a ici une mine

de fer, venez voir." Lanctot s'élança de la voiture, examina les rochers que son ami lui montrait, et fut convaincu que c'était bien vrai.

Nos deux amis, enthousiasmés, poussèrent leurs explorations plus loin, chargèrent leur voiture de cailloux et s'en retournèrent chez eux avec la certitude que la montagne de Montréal était pleine de fer.

Quels rêves Lanctot fit cette nuit-là ! Ce n'est pas seulement du fer qu'il vit dans ces rêves, mais de l'or, de l'or en quantité infinie. Son ami, qui était chimiste, analysa les cailloux qu'ils avaient emportés et constata bel et bien la présence du fer. Deux jours après, Lanctot était aux Etats-Unis, en conférence avec de grands capitalistes ; un chimiste était envoyé à Montréal pour visiter les lieux, un rapport favorable était fait, Lanctot achetait la moitié de la montagne de Montréal, et en vendait une partie à un Américain de New York.

Lanctot avait été mystérieux jusque-là, il ne parlait que par monosyllabes ; il ne marchait plus, il volait ; ses voyages aux Etats-Unis, ses visites à la montagne, le soir, la nuit même, piquèrent la curiosité de ses amis ; on lui demandait s'il avait trouvé la pierre philosophale : " Mieux que cela," répondait-il d'un air triomphant. Enfin, il éclata ; un jour, on lut dans l'*Union Nationale* que M. Lanctot aurait besoin bientôt de 500 à 600 ouvriers pour travailler dans les mines de fer que la montagne de Montréal recelait. Un grand nombre le crurent et préparèrent leurs piques et leurs pelles, les autres hochèrent la tête et crurent que les mines de fer de la montagne ne tourneraient pas mieux que les carrières et les magasins à bon marché.

Tout cela se passait dans les huit jours qui précédèrent la votation ; jusqu'au dernier moment, l'opinion du peuple avait paru favorable à Lanctot ; le jour de la nomination,

les deux partis en étaient venus aux mains et les partisans de Lanctot étaient restés maîtres du terrain; toutes les assemblées qui avaient eu lieu avaient été chaque fois des ovations pour le candidat des ouvriers. Mais M. Cartier avait, en reculant le plus possible l'élection, prévu ce qui arriverait. Malgré tout, Lanctot aurait peut-être été élu si, dans son exaltation, il n'avait pas promis à ses comités tout l'argent dont ils auraient besoin. Plusieurs de ces comités passèrent une partie de la première journée de l'élection à attendre vainement l'argent promis. Le deuxième jour, quand Lanctot eut annoncé qu'il n'avait pas un sou, les ouvriers se mirent à l'œuvre avec un tel dévouement, qu'ils réduisirent la majorité de M. Cartier à 230 voix.

Lanctot ne vit pas sans émotion s'évanouir les rêves de gloire et de fortune qui le berçaient depuis des mois. Il parut vouloir tenir tête à la mauvaise fortune,

changea le nom de l'*Union Nationale* en celui de l'*Indépendance*, et se mit à prêcher en faveur de la rupture du lien colonial. Mais ses paroles ne trouvèrent plus parmi le public l'écho qu'elles avaient autrefois ; il eut beau se tourner sur tous les sens, il ne put reprendre sa popularité et surtout faire face à ses affaires. Il était ruiné. Au lieu de se remettre tranquillement à la pratique de sa profession et d'attendre les événements, il partit pour les Etats-Unis, parcourut les divers groupes Canadiens-français, semant partout des journaux qui ne vivaient guère que l'espace d'un matin.

A bout de ressources, ne sachant plus de quel côté tourner la tête, il eut la mauvaise pensée, dans un moment de désespoir et de révolte, de changer de religion et de fonder, avec l'or protestant, un journal destiné à combattre le catholicisme.

Il pensa que c'était le moyen de faire son chemin dans la grande république ; il fit

des rêves encore, s'imagina qu'il avait enfin frappé la bonne veine. Mais il y en a bien d'autres aux Etats-Unis qui cherchent et exploitent les veines de la popularité. Au bout de quelques mois, la caisse du journal était vide, le prosélytisme religieux ne payait pas.

Cette fois, il reprit la route du Canada et se remit à pratiquer sa profession en société avec un de ses frères. C'était absurde, mais il aurait pu vivre peut-être si, au lieu de chercher à faire oublier ses écarts, il ne s'était pas mis sottement dans la tête qu'il pouvait encore paraître en public devant une population catholique comme la nôtre et même briguer ses suffrages.

C'est pourtant ce qu'il fit. Il se présenta en 1871 contre l'échevin David ; il eut trois ou quatre cents voix. L'année suivante, en 1872, que vit-on ? . . . Lanctot soutenir l'homme qu'il avait dénoncé toute sa vie comme l'ennemi de son pays, Sir George-

Etienne Cartier. Il choisissait mal son temps ; le peuple supportait en masse M. Jetté, qui était élu par 1,300 de majorité.

Ce pauvre Lanctot n'était plus qu'une feuille morte à la merci de tous les vents.

Il céda enfin au sentiment de réprobation qui l'écrasait, comprit la folie de sa conduite et rentra dans le giron de l'église. Mais il avait perdu la confiance publique, il ne pouvait plus la reprendre.

En 1875, il était obligé de repartir pour les Etats-Unis, suivi de sa femme et de ses enfants. Cette fois, il eut presque de la misère, et sa famille souffrit.

En 1875, il revenait au Canada comme agent d'une machine admirable qu'un Canadien des Etats-Unis, M. Lefebvre, avait inventée pour prévenir les accidents sur les chemins de fer. Etant allé à Ottawa, il vit M. Lusignan et lui fit connaître sa situation ; M. Lusignan toujours prêt à rendre

service à quelqu'un, même à son détriment, lui conseilla de prendre la rédaction du *Courrier d'Outaouais*, à raison de \$15 par semaine. Lanctot accepta, et quelques mois après, grâce aux efforts de M. Lusignan et à la protection de M. le Dr St. Jean, il était nommé rapporteur ou sténographe de la chambre à raison de \$45 par semaine. Il se plaisait à dire, dans ce temps-là, à ses amis, qu'il savait bien qu'il finirait par entrer dans la Chambre.

Après la session, il achetait le *Courrier d'Outaouais*, le transportait à Hull, entreprenait une guerre à mort contre certains employés et membres du conseil municipal de cette ville, et devenait l'homme le plus populaire de Hull. Encore une fois, il avait frappé la veine populaire ; on ne jurait que par Lanctot ; il faisait mettre à la porte les conseillers et employés municipaux, les remplaçait par des hommes qui lui étaient dévoués ; était nommé avocat

de la corporation, et imposait en toutes choses ses volontés. Malheureusement, là comme ailleurs, il perdit tout en abusant de son influence, en montrant au peuple que l'ambition personnelle plus que l'intérêt public le faisait agir ; il persécuta tellement ceux qu'il avait renversés, qu'il en fit des victimes et tourna contre lui le sentiment public. Bientôt, il fut abandonné par ses plus chauds partisans ; ses adversaires revinrent au pouvoir, le destituèrent comme avocat de la corporation, et il perdit même la plus grande partie de sa clientèle.

La santé lui manquait en même temps ; le feu qui le dévorait avait fini par le consumer ; la machine était usée.

Le printemps dernier, il se rendit, avec sa femme, sur une terre qu'il avait achetée dans les montagnes, à dix lieues de Hull, dans le but de refaire sa santé. Il avait loué sa maison, à Hull, à son ami M. Lusignan ; il était là depuis trois semaines, lorsque

tout-à-coup son état empira gravement ; il voulut se rendre chez lui et partit, accompagné du père de M. Lusignan ; plusieurs fois il fut obligé de descendre de voiture pour se reposer, pour ne pas mourir en chemin. Il arriva chez lui, à huit heures du soir, se coucha et se réveilla vers deux heures avec le râle de la mort ; il appela sa femme, lui demanda de préparer quelques médicaments, et expira pendant qu'elle lui parlait. Il fut transporté à Montréal, où il fut inhumé sans bruit au milieu de l'indifférence générale.

Quelle étrange destinée ! Quelle existence tourmentée ! Quels efforts gigantesques, et quels tristes résultats !

Il est mort à 39 ans, et, cependant, il en avait vécu au moins soixante ; il avait déployé plus de talent, plus d'énergie et d'activité que beaucoup de grands hommes qui ont fondé des empires. Il n'est pas nécessaire de l'avoir connu, il suffit de

savoir ce qu'il a fait pour être convaincu que Lanctot avait de grandes qualités, des aptitudes remarquables, une intelligence des plus vigoureuses et des plus brillantes, un esprit ingénieux, fort et souple, un caractère de fer et d'acier, capable d'entreprendre et de mettre à exécution les entreprises les plus difficiles et les plus dangereuses.

Avocat distingué, journaliste redoutable, orateur politique de premier ordre, il semblait posséder tous les talents. A un esprit capable de sonder les questions les plus abstraites du droit, il joignait une imagination qui s'élevait sur les sommets les plus élevés du monde intellectuel. Il était terrible dans la polémique ; maniait le sarcasme sans peur et sans pitié, mettait tant d'enthousiasme, de colère et d'indignation dans son style, qu'on aurait cru qu'il écrivait avec un fer rougi au feu.

Violent, implacable dans ses écrits, il montrait dans ses discours une modération

qui étonnait tout le monde ; ce n'était plus le même ; il parlait avec une grande véhémence, mais dans un langage généralement poli et modéré.

Il a été certainement l'un des orateurs politiques les plus remarquables de son temps ; il n'avait pas la chaleur, l'influence magnétique de Chapleau, le genre imposant de Morin, l'éloquence raffinée de Laurier, ni la parole pénétrante et la répartie redoutable de Mercier, mais il était de taille à lutter avec ces orateurs distingués sur les hustings, et il savait mieux qu'eux frapper l'esprit d'une population de ville, peut-être parce qu'il était plus démagogue. Son langage était correct, sa phrase longue, mais généralement bien faite, sa voix forte et sympathique, son débit un peu monotone et trop solennel parfois pour le husting, mais énergique et animé. Il avait bien la colère, l'indignation, mais il manquait d'émotion, de véritable émotion ; il était

incapable de pleurer et de faire pleurer un auditoire.

Il n'était ni grand, ni gros, comme se l'imaginaient tous ceux qui le jugeaient de loin par le bruit qu'il faisait ; il était petit, grêle, mais il avait une belle tête blonde, un front haut, droit, artistique, le regard expressif, une jolie figure blanche qu'encadraient admirablement une chevelure abondante et bouclée, une barbe épaisse et ondulée. Il se plaisait à rappeler qu'un phrénologue lui avait dit qu'il avait du lion dans le haut de la figure.

Au moral, il offrait de singuliers contrastes à l'œil de l'observateur, un mélange de qualités et de défauts, de diamants et de scories, de bonnes et de mauvaises herbes, véritable kaléidoscope où tout changeait de forme et de couleur dans un clin-d'œil. Sobre, moral, laborieux, aimant, généreux, charitable, patriote, religieux même à ses heures, il était aussi parfois, rude, violent, intraitable, injuste

dans ses emportements et ses vengeances, extrême en tout. Mais son grand défaut, la cause de tous ses écarts de jugement, la source de toutes les erreurs qui ont marqué sa vie, c'était son ambition, cette fièvre de pouvoir, de fortune et de popularité qui obscurcissait son intelligence, émoussait son sens moral, faussait sa conscience, et lui faisait croire tout ce qu'il avait intérêt à croire. Il avait fini par identifier tellement l'idée qu'il voulait faire triompher avec son intérêt personnel, à ses projets d'avenir et d'avancement, qu'il ne pouvait les séparer ; élevait à hauteur d'un principe certain ce qui n'était bien souvent au fond qu'un rêve de son ambition, et prenait pour une conviction arrêtée ce qui n'était que l'exaltation de son amour-propre.

On s'expliquait, en voyant Lanctot, comment certains hommes peuvent, en temps de révolution, sous l'empire de convictions passagères et d'une exaltation d'esprit et

de caractère dangereuse, commettre tant d'excès.

Lanctot était né agitateur ; s'il eût vécu en France en 1793, il eût rivalisé avec Camille Desmoulins en fait de fougue révolutionnaire ; si, au lieu de naître, il eût été homme fait en 1837 et 38, sa nature révolutionnaire autant que le patriotisme en aurait fait un héros ; il serait monté sur l'échafaud, en criant, comme Hindelang : " Vive la liberté ! "

Il était déplacé à une époque tranquille comme celle où il a vécu, dans une société aussi paisible, où il faut, avant tout, savoir régler ses pensées et ses sentiments. C'était un astre égaré dans les espaces, un ballon courant dans les nuages sans lest, où, si l'on veut, une machine à vapeur sans soupape.

SIMÉON MORIN

Méteore brillant dont le passage rapide à travers le firmament a ébloui un instant tous les regards ; étoile d'un matin qui n'a pas eu de lendemain ; plante exotique qui n'a voulu, il semble, étaler ses charmes, un moment, que pour se faire regretter.

Sous la tombe obscure qui, dans un humble village de campagne, couvre les restes de Siméon Morin, que de promesses, d'espérances et de rêves ensevelis ! C'est bien là, sur cette tombe, qu'on devrait mettre une colonne tronquée, une corne d'abondance renversée, tout ce qui peut donner l'idée d'une existence brisée.

La nature avait tout fait pour lui ; elle lui avait donné tout ce qui séduit et entraîne les hommes, la beauté intellectuelle et physique, les dons du corps et de l'esprit.

A l'époque où nous le représentons, un embonpoint un peu précoce et forcé corrigeait ce qu'il y avait de trop jeune, de trop efféminé dans sa figure ; la taille et les formes vigoureuses de l'homme avec ces traits et ce teint d'enfant ou de jeune fille produisaient un bon effet. On aimait à voir tant de talent et de vigueur joints à tant de jeunesse et de fraîcheur. On était prévenu en sa faveur avant de l'avoir entendu ; et quand on l'entendait donc ! Il fallait voir l'enthousiasme de la foule.

On venait de dix et vingt lieues à la ronde aux assemblées où il devait prendre la parole, et on trouvait que personne ne lui était supérieur. Pourtant, les orateurs ne manquaient pas à cette époque : c'étaient

Papin, Loranger, Laberge, Piché, les Dorion, Laflamme, Labrèche-Viger, et combien d'autres ?

Morin n'avait pas la culture littéraire de Laberge, l'esprit fin de Loranger, le souffle puissant de Papin, mais il était plus complet, plus entraînant et plus frappant. Il avait de la hauteur dans les idées et de la vigueur dans l'expression, de la chaleur et de la noblesse dans le geste, dans la physionomie, dans la déclamation. Rien de vulgaire, de populacier chez lui, on se sentait, en le voyant, en face d'un homme supérieur, auquel l'esprit de parti pouvait faire commettre des fautes, mais point de bassesses. Il avait l'air et le ton des orateurs de bonne race, le coup d'aile des oiseaux de haute volée.

Les luttes de partis commençaient alors à devenir trop personnelles, trop violentes ; on faisait un abus coupable de la religion et de l'argent, mais il y avait place encore pour

les esprits et les caractères élevés. Les hommes de talent de la Pléïade rouge, développant les germes de libéralisme qui existaient dans presque tous les esprits instruits de notre pays, avaient fait éclore des idées avancées dont la discussion donnait de l'essor au talent.

Morin compléta la ruine de ces idées, la déroute de cette école politique, dont le parti libéral d'aujourd'hui, devenu très conservateur, expie encore les fautes et les exagérations. Il s'attaqua au représentant le plus populaire de cette école, à celui qu'on appelait alors Danton ou le gros canon de la démocratie, au géant Papin, et se présenta contre lui dans le comté de l'Assomption.

La lutte fut terrible.

Morin n'avait alors que vingt-trois ans, et il avait l'air d'un enfant. C'était la lutte de David contre Goliath. Le géant fut élu par

quelques voix seulement, mais jamais vaincu ne sortit plus populaire d'une défaite.

Deux ans après, en 1856, Morin était élu par acclamation dans le comté de Terrebonne. Il soutint devant la chambre la réputation d'orateur qu'il s'était faite sur les hustings. Les journaux anglais l'appelèrent *the rising star*, l'étoile naissante du nord. Du premier coup, il prit le ton de l'éloquence parlementaire et conquit sa place parmi les premiers orateurs de la Chambre. Doué d'imagination, de jugement et d'un grand sens politique, connaissant comme par intuition le droit constitutionnel, ses discours remplis de raisonnements frappants et concis, prononcés dans un langage choisi, d'une voix un peu claire, mais sonore et agréable, faisaient autant d'impression sur la Chambre que sur le peuple.

C'était la même chose au barreau, à la cour criminelle surtout, où il plaida des causes qui eurent du retentissement.

Qui ne se rappelle le procès du jeune Parent, accusé d'avoir tué un vieux du nom de Simpson ? Lafontaine et Aylwin sur le banc ! Johnson, représentant la couronne ! Loranger et Morin, plaidant pour l'accusé !...

La cour criminelle n'a pas eu de plus beaux jours. Morin fut magnifique. Il nous semble encore entendre cette voix vibrante, émue, cette parole tantôt véhémence, tantôt sarcastique ou suppliante.

Le juge Lafontaine s'essuyait les yeux ; la plupart des jurés pleuraient ; Parent fut acquitté. Dans la cause de Vincelette et Gabouri, à laquelle s'attachait un intérêt politique, il eut des mouvements magnifiques, des mots terribles. Parlant d'une femme qui s'était évanouie en rendant un témoignage suspect, il prononça les paroles suivantes :

“ Vous l'avez entendue, vous l'avez vue,
“ pâle d'abord, froide comme le marbre,

“ puis haletante, agitée, bouleversée par le
“ remord, et suant le parjure que sa bouche
“ ne pouvait plus proférer.”

La politique l'arracha malheureusement à la profession pour le jeter dans cette vie, d'émotions, d'enivrements et de déboires où les naufrages sont si nombreux et lamentables. Devenu ministre, à l'âge de vingt-huit ans, entouré d'amis et d'admirateurs, il lui manqua, pour continuer à s'illustrer et à honorer son pays, les habitudes de tempérance, de travail et l'amour du devoir qu'il avait perdus dans le brouhaha politique. Il montra qu'il avait plus de talent que de caractère ; ses meilleurs amis furent consternés, le peuple désappointé. Battu en 1861 et en 1863, il accepta la place de secrétaire de la codification, et en 1873, il fut nommé protonotaire de Joliette.

C'était un ensevelissement peu digne d'un homme fait pour être un chef de parti,

et qui, probablement, aurait remplacé Sir G.-E. Cartier.

On a dit que Cartier n'a pas cherché à se préparer des successeurs ou des héritiers politiques, et qu'il n'a pas fait pour Morin tout ce qu'il aurait pu. On aime tant à justifier de quelque manière les fautes et les chutes de ceux qu'on aime, qu'on en accuse souvent injustement les autres. Il n'y a pas d'excuse acceptable pour celui qui, pouvant servir, illustrer même son pays, son nom et sa famille, refuse de vivre et de travailler. Ceux-là ne sont pas de véritables grands hommes qui, parcourant un chemin semé de fleurs, s'arrêtent et se découragent aux premières épines qu'ils trouvent.

M. Morin était né à Lavaltrie, de Joseph Morin, cultivateur, et de Félicité Pelletier, le 20 janvier 1831. Il était, par sa mère, petit neveu de Solomon Juneau, le célèbre fondateur de Milwaukee, et cousin de Joseph Papin par la lignée des Pelletier. Tout

jeune, il donna des preuves de la plus vive intelligence. Il entra au collège de l'Assomption à l'âge de neuf ans, et en sortit, ses études faites, à l'âge de dix-sept ans. C'est là, au collège, qu'il commença à faire sa réputation d'orateur. Dans le discours et la composition, il n'avait pas d'égal; ses succès, dans les pièces où il jouait les principaux rôles, enthousiasmaient les élèves et leurs parents. "C'est pour faire un grand orateur, ce petit Morin" disaient tous ceux qui l'avaient entendu.

Il vint étudier le droit à Montréal et entra dans le bureau de MM. Cherrier et Dorion. Reçu avocat, il forma une société avec l'hon. Gédéon Ouimet et M. Wilfrid Marchand, de la cour d'appel. Mais, comme nous l'avons dit, c'est à la politique surtout qu'il donna son temps et consacra ses brillantes facultés.

La politique! . . . quelle sirène dangereuse à un âge où l'amour de la gloire, les

applaudissements et les fanfares de la renommée exercent tant d'empire sur l'âme ! Les succès qu'elle offre au jeune homme de talent sont si faciles, si rapides et si retentissants, comparés à ceux d'une profession qui demande des années d'un travail pénible et souvent ingrat ! Arriver au pas de course au milieu des applaudissements de tout un peuple et des fumées de la gloire, est si agréable ! On n'est pas encore rendu, dans notre pays comme ailleurs, à la conclusion qu'il vaut mieux aller moins vite et plus sûrement ; que le temps, l'étude et l'expérience sont les éléments nécessaires des réputations durables et des existences vraiment utiles.

Morin fit ce que les hommes de talent, qui ont de l'ambition, ont toujours fait et font encore dans notre pays ; il s'occupa de journalisme et de politique, mit sa plume et sa parole au service de son parti. L'un des fondateurs et rédacteurs de la *Patrie*, il

écrivit dans ce journal distingué des articles qui furent fort appréciés. Les fondateurs de la *Patrie* s'aperçurent, comme bien d'autres avant et après eux, que, faute de grandes fortunes, il n'y a pas de place, dans notre monde politique, pour des journaux ou des hommes de parti indépendants ; que le seul moyen de réussir et d'être utile est d'emboîter le pas derrière ses chefs, tout en cherchant à les contrôler et à leur faire adopter les mesures qu'on croit utiles au pays. Tout passe dans le parti conservateur, excepté la *Minerve*, qui reste toujours comme le symbole et l'incarnation des idées de son parti.

Morin dont la parole était partout recherchée, prit part aux luttes émouvantes qui finirent par la division de l'Institut Canadien et la fondation d'une institution qui n'a pas fait le bien qu'aurait produit l'autre, si, au lieu de l'abandonner, on avait persisté à y rester pour la réformer.

Je ne parle que de la jeunesse de Morin pour la bonne raison qu'il n'y a rien à dire de Morin devenu homme. Après trente ans, cette étoile brillante, sur laquelle tout le pays avait les yeux fixés, commence à s'éteindre, à s'éclipser et finit par disparaître au milieu de l'indifférence générale—éclipse fatale qui a privé le pays d'une de ses plus vives lumières, fin prématurée d'une existence qui aurait pu être si glorieuse pour la patrie.

WILFRID LAURIER

Grand, droit, mince et maigre ; figure pâle et maladive, cheveux châains, abondants et à demi bouclés ; tête de penseur et d'artiste, physionomie douce et sérieuse empreinte de noblesse et de rêverie ; manières simples, délicates et réservées qui inspirent la confiance et le respect ; voix douce et sonore.

Caractère élevé, paisible, franc et indépendant, nature d'élite portée vers le beau et le bien, aimant la justice et la vérité. Doux, bienveillant, sympathique, charitable, fuyant la médisance, le mensonge et la calomnie, évitant tout ce qui est grossier,

vil, inconvenant ; un peu nerveux, enclin à l'indifférence et même à l'impatience, mais ayant pris tellement l'habitude de se contrôler, de se maîtriser, qu'on se demande s'il a des défauts.

Esprit droit, large et lumineux, jugement sain, calme et profond, imagination suffisante, mémoire excellente.

L'orateur parlementaire le plus remarquable que possède, à l'heure qu'il est, le Canada. D'autres peuvent avoir une éloquence plus brillante, plus imagée et plus entraînant ; il n'a ni la voix, ni le geste, ni la passion du tribun ; son tempérament comme sa nature se refusent à ces mouvements impétueux, à ces inspirations énergiques que l'on remarque chez certains hommes. Il n'a pas la puissance de dialectique de Blake, la chaleur de Chapleau et la parole nerveuse et fleurie de Routhier, mais il l'emporte sur tous ses contemporains par le ton, la méthode, l'élévation d'idées,

la justesse de raisonnement, la pureté de diction, le tact et la précision du langage qui constituent l'orateur parlementaire.

On compare souvent l'éloquence au torrent qui se précipite avec fracas, ou au gazouillement du ruisseau qui coule à travers des prés fleuris.

La parole de M. Laurier ne ressemble ni à l'un ni à l'autre ; on pourrait plutôt la comparer aux eaux pures et limpides des grands fleuves qui arrosent notre pays.

L'équilibre des facultés intellectuelles de M. Laurier produit chez lui cette parole mesurée qui le distingue et sied au parlement.

Son éloquence vient plutôt de l'esprit que du cœur ; sa raison ne se laisse jamais égarer par l'imagination ou la sensibilité. Aussi, rarement il touchera les cœurs, mais il convaincra les esprits et sera l'orateur favori d'un auditoire instruit.

Laurier a l'esprit philosophique nécessaire à l'orateur ; il ne parle pas une heure sur une

virgule comme certains avocats, et ne se perd pas dans les nuages à la façon des poètes ; non, d'un coup d'œil, il embrasse tous les côtés d'une question, y découvre le principe dominant et en tire une suite de raisonnements qui s'enchaînent, d'arguments serrés dont il tempère la sècheresse par des pensées nobles, des réflexions saisissantes. Toujours maître de sa pensée, il ne dit que ce qu'il veut, et il le dit sans efforts d'esprit, de voix ou de geste, sans jamais hésiter. Sa parole est si simple, si naturelle, son débit si facile, ses pensées si vraies, qu'il semble qu'on pourrait tous en faire autant. C'est précisément le mérite des grands orateurs, de M. Thiers par exemple, de paraître dire ce que tout le monde croit avoir déjà dit ou pensé.

On n'arrive pas à cette perfection sans étude ; traiter des questions difficiles, de manière à les faire comprendre de tout le monde, demande une lucidité, une souplesse

et une pénétration d'esprit que peu d'hommes possèdent.

M. Laurier a l'avantage d'être né orateur, mais il a le mérite d'avoir cultivé ce don magnifique de la nature et de l'avoir respecté, d'avoir compris que l'orateur doit être un honnête homme, un homme de bien.

On s'aperçoit en l'écoutant que la parole chez lui est l'écho d'une âme convaincue, d'un esprit droit et d'un cœur bien fait. Et cette impression qu'il produit sur son auditoire constitue la plus grande et la meilleure partie de sa force et de son mérite.

M. Laurier est né le vingt novembre mil huit cent quarante-un, à St-Lin, paroisse paisible et modeste qui pensait peu, alors surtout, à produire des orateurs et des hommes d'État. Il est fils de M. Carolus Laurier, arpenteur. Il entra au collège de l'Assomption en 1854 et y manifesta de bonne heure ses aptitudes littéraires et oratoires. C'était l'orateur populaire du

collège, et le rédacteur des adresses de circonstance.

Laurier était un bon élève, sérieux et bienveillant, estimé de ses maîtres et de ses camarades, et remarquable dès ce temps-là par cette politesse et cette délicatesse qui le caractérisent. Il obéissait généralement au règlement, mais il se fit punir quelquefois pour être allé sans permission entendre plaider à la cour du village ou écouter des orateurs politiques. Sa vocation s'affirmait en dépit du règlement.

Ses études finies, il vint à Montréal étudier le droit sous M. Rodolphe Laflamme, député de Jacques-Cartier. Sa vie d'étudiant ne fut pas orageuse et dissipée comme celle de beaucoup de jeunes gens qui s'imaginent, qu'une fois sortis du collège, il ne leur reste plus rien à apprendre.

Admis au Barreau en 1864, il entra en société avec Médéric Lanctot.

Lanctot et Laurier ! Quel étrange alliage !

C'est alors que je l'ai connu ; nous venions de créer le parti national et de fonder *L'Union Nationale* pour combattre la Confédération. Lanctot était notre chef et c'est dans ses bureaux que nous nous réunissions pour aiguïser nos armes et préparer nos plans de campagne.

Il me semble voir Laurier tel qu'il était à cette époque : malade, triste, l'air grave, indifférent à tout le bruit qui se faisait autour de lui ; il passait au milieu de nous comme une ombre et semblait nous dire :

“ Frère il faut mourir.”

Il souffrait déjà de cette maladie de poumons qui plus tard faillit l'enlever à l'amitié de ses amis et à l'admiration du pays. C'est en grande partie pour combattre les progrès du mal qu'il se décida en 1886 à quitter la ville pour aller s'établir à Arthabaska. Erie Dorion venait de mourir, le parti libéral avait besoin d'un homme peu ordinaire pour remplacer le défunt, et continuer son

œuvre populaire dans les Cantons de l'Est. Laurier fut cet homme, il devint rédacteur du *Défricheur*, ouvrit un bureau d'avocat à Arthabaska et se fit en peu de temps une réputation et une clientèle enviabiles.

Ses articles dans le *Défricheur* et ses plaidoiries à la cour convinquirent en peu de temps la population que le successeur de l'homme qu'ils avaient tant aimé méritait leur sympathie et leur admiration. Aussi aux élections de 1871 pour la Chambre locale, il était élu par une majorité de 1,000 voix.

On se rappelle l'effet que produisit sa parole, à son entrée dans la Chambre, et les applaudissements qu'elle souleva même parmi les adversaires. On couvrit de fleurs les débuts du jeune orateur et on salua de tous côtés cette étoile naissante.

Élu pour la Chambre fédérale aux élections de 1873, il fut appelé à présenter l'adresse en réponse au discours du Trône

et se plaça du premier coup au premier rang des orateurs du parlement fédéral. Les députés anglais étaient charmés.

Mais ils furent bien plus émerveillés quand ils l'entendirent prononcer dans l'anglais le plus correct, le plus littéraire, le plus parfait, son merveilleux discours contre l'expulsion de Riel.

C'était en 1874. Louis Riel, élu député de la Chambre des Communes par le comté de Provencher, était rendu à Ottawa pour prendre son siège, il avait même prêté secrètement le serment requis. Une grande excitation régnait dans la Chambre et le pays, on parlait d'émeutes, on prédisait des actes de violence si le chef des Métis paraissait dans la Chambre.

Les orangistes furieux disaient qu'ils ne permettraient jamais à un rebelle accusé de meurtre de prendre son siège. Un mandat d'arrestation avait été en effet émis contre Riel et n'avait pu lui être

signifié, vû son absence du Canada depuis l'insurrection.

Riel refusait de se rendre et réclamait l'accomplissement des promesses d'amnistie faites par Mgr Taché au nom du gouvernement de Sir John Macdonald.

Sir John et ses collègues refusaient de reconnaître ces promesses, et n'étaient pas fâchés de voir le nouveau gouvernement que McKenzie venait de former aux prises avec les difficultés de cette question.

La situation était critique.

Les Canadiens-Français d'Ottawa et de Hull étaient bien décidés à protéger Riel s'il prenait son siège.

McKenzie Bowell, l'un des chefs orangistes, avait présenté une motion demandant l'expulsion de Riel, M. Holton avait proposé comme amendement de différer toute décision jusqu'à ce que le comité nommé pour s'enquérir de l'existence des promesses faites à Riel, eût fait son rapport.

C'était la seule solution praticable.

Laurier prit la parole; il exposa dans un langage chatié, nerveux et logique, les raisons légales et politiques pour lesquelles la Chambre devait repousser la proposition Bowell et produisit une profonde impression.

L'amendement Holton fut adopté.

Plus tard Laurier eut encore l'occasion de mettre son éloquence au service de ce pauvre Riel et de la cause des Métis et de prononcer le plus éloquent de ses discours.

C'était après la deuxième insurrection du Nord-Ouest. Les Métis avaient été écrasés, Riel vaincu était monté sur l'échafaud, et cette mort cruelle avait profondément agité la conscience publique.

Lorsque la Chambre se réunit, dans l'hiver en 1886, une motion fut présentée pour faire déclarer que le gouvernement était responsable des troubles du Nord-Ouest.

M. Blake, le chef alors du parti libéral fit un réquisitoire formidable à l'appui de cette proposition, mais ce fut Laurier qui remporta la palme dans ce grand débat où le talent pouvait déployer toutes ses ressources.

Le sujet était beau, digne de lui.

Il fit le récit émouvant des injustices qui avaient poussé les Métis à la révolte, rappela les grandes luttes de la liberté contre la tyrannie, dénonça en termes véhéments les illégalités du procès et de la condamnation de Riel, fit les appels les plus pathétiques aux sentiments les plus nobles de l'âme humaine.

Jamais langage plus éloquent ne s'était fait entendre dans le parlement canadien.

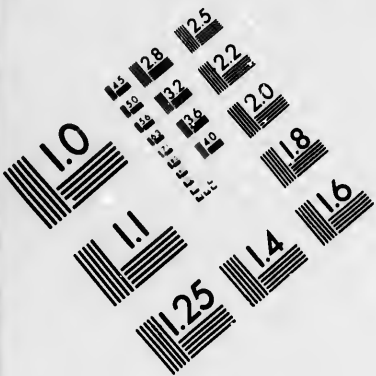
Un concert d'éloges s'éleva de toutes les parties du pays, amis comme adversaires félicitaient l'orateur Canadien-français qui venait de faire entendre des accents comparables à ceux qui ont immortalisé les plus grands parlements de l'univers.

Les journaux anglais lui donnèrent, dès le lendemain de ce grand succès, le nom de "*Silver tongued Laurier*" : L'orateur à la bouche d'argent."

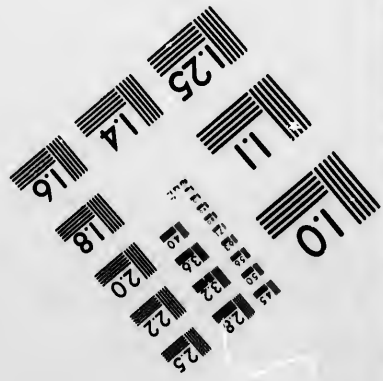
Si Laurier avait fait comme la plupart de nos hommes de talent, il aurait vécu sur la gloire d'un pareil discours pendant plusieurs années. Mais le sentiment du devoir, le souci de sa réputation et l'amour du travail l'ont empêché de tomber dans cette erreur trop commune. Chacun de ses discours marque un progrès, un perfectionnement.

Sa vie et ses succès sont une démonstration éclatante de la nécessité du travail constant et persévérant, de tous les jours, de tous les instants. Laurier ne perd jamais une occasion d'enrichir son esprit, d'orner son imagination et sa mémoire ; doué d'un grand talent d'assimilation, il profite de tout ce qu'il lit, de tout ce qu'il entend.

Demandez lui comment il a appris l'anglais, il vous dira que c'est en se livrant au



**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**





travail pénible et ennuyeux de la traduction, en étudiant les plus grands littérateurs de l'Angleterre, en s'accoutumant à penser en anglais.

Il est convaincu comme Jetté que pour réussir il faut savoir se livrer à un travail ennuyeux, que plus le travail est pénible plus il est fécond.

Je disais en 1874 :

Laurier est donc l'un des hommes les plus remarquables que l'avenir nous réserve. Le Bas-Canada a raison de compter sur lui, il ne trompera pas les espérances patriotiques que ses débuts éclatants ont fait naître, car son caractère est au niveau de son intelligence.

Il a tenu sa promesse celui-là.

Tel il était il y a trente ans, tel il est aujourd'hui, mais perfectionné sous tous les rapports, plus fort physiquement et moralement, parvenu par l'étude, le travail et l'expérience à l'époque de son développe-

ment, à la pleine maturité de son talent, digne de porter le nom de *silver tongued* que les Anglais lui ont donné et d'être classé parmi les grands hommes de notre temps.

Devenu chef du parti libéral, lors de la retraite de M. Blake, à une époque difficile, après des défaites désespérantes, il a déployé une énergie et une activité qu'on lui soupçonnait guère. Il a relevé le moral de ses partisans, leur a inspiré l'espérance de la victoire et les a entraînés enthousiastes à la suite de son drapeau.

Il a grandi avec les difficultés, s'est jeté hardiment dans la mêlée et n'a pas craint d'aller au cœur même du fanatisme religieux, faire entendre la voix de la justice, de la vérité et de la conciliation.

Sa conduite et ses paroles sur la question des biens des Jésuites, les troubles du Nord-Ouest ont été celles d'un grand patriote, d'un homme d'état intrépide. Deux fois, il a eu le courage d'aller à Toronto, la

ville sainte de l'orangisme, la Mecque du fanatisme, plaider la cause de l'humanité et de la tolérance religieuse, la première fois pour faire voir l'injustice de l'exécution de Riel, la seconde pour démontrer la justice de la restitution aux Jésuites de partie de leurs biens. Accueilli d'abord par des huées et des sifflets, il resta impassible au milieu de l'orage et fit des appels si éloquents au *fair play* britannique, que les plus violents séduits par tant de courage et d'éloquence, finirent par l'écouter.

Voilà des actes de courage que l'on doit mettre audessus des talents et des succès oratoires.

Comment les Anglais n'admireraient-ils pas ce Canadien-français qui parle leur langue, connaît leur histoire et leur littérature aussi bien si non mieux que leurs premiers hommes d'état ?

Comment n'aimeraient-ils pas l'entendre citer et commenter avec tant de tact et de

vigueur leurs grands orateurs parlementaire et leurs célèbres historiens ?

Ils sont tellement émerveillés de ce talent qu'ils cherchent à l'expliquer en disant que sa grand-mère était écossaise. Laissons leur cette douce illusion.

Ils lisent, ils écoutent sans colère ses déclarations patriotiques et religieuses, car ils savent que ce qu'il demande pour ses compatriotes il est prêt à l'exiger pour les hommes appartenant à des races, à des religions différentes, ils le croient capable même au besoin de risquer sa popularité dans leur intérêt, pour défendre un principe, un droit qu'il croirait injustement attaqué. C'est même l'un de ses points faibles aux yeux de ses adversaires, ils insinuent qu'il est trop porté à juger les questions au point de vue strict de la justice et de la légalité et que sa générosité pourrait, dans certains cas, l'entraîner trop loin dans la voie des concessions religieuses et nationales.

Laurier sera-t-il premier ministre ?

—Peut-être, probablement. Il craint le pouvoir et il a raison d'en avoir peur, car dans un pays comme le nôtre où la diversité des sentiments religieux et matériels est si grande, où les intérêts personnels jouent un si grand rôle, gouverner honnêtement est chose difficile. Il faut plus de talent pour réussir en s'adressant aux bons instincts de l'homme qu'en faisant appel à ses mauvaises passions, en exploitant ses préjugés. On n'est plus au temps des Lafontaine et des Baldwin : temps héroïques où les grands principes de liberté dominaient tous les autres sentiments, où l'on savait descendre du pouvoir avec autant de dignité qu'on y montait, où l'on savait se démettre plutôt que de se soumettre à ce que la conscience et l'honneur reprouvaient.

Les mœurs publiques sont bien tombées, l'argent, l'intrigue et le préjugé ont, à notre

époque, plus d'empire sur les hommes que les principes.

Or, Laurier est naturellement porté à croire que tous les hommes lui ressemblent et que la raison suffit pour les gouverner et les diriger dans le droit chemin. Dans l'ordre religieux comme dans l'ordre politique, il est disposé à donner trop d'empire à la raison.

Le pouvoir lui ménage bien des déboires, des ennuis et des désenchantements qu'il saura d'ailleurs souffrir en philosophe.

Il faudrait à son esprit élevé des horizons larges, des questions de haute portée, il est né comme Blake pour attacher le souvenir de son éloquence à ces grands mouvements politiques ou réformes sociales qui modifient les destinées d'un peuple.

Blake est allé en Angleterre chercher ces horizons larges, ces sommets élevés.

Ici, à part la question de l'indépendance, qui n'est pas encore mûre, que reste-t-il ?

Cependant, le monde marche vite à notre époque, l'imprévu joue un grand rôle et soulève tous les jours, dans l'ordre politique et social comme dans le domaine des sciences, les problèmes les plus émouvants.

Quoiqu'il arrive, Laurier sera à la hauteur des événements.

LE JUGE RAINVILLE

M. Rainville est né juge.

Lorsqu'il monta sur le Banc, à l'âge de trente-six ans, et rendit ses premiers jugements, on aurait dit qu'il n'avait jamais fait autre chose toute sa vie.

Grand, mince, l'air jeune, portant chevelure et barbe noire, toujours bien mis, il est fort joli garçon et parait bien sur le Banc.

L'homme qui lui ressemble le plus dans le pays n'est pas son frère, mais devrait l'être, c'est l'hon. Pantaléon Pelletier. Même taille, même mine, même teint, même barbe, même chevelure, même physionomie, c'est vraiment remarquable. Si

nous croyions à la métempsycose, nous dirions qu'ils ont dû être ou deviendront frères, dans un autre monde. Si l'extérieur était toujours le miroir de l'âme, ils devraient avoir le même caractère ; pourtant ils se ressemblent peu sous ce rapport.

M. Pelletier est chaud, sympathique, sentimental au besoin.

Le juge Rainville est froid, un peu misanthrope, antipathique au bruit, aux émotions violentes, aux effusions. C'est un grand raisonneur, à l'esprit essentiellement pratique et philosophique, ne croyant que ce qu'il voit et comprend, ayant en général une pauvre opinion des hommes et des choses de ce monde.

Quoique plus jeune, il est presque déjà aussi désenchanté que le juge Johnson sous ce rapport. C'est malheureusement le mal de beaucoup de grands esprits qui perdent l'illusion en voulant voir les choses de trop près, en cherchant la raison de tout.

N'est-ce pas de la pitié au lieu du mépris que le sage doit avoir pour les misères et les petitesesses du monde ? Après tout, chacun a sa part de ces faiblesses inhérentes à l'humanité, même les juges.

C'est un grand danger pour un homme de talent de se laisser prendre par le dégoût. On finit par faire mal ce qu'on n'aime pas à faire, on s'irrite, on s'aigrit de plus en plus et on n'est aimable ni pour soi, ni pour les autres. Un juge, par exemple, prend l'habitude de trouver toutes les causes insignifiantes, de ne voir dans les clients et les avocats que des chicaniers. Il oublie trop qu'il a été avocat et qu'il n'y aurait pas besoin de juges s'il n'y avait toujours dans les causes qu'un seul côté, une seule manière de voir. Ce qui paraît clair au juge après qu'il a entendu les témoins et les avocats, n'était pas aussi clair que cela à l'avocat qui n'avait entendu que son client.

Le mal n'est pas encore très grand chez le juge Rainville ; l'amour de l'étude le sauvera.

Il a une véritable passion pour le droit, passion bien respectable, on l'avouera, il aime le droit, comme d'autres aiment la musique, la poésie. Cette science offre à son esprit actif, chercheur, remuant, pénétrant et difficile à rassasier, des jouissances qu'il ne trouve nulle part ailleurs, elle n'a presque pas de difficultés sérieuses pour lui. Il pénètre à tire d'aile au cœur de la question la plus obscure et y fait jaillir la lumière.

La clarté, la concision, la vivacité et la précision, ces facultés si nécessaires à un jurisconsulte, existent chez lui à un haut degré.

Sa vivacité est si grande qu'elle le porte, disent certains avocats, à juger les causes avant d'avoir entendu les témoins et les avocats. C'est un peu vrai, il dédaigne les

détails, méprise les causes où ne se présente aucune question de droit et fait alors, comme nous l'avons dit, la guerre aux avocats et aux plaideurs.

Quoi qu'il en soit, il n'y a pas un juge qui siège aussi souvent que le juge Rainville, qui rende autant de jugements et se donne autant de peine pour faire marcher sans cesse la roue de la justice. Ce zèle même étonne chez un homme si peu enthousiaste de sa nature, il y a grand danger qu'il finisse par se dire : " A quoi bon ? qui m'en tiendra compte ? " Les avocats sont gens prompts, vifs et hargneux, enclins à accuser le juge qui a décidé contre eux. Chercher à les satisfaire est chose plus difficile encore que de contenter une coquette.

Le juge Rainville a beaucoup de mémoire et une grande facilité de parole. Il rend souvent une douzaine de jugements, dans des causes importantes sans la moindre note. Il est agréable à entendre et se fait

facilement comprendre. Il a, en parlant, une manière de gesticuler qui fait croire qu'il chasse les mouches, mais si on le suit attentivement, on s'aperçoit que les seules mouches qu'il écarte de la main sont les doutes où les ombres qui voltigent quelquefois autour de son esprit lumineux.

Le juge Rainville est un exemple frappant des contrastes qui existent dans l'homme. Tout ce qu'il y a chez lui de vivacité, de vie, de sens pratique est dans son esprit, très peu dans son caractère. L'intrigue, la cabale, la simple diplomatie même lui répugnent. Il aurait fait un pauvre politicien, car il n'aurait eu pour partisans que des gens intelligents et convaincus, qui ne regardent dans un homme que ses talents et ses principes. Même comme avocat il n'aurait jamais eu pour clients les gens qui ont besoin d'être séduits par des manifestations un peu bruyantes de confiance et de zèle. Il est donc à sa place

sur le Banc où il suffit d'avoir du talent et des connaissances pour se distinguer.

C'est un juge en chef en herbe.

MONTRÉAL, 1882.

La maladie et la mort ont empêché la réalisation de mes prévisions, en mettant fin à une existence pleine de promesses. Ce pauvre Rainville a été victime de ce qu'on appelle le surmenage, ce mal caractéristique d'une époque où on ne tient pas assez compte de ses forces physiques et intellectuelles, où l'on soumet le système nerveux à de trop rudes épreuves.

Lorsqu'il se décida à se reposer, la machine chauffée à blanc depuis longtemps était usée. Il alla à Paris consulter les meilleurs médecins, prit du mieux, en profita pour se perfectionner dans l'étude du droit, revint au Canada voir sa famille et

ses amis et retourna à Paris où il mourut le sept février 1891. Il est parti en plein âge mûr, emportant avec lui des trésors de science qui ne se transmettent pas, malheureusement.

RODOLPHE LAFLAMME

Joli garçon, taille élancée et cambrée, cheveux et favoris blonds, teint frais et coloré, l'air un peu anglais mais le cœur français, des goûts aristocratiques et des idées démocratiques.

Intelligence d'élite qui aime à prendre les questions de haut, à aborder les problèmes les plus élevés du droit et de la politique ; esprit paresseux, mais fécond et puissant, quand il est mis en activité.

Nature plus sentimentale et plus nerveuse qu'on ne serait porté à le croire, mais indépendante, ennemie de la contrainte, de tout ce qui peut gêner ses volontés, ses idées, ses bons ou mauvais penchants.

Généreux envers sa famille, dont il a été le protecteur et le soutien depuis le jour où il fut fait avocat ; refusant rarement de rendre service à un ami.

Aimant l'argent, pour bien vivre, pour se donner les jouissances et les distractions du *high life*, avoir chevaux et voitures, fréquenter les clubs aristocratiques et faire partout bonne figure.

Comme M. Laflamme a été avant tout avocat, transportons-nous à la cour pour mieux apprécier sa manière de parler.

Regardez-le, le voilà qui arrive, ses livres sous le bras, l'air préoccupé, la tête renversée en arrière et légèrement penchée sur l'épaule gauche, le teint animé, les cheveux en désordre, la contenance fière comme toujours. Il se hâte, car sa cause a été appelée et la cour l'attend. Il commence à parler, écoutez bien, car il ouvre à peine la bouche, il laisse tomber nonchalamment ses paroles qu'il retient à demi ; sa voix indécise semble

dédaigner de se faire entendre ; on dirait le murmure d'un mince filet d'eau à travers les branches qui gênent son passage.

La pensée arrive fatiguée, nuageuse, à moitié endormie, impatientée des efforts qu'il lui faut faire pour voir le jour ; elle hésite, elle tâtonne dans la région des faits, mais elle se dégage peu à peu, se presse et s'illumine à mesure qu'elle arrive dans le domaine du droit ; le rêve disparaît, les nuages s'évanouissent ; la parole est plus facile, plus nette, plus accentuée ; enfin, la lumière se fait dans ce riche cerveau, une interruption l'a fait jaillir, c'est le rayon de soleil à travers les derniers brouillards de l'aurore.

Une chose est indispensable à M. Laflamme, quand il parle, c'est d'être stimulé, harcelé sans cesse, car il se refroidit facilement. Si la cour ou ses adversaires lui font la malice de ne pas l'interrompre afin de ne pas le forcer de faire un effort d'esprit, il

s'ennuie et ennuie son auditoire. Mais s'il a contamment quelqu'un pour l'éperonner, le chauffer à blanc, c'est bien différent ; son langage devient énergique, ses expressions brillantes, son éloquence facile, agréable, son éloquence mordante, ironique, pleine de superbes dédains, remarquable par la rapidité de ses évolutions et la force de sa dialectique ; il enlace son adversaire dans les plis d'une argumentation serrée, nerveuse et inextricable, et trouve, pour échapper aux pièges qu'on lui tend, des issues que personne ne voyait. Il fut admis au barreau en 1849.

Il y avait alors, à Montréal, des jeunes gens de talent qui se préparaient par l'étude et la discussion aux grandes luttes politiques. C'étaient Papin, Laberge, Labrèche-Viger, Eric Dorion, Wilfrid Dorion, Gustave Papineau, fils de l'hon. L. J. Papineau, M. Lanctot, Joseph Doutre, Charles Daoust et plusieurs autres. Quelques-uns d'entre

eux s'étaient déjà fait connaître à l'Institut-Canadien et dans les assemblées publiques. Ils formaient l'avant-garde du grand parti libéral qui luttait depuis plusieurs années, sous la conduite de Lafontaine, pour la conquête du gouvernement responsable et de nos libertés politiques.

Les idées démocratiques qui agitaient alors le monde entier trouvèrent un écho puissant sur les bords du St-Laurent dans l'âme de ces jeunes gens. Les réformes constitutionnelles que demandait Lafontaine ne leur suffisaient plus, il leur fallait des changements plus radicaux, un programme plus démocratique. C'est dans ce but qu'ils fondèrent *L'Avenir* et lancèrent dans le public des théories et des idées politiques et religieuses qui convenaient peu au tempérament et aux sentiments religieux de notre population.

Lorsque M. Papineau rentra dans la politique, après son retour de l'exil, et que se

séparant de Lafontaine, il demanda la représentation basée sur la population et le rappel de l'Union, les jeunes démocrates se rangèrent sous son drapeau.

M. Laflamme prit place au premier rang dans cette phalange destinée à exercer une si grande influence sur nos destinées politiques. On montrait, dès 1847, le cas qu'on faisait de son talent en l'élisant président de l'Institut-Canadien. Il fut l'un des fondateurs de *L'Avenir* et de ses principaux rédacteurs. Il écrivit une suite d'articles remarquables pour démontrer que l'union du Haut et du Bas-Canada nous serait funeste.

Si on ne peut approuver toutes les idées dont *L'Avenir* et l'Institut-Canadien se firent les interprètes, on doit reconnaître que plusieurs des réformes proposées furent plus tard adoptées par le parti conservateur et acceptées par le pays. C'est à la jeunesse libérale de 48 qu'on doit le rappel des droits seigneuriaux, la décentralisation judiciaire et

l'organisation patriotique qui fut faite en 1848 en faveur de la colonisation. Le clergé s'associa à cette œuvre nationale à laquelle nous devons en partie le défrichement des townships de l'Est.

Quand on songe à ce que les jeunes gens de cette époque ont fait, aux idées qu'ils ont remuées, on est forcé d'avouer qu'ils ont dû travailler. Les rédacteurs de *L'Avenir* étaient presque tous des étudiants en droit. Comme l'étude du droit était difficile à cette époque, faute de code et de jurisprudence, ils se réunissaient, le jour, pour étudier ensemble, et, le soir, ils discutaient les questions politiques et rédigeaient *L'Avenir*.

Il est malheureux pour eux et pour le pays que des hommes si capables de rendre des services à la société, aient compromis leur avenir politique par des théories et des idées chimériques, qu'ils aient voulu faire de la politique radicale, quand le pays ne demandait que la liberté constitutionnelle,

l'établissement régulier du gouvernement responsable. L'effroi qu'ils ont inspiré au peuple et au clergé, leur a été fatal. Quelques-uns d'entre eux sont sortis de la politique ruinés, découragés et aigris, d'autres sont arrivés trop tard, à un âge où le nerf et l'ambition commencent à diminuer.

MONTRÉAL, 1874.

Après tout mieux eût valu pour Laflamme qu'il ne fût jamais entré dans la politique et surtout dans le ministère MacKenzie. Il y a perdu sa fortune, une fortune péniblement acquise et n'a rien ajouté à sa réputation. Il était trop rêveur pour être homme d'action et orateur parlementaire, ses plaidoiries contre les autorités ecclésiastiques, dans des causes retentissantes, et sa morale indépendante nuisaient à l'autorité de sa parole et au prestige de son parti.

C'est M. Jetté qui aurait dû être fait ministre à sa place pour donner aux libéraux modérés la satisfaction et la reconnaissance qu'ils méritaient. Il est vrai que M. Jetté n'aurait pas sauvé le parti libéral, car il n'aurait pu faire accepter par ses collègues la protection qui seule, peut-être, aurait empêché la crise financière de tuer le ministère MacKenzie.

M. Laflamme défait aux élections de 1878, comme la plupart de ses collègues, se trouva dans une triste situation. Complètement ruiné et couvert de dettes, sans autre ressource qu'une clientèle délabrée, il fit tête à l'adversité et se montra plus grand dans la défaite que dans le succès. Il se remit au travail pour payer ses dettes et soutenir sa famille et parvint à reconquérir en grande partie la position éminente qu'il occupait au barreau.

Le vieux fond de connaissances et d'expérience qu'il avait acquis, pendant vingt

ans d'un travail soutenu, le sauva et fut une démonstration frappante de l'importance et de la fécondité des premières études.

C'est une leçon pour la jeunesse.

Qu'elle regarde les déboires et les désastres de ceux qui se jettent, tête baissée, dans les eaux agitées de la politique, avant de s'être fait par le travail et de fortes études une position solide dans une profession où ils peuvent se réfugier, comme dans une forteresse, aux jours de détresse.

Le nom de Rodolphe Laflamme a été mêlé à celui de Joseph Doutre dans des procès émouvants, entr'autres le fameux procès Guibord. C'étaient deux des derniers survivants de cette phalange libérale de 1848 dont j'ai parlé plus haut, deux avocats distingués, écrivains et penseurs, instruits, laborieux et ambitieux, qui n'ont jamais pu pardonner au clergé de les avoir combattus dans l'arène politique.

Comme dans toutes les luttes politiques et religieuses, il y a eu des fautes, des exagérations regrettables de part et d'autre. Mais à qui la première faute ? Dans tous les cas, l'erreur des uns ne justifie pas l'erreur des autres, de ceux que l'aigreur et la rancune ont détournés du sentier de la foi, de nos traditions religieuses et nationales.

Qu'on dise au clergé certaines vérités, qu'on lui dénonce des abus dangereux pour son influence et funestes à la religion, qu'on lui suggère des réformes devenues nécessaires au point de vue religieux et national, c'est un droit, un devoir même. Mais il faut que dans les discussions suscitées par ces délicates questions, on n'oublie jamais le respect dû au clergé et au principe sacré qu'il représente.

Réformer dans certains cas, serait un mérite, détruire, un crime.

Par quoi remplacerait-on l'influence du clergé qui constitue notre principale force

nationale et l'autorité d'une religion qui est pour l'individu comme pour les sociétés le seul fondement de tout progrès, de toute grandeur ?

M. Laflamme ne voulut jamais, dans ses plaidoiries, sortir des limites de son rôle d'avocat et de l'interprétation des lois au point de vue de leurs effets civils. Sa vie fut moins morale, moins régulière que celle de Doutre, mais il resta et mourut catholique.

M. Doutre avait dit un jour à un ami : " J'avais de l'ambition, je croyais avoir assez de talent et d'énergie pour faire mon chemin ; j'ai vu passer devant moi et devant mes amis et arriver aux honneurs, des hommes qui n'avaient aucune valeur, nous avons été proscrits à cause d'opinions politiques et de réformes très discutables, je ne puis pardonner au clergé le mal qu'il nous a fait." Son ami lui ayant dit que ce n'était pas une raison pour cesser de croire et de pratiquer la religion de son baptême et de sa jeunesse,

il répondit gravement : " C'est vrai et je vous félicite d'avoir la force de tenir bon, quant à moi, c'est fini je ne crois plus et je ne reviendrai pas."

Il a tenu parole malheureusement.

Le mérite d'un homme est d'être religieux ou patriote en dépit des injustices et des déboires, de conserver sa foi et son patriotisme au sein des épreuves, de faire son devoir.



EDWARD BLAKE

Edward Blake est fils de l'hon. W. H. Blake, qui fut l'orateur le plus éloquent de l'ancienne assemblée législative de 1847 à 1849 et occupa avec honneur le poste de solliciteur-général. Sa mère était la petite fille de William Hume de Humewood autrefois représentant de Wicklow dans la Chambre des Communes. M. Blake appartient par son père et sa mère à deux familles remarquables par le talent et le caractère.

Il est rare qu'une famille n'arrive pas par degrés à un homme comme M. Blake.

Né dans le township d'Adélaïde, Middlesex, province d'Ontario, en octobre 1833 ;

l'un des élèves les plus remarquables de l'université d'Ontario où il obtint, sans effort tous les degrés et les honneurs qu'on y pouvait accorder ; admis au Barreau en 1856 et fait Conseil de la Reine en 1863, trois ou quatre ans lui suffirent pour devenir l'un des premiers avocats du Haut-Canada ; au bout de dix ans il n'avait pas de supérieurs, et aujourd'hui on s'accorde généralement à lui donner la première place.

Elu pour South-Bruce à l'assemblée législative d'Ontario en 1867, il devint presque aussitôt Leader de l'opposition, renversa le gouvernement de M. Sandfield McDonald en 1871, et fut appelé à former un ministère, dans lequel il prit le poste de président du Conseil, sans salaire. L'année suivante, l'abolition du double mandat l'obligeant à faire le choix entre les deux législatures, il renonçait à la place honorable qu'il occupait à la tête de sa province, pour aller,

avec son ami McKenzie, au sein de la Chambre des Communes, combattre le gouvernement de Sir John.

Il ne manqua pas de gens qui blamèrent leur audace et leur présomption, et cependant, deux ans après, la forteresse conservatrice tombait sous leurs coups, et l'hon. McKenzie y arborait le drapeau de la réforme.

M. Blake aurait pu être le chef de l'opposition en entrant dans la Chambre des Communes et Premier dans le gouvernement actuel, mais il n'a pas voulu l'être ; il s'est contenté, pour se rendre aux sollicitations les plus pressantes de cent dix à cent quinze députés, de faire partie, pendant quelques mois, du ministère McKenzie, sans portefeuille et sans salaire. A l'encontre de la plupart des hommes politiques qui prendraient bien le salaire sans le portefeuille, si c'était possible, M. Blake, lui, ne prend que la responsabilité et laisse de côté le salaire.

On a dit que les raisons privées alléguées par M. Blake n'ont pas été les seules qui l'aient empêché d'accepter le poste de chef de l'opposition et de Premier dans le gouvernement actuel ; on a prétendu qu'il se serait aperçu que les vieux libéraux du Haut-Canada le voyaient d'un mauvais œil devancer si rapidement les anciens.

Il paraît certain que M. Blake, comme tous les hommes à grandes aspirations, veut arriver avec une idée, avec un drapeau à lui ; son talent lui permet de vouloir attacher son nom à l'établissement de nos destinées politiques.

Il a une haute et forte taille, une grosse tête carrée, un front superbe qu'on dirait taillé dans un bloc de marbre, une belle figure au teint riche, aux traits vigoureux, la physionomie calme et réfléchie d'un penseur : tout chez lui indique la puissance et dénote une nature supérieure. Sa pose est nonchalante, ses manières affables et mo-

destes ; il s'habille comme un bon fermier américain de l'état du Vermont ; il est curieux à voir dans la Chambre, la tête appuyée sur son pupitre et couverte d'un chapeau de feutre noir à large bords ; on dirait toujours qu'il dort, mais lorsqu'il se lève pour parler, on voit que son esprit veillait. Le silence se fait alors et la Chambre prête une oreille attentive aux paroles qui tombent de sa bouche éloquente.

Ce n'est pas un de ces tribuns dont les éclats de voix font trembler les vitres et dont la déclamation passionnée soulève un auditoire ; il ne parle pas avec la chaleur et la violence qui caractérisaient l'éloquence de son père ; non, c'est un orateur parlementaire à la façon des Russell et des Gladstone, c'est l'homme d'Etat aux larges idées, aux théories élevées, à la logique invincible, au langage classique, dont chaque parole mérite d'être recueillie et méditée.

Ses discours ressemblent à ces chênes immenses dont la tête touche les cieux et dont les racines vigoureuses plongent dans les entrailles de la terre, ou à ces cottes d'armes à la surface polie et impénétrable que portaient les guerriers antiques.

Son discours sur l'élection de Peterborough est un modèle de logique et d'argumentation ; les philippiques admirables qu'il a prononcées à London et à Bowmanville sont des chefs-d'œuvre de haute raison et d'éloquence patriotique. Il l'emporte sur Sir John et tous les hommes politiques de notre pays par la vigueur de l'esprit, la largeur de vue et la puissance de conception intellectuelle.

Il n'est pas étonnant que M. Blake désire l'établissement d'une fédération de tous les pays qui composent l'empire britannique avec un grand parlement où les colonies seraient représentées, car il n'y a pas de doute qu'il serait de taille à se mesurer dans

ce parlement avec les hommes les plus éminents de ce parlement. Nous avons déjà exprimé l'opinion que la conséquence des idées prêchées par M. Blake ne serait pas la fédération mais l'indépendance, et il n'est pas impossible que M. Blake entrevoie sans frayeur cette conséquence.

Lorsque M. Blake proclame qu'il est temps que, dans nos relations avec l'Angleterre et les pays étrangers, nous songions d'abord à l'intérêt canadien, tous les hommes qui croient à l'avenir du Canada sont avec lui, mais lorsqu'il conclut que la fédération nous donnerait la politique nationale qu'il désire, nous n'y sommes plus.

Quoiqu'il en soit, nous applaudissons aux efforts patriotiques qu'il fait pour développer cet esprit national sans lequel une nation ne peut exister.

Laissons ces grandes idées, ces généreux sentiments porter leurs fruits et soyons tranquilles sur la qualité de ces fruits.

M. Blake est marié et père de plusieurs enfants, sa conduite est excellente, il est sobre comme un juge d'autrefois et presque aussi puritain que son ami McKenzie. Il est affable mais peu démonstratif ; il mène une vie simple et retirée ; la dignité et l'indépendance de son caractère lui font mépriser les petits moyens que les hommes politiques emploient trop souvent pour se rendre populaires ; il ne veut devoir le succès qu'à sa supériorité intellectuelle et à l'excellence de ses principes ; sous ce rapport il ressemble à l'hon. M. Dorion ; il n'est pas étonnant qu'ils aient beaucoup d'estime l'un pour l'autre.

Inutile de dire qu'il travaille ; on n'est pas, comme il l'était, l'un des premiers avocats et hommes d'Etat de son pays, à trente-quatre ans, sans avoir étudié jour et nuit, sans avoir poussé jusqu'à l'excès même le développement de ses facultés intellectuelles. Les discours de M. Blake

démontrent qu'il a perfectionné son talent par l'étude de l'histoire et de la philosophie, ces deux sciences fécondes que les anciens considéraient comme essentielles à l'orateur.

En résumé, M. Blake est fait à la manière des grands hommes, et tout Canadien a le droit d'être fier de lui.

MONTRÉAL, 2 décembre 1874.

Depuis cette époque, M. Blake a été ministre de la justice dans le gouvernement McKenzie et chef du parti libéral après la mort de M. McKenzie. Il n'a pas eu la consolation de mener son parti à la victoire dans le Parlement fédéral comme il l'avait fait dans la Chambre locale, il n'a pu réussir à faire accepter son programme sur la question du tarif. La protection n'avait

pas encore fait son temps ; acceptée par le parti conservateur et adoptée par le gouvernement et le parlement après les élections de 1878, elle devait vivre et vivra jusqu'à ce qu'une autre crise financière éclate.

Battu dans deux élections générales, M. Blake fatigué, désappointé, se décida à abandonner la direction du parti libéral, et même aux élections générales de 1890, il refusa de se porter candidat.

Vaincu ou vainqueur, à la tête d'une majorité ou d'une minorité, premier ministre ou chef d'opposition, M. Blake a toujours été le même, le premier dans les grands débats sur les questions de droit constitutionnel, de légalité et de justice.

C'est un grand avocat capable de discuter devant les plus grands tribunaux du monde les causes de l'ordre le plus élevé et toujours prêt à mettre son talent au service de la liberté, de la justice et du droit violés.

Il l'a prouvé en différentes circonstances, surtout lorsqu'au milieu de l'agitation produite par l'exécution de Riel, il entreprit de plaider la cause de ces pauvres Métis sans se soucier du mal que son courage devait lui causer parmi la population fantaisiée d'Ontario.

Je ne puis m'empêcher de reproduire une partie de la péroraison de son discours, car on y trouve Blake tout entier avec son grand cœur, son caractère héroïque et son large esprit.

“ Je sais, dit-il, que cette cause est entourée d'une atmosphère de préjugés et de passions. Je sais qu'il faudra des années pour percer et dissiper cette lourde atmosphère. Je sais qu'un grand nombre de mes concitoyens appartenant à ma nationalité et à ma religion ont des sentiments et des opinions hostiles à la position que je prends sur cette question. Je n'ignore pas que des hommes distingués

“ que j'estime et dont le jugement m'ins-
“ pire la plus grande confiance, n'ont pu,
“ après avoir examiné cette cause, arriver à
“ la même conclusion. Je ne blâme per-
“ sonne, c'est le droit, le devoir même de
“ chacun de suivre son propre jugement.
“ On a poussé de côté et d'autre des cris
“ qui ont empêché le public d'arriver à une
“ juste conclusion, mais ces cris ne doivent
“ pas nous détourner de la justice et du
“ devoir. On nous a dit plus d'une fois
“ dans le cours de ce débat, que l'attitude
“ prise par le parti libéral sur cette ques-
“ tion le conduirait à la ruine. Le vote
“ que je vais donner est, je l'admets, dan-
“ gereux et inopportun, et si la politique
“ n'était qu'un jeu ma conduite serait
“ erronée. Je serais heureux de pouvoir
“ m'empêcher de prendre une position qui,
“ d'après l'opinion de nos adversaires, va
“ être si fatale à notre influence. Mais il
“ est quelque chose que je mets au-dessus

“ de l'avantage d'avoir un siège dans cette
“ Chambre et même de conduire un parti,
“ c'est, non pas de conserver la confiance
“ publique, mais de la mériter. Agir autre-
“ ment serait courir après l'ombre et perdre
“ la réalité : *propter vitam vivendi perdere*
“ *causas*. Nous pouyons nous tromper,
“ nous devons être sincères. Nous devons
“ être capables de renoncer à la vie publique
“ pour garder intacts notre caractère et
“ notre honneur d'hommes publics.

“ Je ne puis honnêtement m'empêcher
“ de partager l'opinion de ceux qui regret-
“ tent qu'on ait permis cette exécution et
“ par conséquent je dois donner un vote
“ conforme à cette opinion.”

On a trouvé ces belles paroles sur les lèvres de M. Blake toutes les fois que la province de Québec a demandé justice. Elles font son éloge et donnent une idée de sa grandeur d'âme, mais elles expliquent aussi, peut-être, en partie, ses échecs poli-

tiques. Il est évident que M. Blake a plus d'une fois, en voulant être juste, diminué sa valeur politique dans sa province. Lorsque, par exemple, il a dénoncé dans les termes les plus véhéments les puissantes associations orangistes, combien de comtés il a perdus ?

Quelle compensation lui a donnée la province de Québec ?

Soyons justes. N'avait-il pas le droit de s'attendre à des témoignages de reconnaissance un peu plus pratiques de la part des Canadiens-Français ? Espérons que les Irlandais sauront mieux apprécier ce qu'il fait en ce moment pour leur cause.

Je disais en 1882, dans la *Tribune*, que M. Blake semblait destiné par la Providence à attacher son nom à quelque grand mouvement politique et social, que rien n'était au-dessus de son talent et de son caractère.

C'est fait.

Il est rendu dans le parlement anglais où il représente un comté irlandais et catholique, il fait partie de la glorieuse phalange qui lutte pour donner à l'Irlande la liberté politique dont jouissent les sujets britanniques dans le monde entier.

Ecossais et protestant, il combat pour les Irlandais catholiques, comme il combattait pour les Métis, les Canadiens-Français et les catholiques du Canada.

Disons-le avec plaisir, tous les Canadiens sans distinction de partis ou de nationalités éprouvèrent un vif sentiment d'orgueil national, quand ils apprirent qu'un des leurs, Edward Blake, avait été jugé digne d'aller au sein du Parlement anglais plaider la cause de l'Irlande, et lorsque l'écho leur apporta la nouvelle de ses succès retentissants, ceux qui avaient exprimé l'opinion que Blake serait au premier rang parmi les premiers orateurs du Congrès américain ou du Parlement anglais n'avaient pas exagéré.

Maintenant quel sera le couronnement de cette grande et noble existence ? Il est difficile de le dire, mais on peut prévoir qu'après avoir accompli son œuvre en Angleterre, il reviendra parmi nous renouer le fil brisé de sa carrière politique et donnera à son pays les fruits d'un talent mûri par l'âge et l'expérience.

LE JUGE PAPINEAU

On n'est pas un Papineau sans être plus ou moins un homme de loi, jurisconsulte, avocat ou notaire, libéral, consciencieux, laborieux ; sans avoir l'esprit original, abstrait, un peu sec, et lent, mais pénétrant, profond même.

L'orateur Papineau n'a été si remarquable que parce qu'il joignait à ces précieuses et solides facultés, une grande imagination et une éloquence majestueuse.

Les Papineau ne sont plus orateurs, ils sont même plutôt notaires qu'avocats, mais c'est toujours une famille remarquable qui a beaucoup d'originalité dans le caractère

comme dans l'esprit. Ils ont une manière de marcher, de parler et de penser qui n'est pas celle de tout le monde. Ils sont tous graves, sérieux, impénétrables et froids en apparence comme la Sibérie.

Regardez le juge Papineau, c'est un des types les plus parfaits de cette famille distinguée, mais c'est un Papineau chez qui la foi et la piété ont développé le sentiment du devoir, l'amour du travail et de la méditation.

Moïse sur le mont Sinäi n'avait pas l'air plus grave que M. le juge Papineau sur le Banc. Il ressemble aux portraits des juges et des grands prêtres de la Judée dont parle l'Écriture Sainte. La figure pâle, mélancolique, les yeux presque toujours tournés vers le ciel qu'il aime, il écoute tout ce qu'on dit avec un air résigné de martyr ou d'un prophète qui se prépare à annoncer le jugement dernier. Il prend note de tout, laisse parler les témoins et les avocats autant qu'ils veulent, ne s'impatiente jamais, quoiqu'il en

ait souvent envie, contemple quelquefois avec douleur les dossiers entassés devant lui, mais se met à l'œuvre avec résignation, s'enfonce dans ces montagnes de faits, de chiffres, de dates et d'opinions plus ou moins contradictoires, lit tout avec soin, regarde dans tous les coins, mesure les points et les virgules, cherche surtout le côté juste de la question, le point de vue de l'équité, ajuste plusieurs fois la balance de la justice et ne se décide à prononcer jugement qu'après avoir épuisé tous les moyens que la prudence suggère pour ne pas se tromper.

Ce serait un juge modèle à la campagne où les affaires sont peu nombreuses, les avocats et clients peu pressés. Nous nous le sommes représenté quelquefois rendant la justice comme Saint-Louis sous un chêne. A Montréal où il faut que les juges marchent comme des moulins, où on s'occupe moins de la qualité que de la quantité des jugements, on se plaint de sa lenteur.

Il est plus à plaindre que les clients et les avocats, car pour faire son devoir il est obligé de se livrer à un travail pénible qui le ruinera en peu de temps. Il est vrai que l'homme sage, dont toute la vie est réglée comme un cadran, résiste d'une manière surprenante aux ravages du temps et du travail.

Personne ne comprend mieux la mission et les devoirs du magistrat, ne possède à un plus haut degré le sentiment de la responsabilité que lui impose sa position. C'est un sage et un philosophe chrétien, catholique sincère qui ne fait rien sans être capable d'en rendre compte au juge suprême.

Des hommes comme le juge Papineau sont précieux et devraient être plus nombreux, car ils sont l'honneur et la force d'une société.

Nous avons souvent entendu les avocats dire : "j'ai plaidé ma cause devant le juge Papineau, comme mon client n'est pas pressé, que c'est une cause qui demande beaucoup

de soins, d'étude, de conscience et d'impartialité, je ne pouvais demander un meilleur juge."

Il n'y a pas dans le monde entier un juge plus incorruptible, plus inaccessible aux séductions et aux tentations du monde ou du diable que le juge Papineau. Ce n'est pas lui qui aurait été influencé par la beauté de Suzanne.

Le juge Papineau a été candidat. Il fut battu naturellement et il le méritait bien. Il aurait dû savoir qu'il n'est pas nécessaire d'avoir étudié la loi pour devenir législateur, mais qu'il est indispensable de connaître tous les secrets de l'art divin de la cabale, de l'intrigue, du mensonge. Le premier hâbleur venu devait être plus fort que lui sur le husting.

Le seul reproche que mérite le juge Papineau est de n'avoir pas, dans l'intérêt de sa santé et de sa tranquillité, trouvé le moyen

d'administrer la justice dans un centre moins tourmenté que Montréal.

Ce qui était facile à prévoir est arrivé, l'épuisement à forcé le juge Papineau de demander sa retraite. Il vit tranquille cherchant à conserver les forces qui lui restent, et à se perfectionner dans la pratique de toutes les vertus.

LUTHER HAMILTON HOLTON.

Stature forte et haute ; tête massive ; figure brune où l'énergie se mêle à la douceur de l'agneau et à la finesse du renard ; physionomie calme et sérieuse ; nature vigoureuse que la raison domine et que la religion dirige sans efforts dans la voie du bien ; presbytérien aux mœurs sévères, aux habitudes régulières ; caractère indépendant et élevé où l'ambition et le désir de parvenir n'excluent pas la fermeté des principes et les nobles impulsions du patriotisme ; esprit solide, droit et fin, éminemment pratique, qui se complait dans les études les plus sérieuses et les plus arides de la politique.

Type remarquable de cette race anglo-saxonne dont l'esprit calme et l'amour modéré de la liberté exercent tant d'influence dans les sociétés modernes. L'un de ces hommes faits par eux-mêmes, qui, suppléent par le travail et l'énergie aux avantages d'une éducation supérieure et font preuve, dans les plus hautes positions, au sein même des parlements, d'une expérience et de connaissances pratiques qu'on ne trouve pas toujours chez des hommes plus instruits.

Dans une société où la discussion des intérêts matériels des peuples occupe une si large place, de pareils hommes sont précieux, quand à la pratique des affaires ils joignent l'étude, la réflexion et le talent d'exprimer, dans un langage convenable, ce qu'ils savent.

Ils sont trop rares malheureusement, surtout parmi nous Canadiens-Français, les hommes d'affaires qui ont le courage et

l'ambition de se préparer, au milieu des soucis matériels qui les absorbent, aux nobles travaux de la vie publique.

L'exemple de M. Holton, qui, à l'âge de quinze ans, était obligé de quitter les bancs de l'école pour gagner son pain, en s'engageant comme commis, démontre énergiquement que rien n'est impossible à l'homme de cœur et d'intelligence qui veut parvenir.

Le pauvre petit commis, qui a dû trouver plus d'une fois la vie amère, est aujourd'hui l'un des hommes d'Etat les plus estimés de l'Amérique du Nord, un homme politique dont l'opinion fait autorité dans le Parlement et un orateur dont la parole incisive, énergique et substantielle est toujours applaudie dans les assemblées populaires.

La famille de M. Holton émigra de l'Angleterre, il y a longtemps, pour aller s'établir en Amérique dans les états de la nouvelle Angleterre, et de là passa en Haut-Canada. C'est dans cette province, à South

Leeds, près de Brockville, que M. Holton est né en 1817. En 1826 il venait à Montréal et entra comme commis chez M. Hooker qui était, à cette époque, l'un des premiers expéditeurs de Montréal. Au bout de quelques années, M. Hooker le prenait en société, et M. Holton ne tardait pas à prendre sa place au premier rang des hommes d'affaires de Montréal. Pour parvenir plus rapidement, il entra dans des spéculations importantes de chemins de fer, et se gagna une fortune qu'on évalue aujourd'hui à quatre ou cinq cent mille piastres.

Ses concitoyens lui manifestèrent souvent la haute opinion qu'ils avaient de ses talents et la confiance qu'ils avaient dans son intégrité, en lui donnant toute espèce de charges honorables. Il a été président de la Chambre de commerce, directeur de banques, commissaire du hâvre, membre de la corporation, président de mille sociétés.

Un homme d'affaires, si accompli, capable de discuter les questions de tarif et de commerce avec talent, était naturellement appelé à jouer un rôle politique dans une ville comme Montréal. Mais il fut un temps où Montréal était en quelque sorte le principal foyer du torysme en Canada ; malgré l'estime qu'on portait à M. Holton, on redoutait ses opinions politiques, car il s'était enrôlé, dès les premières années de l'Union, dans le parti libéral que dirigeaient si glorieusement MM. Baldwin et Lafontaine.

Lorsque le parti libéral se divisa en deux, en 1851, il suivit la fraction qui professait les idées les plus avancées et qui garda le nom de " Parti libéral." En 1854 il se présenta à Montréal avec MM. Dorion et Young et fut élu. En 1857 il fut battu par M. Rose et resta hors de la Chambre jusqu'en 1862, époque à laquelle il fut élu membre du conseil législatif pour la division Victoria. Quelques mois plus tard, au mois

de Mai 1863, il donnait sa démission comme conseiller législatif pour devenir ministre des finances dans le ministère McDonald-Dorion, et se présentait dans la division centre de Montréal. Ayant été battu par M. Rose, après une lutte acharnée, il alla se faire élire dans le comté de Chateauguy qu'il représente depuis cette époque.

Aux élections générales de 1872 pour la Chambre locale, ses amis politiques l'ayant décidé à se présenter dans Montréal centre, contre M. Carter, il fut élu par onze voix de majorité. Après l'abolition du double mandat, il se retira de la Chambre locale.

Lors de la formation du ministère actuel, M. Holton refusa d'y entrer; il aurait pu avoir le portefeuille des finances, s'il l'eût voulu.

M. Holton est un des hommes les plus capables d'occuper la position de ministre des finances dans ce pays, et c'est aussi l'un des députés qui connaissent le mieux

la pratique parlementaire. Il ne manque pas de gens qui sur ce point lui donnent la première place.

M. Holton est le Cerbère des usages parlementaires, la sentinelle vigilante toujours prête à crier *qui vive?* aux députés audacieux qui osent toucher à l'arche sainte des traditions constitutionnelles. Il est le cauchemar du jeune député qui se lève, la première fois, pour faire une motion et la terreur des ministres qui ont besoin souvent de tromper la vigilance de la chambre. M. Holton les guette, il fait semblant même de ne pas les voir, mais il faut voir avec quel plaisir cruel il fait dérailler leurs petits projets, quand ils sont en train de traverser la Chambre à toute vapeur ; il faut voir le sourire ironique qui illumine sa figure et entendre le ton railleur qu'il prend pour rappeler les prévaricateurs à l'ordre.

Mais ce qu'il faut, peut-être, le plus admirer en M. Holton, ce qui prouve davan-

tage la sagesse, le tact et la libéralité qui le caractérisent, c'est d'avoir su toujours mériter la confiance et les sympathies d'une population dont il ne partageait pas les sentiments religieux et nationaux, sans cesser d'être estimé de ses concitoyens anglais.

Il n'y a pas un pays au monde où il soit si difficile de gouverner, car, à tout moment, l'homme politique est obligé pour ne pas se rendre impossible, de se taire quand il voudrait parler et de rester tranquille, quand il voudrait agir. Obligé de satisfaire trois ou quatre nationalités qui guettent toutes ses paroles, épient tous ses actes, un mot, un seul mot peut le perdre.

L'homme d'Etat qui, durant une longue carrière politique, trouve moyen sans avoir recours à l'hypocrisie et sans mentir à ses convictions, de ménager toutes ces susceptibilités, n'est pas un homme ordinaire.

La position que M. Holton a prise sur la motion d'expulsion de Riel était si juste, si

raisonnable, qu'elle lui a valu les sympathies de tous les Canadiens-Français sans lui attirer le mécontentement d'aucun Anglais sensé.

M. Holton n'a jamais été aussi populaire dans le Bas-Canada ; s'il s'était présenté dans la division-ouest de Montréal, dans l'élection qui vient d'avoir lieu, toute opposition aurait été inutile ; les Canadiens-Français ont tout fait pour l'engager à se présenter, afin d'avoir l'occasion de lui prouver leur reconnaissance et leur estime.

Si tous les Anglais étaient comme M. Holton, ils seraient trop parfaits ; ce serait dangereux pour notre nationalité, car les Canadiens-Français auraient moins de répugnance à s'anglifier.

MONTREAL, 16 Décembre 1874.

M. Holton est mort depuis soudainement, presque debout, comme il le désirait. Il a

été vivement regretté par les hommes de toutes les classes, de toutes les nationalités. Les Canadiens-Français ont perdu un ami précieux, le pays l'un de ses meilleurs et de ses plus utiles citoyens.

LE JUGE JOHNSON

Le juge Johnson est un type remarquable sous le rapport intellectuel et physique de cette race anglo-saxonne qui a ses défauts, comme toutes les nations de la terre, mais dont les puissantes qualités ne peuvent être contestées. Nation pratique, positive et sage, moins brillante, moins démonstrative que d'autres, mais plus heureusement équilibrée et constituée pour la vie commerciale et politique.

Le juge Johnson est grand, mince, droit, élégant ; il a la tête haute, la contenance fière, l'air militaire. Ce n'est pas étonnant, son père était officier dans l'armée anglaise.

Est-ce par sympathie naturelle qu'il a choisi pour crieur spécialement attaché à sa personne un ancien soldat, McLaughlin ?

Né en Angleterre en 1817, il a, par conséquent, 57 ans, mais il est resté jeune de corps et d'esprit, et mal venu serait celui qui lui dirait qu'il commence à vieillir.

Il a fait ses études classiques, partie en France au collège de St-Omer et partie en Belgique. Cela explique l'élégance et la grâce avec lesquelles il s'exprime en français.

Il vint au Canada, à l'âge de dix-sept ans, avec l'intention de se faire recevoir avocat et entra dans le bureau de l'ancien juge Day. En 1838, il agissait comme secrétaire et traducteur de la trop fameuse Cour Martiale qui jugea et condamna les patriotes.

Admis au barreau en 1839, il ne tarda pas à se distinguer surtout dans les causes criminelles. Il a été avocat de la Couronne, pendant plusieurs années, gouverneur de l'ancien territoire d'Assiniboine de 1854 à 1858 et

recorder en 1870 et 1871, dans les territoires du Nord-Ouest, avec des pouvoirs très étendus. En 1872 il refusa la place de gouverneur de Manitoba.

Il est maintenant juge de la Cour Supérieure et président de la Cour de Révision.

Comme on le voit, sa vie a été accidentée, il a un peu vécu partout et partout il a laissé le souvenir d'un esprit fin, brillant et d'un caractère original.

On ne peut avoir l'air plus anglais et avoir l'esprit plus français.

Il aime la littérature française, en connaît et en savoure surtout les productions légères. Rien ne l'amuse comme une comédie de Molière, un conte de Lafontaine et une chanson de Béranger. Il scandalise souvent le juge Torrance en fredonnant à ses oreilles des strophes un peu libres. Au milieu du travail le plus absorbant il s'arrête pour exprimer une pensée peu en rapport avec le sujet qui le préoccupe, pour communiquer à

ses collègues sur le Banc ou ailleurs une réminiscence littéraire qui fait sourire même le juge Papineau.

On dit que certains avocats doivent à un bon mot, à une fine répartie le succès de leurs clients, mais c'est, sans doute, exagéré.

Aimable, poli, agréable parfois, il est souvent rude, mordant, sarcastique et résiste difficilement, comme tous les hommes d'esprit d'ailleurs, au plaisir de dire un bon mot, de décocher un trait spirituel.

Il est capricieux comme le temps, joyeux, riant et chantant quand le ciel est serein, le soleil brillant ; orageux, chargé d'électricité, lorsqu'il fait sombre ou froid, ou qu'il a un billet à payer. Malheur alors, trois fois malheur à ceux qui reçoivent ses premières décharges ! Qu'on en demande des nouvelles à ce pauvre McLaughlin le plus dévoué, le plus rangé des crieurs passés, présents et futurs, un ancien soldat, toujours à son poste, régulier, respectueux, patient, toujours prêt

à mourir pour la loi ; fait exprès pour le juge Johnson qui devrait tenir à lui conserver la vie, car il n'en trouvera jamais de pareil.

Ses boutades et ses fantaisies sont bien connues.

Il y a quelques années, lorsqu'il représentait la Couronne devant la cour criminelle, un jeune avocat défendant un prisonnier accusé de vol lui avait déplu et avait terminé sa plaidoirie en disant que sa cause était une cause extraordinaire.

Prenant la parole, il dit avec le ton ironique et hautain qu'il savait prendre :

“ C'est vrai, Votre Honneur et Messieurs les jurés, cette cause est une cause extraordinaire ; le prisonnier est extraordinaire, son avocat est extraordinaire, ses moyens de défense sont extraordinaires. Il n'y aura qu'une chose ordinaire, ce sera la condamnation du prisonnier à la peine ordinaire.”

Il siégeait, un jour, à Beauharnois. Michael Cayley, l'un des hommes les plus

spirituels et les plus gais de notre génération, plaidait avec sa chaleur ordinaire. Ayant été interrompu un peu rudement par l'avocat de la partie adverse, il se rua sur son interrupteur et l'accabla de traits sarcastiques. Celui-ci se plaignit amèrement de cette charge à fond de train et demanda la protection de la cour. Le juge Johnson écrivait en l'écoutant un petit billet qu'il envoya porter discrètement à Cayley, et commença à réprimander le bouillant avocat en l'invitant à discontinuer ses attaques contre son adversaire. Pendant cette semonce, Cayley reçut et lut le billet contenant ces mots : " Tape p'tit Pierre." Inutile de dire que Cayley en profita.

Avouons que sa conduite et ses paroles ne sont pas de nature à plaire toujours aux avocats et aux clients et à leur inspirer confiance dans l'administration de la justice.

Cependant, il se rachète et fait oublier ses caprices et ses boutades, quand une question

importante de droit se présentant devant lui, il croit devoir faire un effort sérieux ; il rend alors, dans un langage superbe en français ou en anglais, des décisions aussi intéressantes sous le rapport du fond que de la forme.

Tous ceux qui l'ont vu dans son élément, lorsqu'il représentait la Couronne devant la cour du Banc de la Reine, se souviennent des magnifiques réquisitoires qu'il prononçait. C'est là, à la cour du Banc de la Reine qu'on aurait dû le mettre, sa connaissance des lois criminelles et son éloquence dramatique y auraient trouvé leur place naturelle.

S'il eût vécu en Angleterre et fût devenu membre de la Chambre des Lords, personne n'y aurait eu plus grand air et n'y aurait fait des discours plus académiques. Il se serait distingué dans l'éloquence du banquet, qui joue un si grand rôle en Angleterre. Ses bons mots, ses saillies spirituelles et ses

aphorismes pittoresques auraient couru le monde des cercles et des salons.

Les questions de fossé, de clôture et de mur mitoyen répugnent à son esprit littéraire et philosophique, l'ennuient, le rendent hargneux et maussade.

Il n'y a pas de doute qu'il doit s'ennuyer parfois, mais croit-on que le pauvre homme qui casse de la pierre du matin au soir, ne trouve pas souvent la vie ennuyeuse ?

Les hommes de talent et d'imagination sont portés, rendus à un certain âge, à se dégouter des choses de la terre, à devenir sceptiques, blasés. C'est le temps où la religion et le sentiment du devoir doivent prendre la place des illusions perdues.

MONTREAL 1874.

LUDGER LABELLE

Qui ayant connu Ludger Labelle ne se souvient de lui ? Un petit corps grêle, surmonté d'une tête forte où le front occupait une place considérable, un visage long, pâle, des yeux que la pensée semblait pousser hors de leurs orbites, "une tête de Robespierre enfant," a dit, un jour, Hector Fabre.

L'air, les manières, la physionomie et l'esprit d'un conspirateur, d'un alchimiste du moyen âge. Bien capable lui aussi de tout tenter pour trouver la pierre philosophale, le secret de faire de l'or ou de l'argent. De l'esprit jusqu'au bout des ongles,

et avec cela un jugement solide et un grand tact. Avec de l'étude, un régime de vie régulier et un caractère plus sérieux, il aurait pu devenir un chef de parti, et on dit que c'était l'opinion de Sir George-Etienne Cartier.

Dans les années 1862, 1863 et 1864, il était avocat pratiquant à Montréal en société avec J.-A. Mousseau. Fils d'un ouvrier bien connu, J.-B. Labelle, ami de tout le monde, connaissait les noms de la plupart des ouvriers de la division Est de Montréal ainsi que de leurs femmes et de leurs enfants, il s'était fait en peu de temps une bonne clientèle qu'il négligeait trop malheureusement.

L'homme le plus irrégulier du monde. Il se mettait au travail à une heure de l'après midi, et quand il allait au bureau de poste, il revenait tard, bien tard, car il donnait la main et offrait un verre de vin à tous ceux qu'il rencontrait. Il commençait

la journée quand tout le monde la finissait, à l'heure où le soleil disparaissait et il se couchait, lorsque tout dormait dans la nature.

Il aimait la nuit, les ténèbres, il préférait la lune au soleil, les étoiles à la lune et la lumière du gaz ou de la bougie aux étoiles. Il disait que plus le temps était noir, plus son esprit voyait clair. Aussi, c'est le soir, la nuit même qu'il ourdissait ses plans politiques ou municipaux,—car il était membre du conseil de ville,—qu'il rédigeait des articles pour les journaux.

Il a été rédacteur de la *Graèpe*, petit journal humoristique dont il a fait le succès pendant un certain temps. Il a été aussi l'un des fondateurs du *Colonisateur* dont le but était, comme son nom le dit, de travailler à l'avancement de la colonisation. Les collaborateurs étaient J.-A. Mousseau, J.-A. Chapleau, L.-W. Sicotte, W. Tessier,

L. Ricard, A.-N. Montpetit, U. Fontaine et L.-O. David.

Le journal était lu, mais peu payé ; M. Cérat en était l'imprimeur. La grosse question, tous les samedis, était de savoir quel moyen Labelle trouverait pour l'empêcher de fermer boutique. Chaque semaine apportait la même scène : le père Cérat demandant de l'argent pour payer son papier et ses hommes et Labelle cherchant à le convaincre qu'il devait se contenter de rien ou presque rien.

—Mais avec quoi, s'écriait M. Cérat voulez-vous que j'achète, cette semaine, des têtes de bœuf pour mes enfants, si vous ne me payez pas.

—Patience, disait Labelle, ce n'est pas avec des têtes de bœuf mais avec des poulets que vous nourrirez plus tard vos enfants, quand nous serons ministres.

Naturellement le père Cérat se fâcha, un bon jour, et le *Colonisateur* disparut.

Labelle fut le principal fondateur du Club St-Jean-Baptiste qui fit beaucoup de bruit avec peu de chose et finit par être considéré comme une société secrète. Les membres s'engageaient sur l'honneur à ne pas dévoiler les secrets des délibérations. Le mot de passe était "Marianne vient-elle?"

Le secret était facile à garder, car les membres du club passaient leur temps à jouer au billiard, au domino et un peu aux cartes ; ajoutons que s'ils n'avaient pas de mauvaise intention, ils ne faisaient rien de bon.

Le résultat le plus clair de cette association a été de faire élire Labelle membre du Conseil et de faire battre Chapleau, qui était pourtant alors déjà populaire, par J.-O. Mercier, marchand-épiciier.

Cependant, il servit de refuge, pendant un mois, à l'un des jeunes gens qui après avoir volé une banque à St-Albans, avaient franchi la frontière et avaient été arrêtés

et emprisonnés à Montréal. On sait qu'ils subirent un procès célèbre et qu'ils furent acquittés sur une question de forme, que de nouveaux mandats furent émis contre eux, à la demande du gouvernement américain, et que pour ne pas être arrêtés, ils se cachèrent comme ils purent. Ils n'eurent pas de peine à trouver des refuges au milieu d'une population qui était pleine de sympathie pour eux.

Le Club St-Jean-Baptiste ne fut donc pas sous ce rapport plus coupable que le reste de la population. Mais ses principaux membres voulurent pousser les choses plus loin, lorsqu'ils discutèrent le projet de délivrer les raiders avant leur acquittement. Le complot était pas mal avancé, lorsque l'un des conspirateurs reçut une lettre l'avertissant, ainsi que ses compagnons, qu'on les ferait arrêter si on les croyait sérieux.

Labelle a été le chef des jeunes conservateurs qui sur la question de Confédération

jugèrent à propos de se séparer de leurs chefs et il fut l'un des principaux fondateurs de *l'Union Nationale*.

Il ne s'entendait pas toujours avec Lanctot et se moquait un peu de ses façons d'agir, mais ils furent d'accord pour combattre la Confédération et se porter candidats contre Cartier aux élections générales de 1867, Labelle pour la Chambre locale et Lanctot pour la Chambre fédérale.

J'ai parlé de cette élection dans la biographie de Lanctot.

Labelle fut sensible à un échec qui ruinait ses espérances, à un moment où sa santé et sa fortune auraient eu besoin d'une réaction.

Né faible de corps, il aurait eu besoin pour vivre d'un régime de vie sage et régulier.

Qu'ils sont nombreux ceux qui parmi nous abrègent leur vie de quinze à trente ans ! C'est une grave responsabilité.

L'homme de talent doit à sa famille, à son pays tout le temps qu'il pourrait vivre en vivant bien.

Labelle n'avait que trente-cinq ans quand il est mort, mais il avait en toutes choses l'expérience d'un homme de soixante ans, et il était blasé, ennuyé comme sont tous ceux qui font violence à la fortune pour lui arracher des succès prématurés.

De ce qui précède on a dû conclure que l'originalité était un trait caractéristique de l'esprit et du caractère de Labelle.

Il vivait avec son père et une de ses tantes. Qui ne se souvient de la tante Théotis? Comme la maison était toujours pleine de monde et que les repas avaient lieu à toute heure du jour et de la nuit, la position de tante Théotis n'était pas gaie. Elle s'impatientait quelque fois et trouvait le fardeau un peu lourd. Labelle se faisait un plaisir de l'étriver, mais elle supportait patiemment tous ses quolibets

et ses apostrophes. Un jour, pourtant, elle perdit patience. Imitant O'Connell, Labelle lui avait adressé les épithètes les plus saugrenues, il l'avait même traitée de concubine, de Messaline. Elle n'avait pas bronché. "Je dirai plus s'écria-t-il, il est temps que je sois franc avec vous, je dirai que vous êtes une femme verticale." Elle bondit de rage et s'écria : "Ça, par exemple, c'est trop fort, je vais avertir ton père, ce soir, que je m'en vais, je quitte la maison."

Inutile de dire si cette scène nous amusa et si le père Labelle se moqua de ma tante Théotis, quand elle lui fit, le soir, en pleurant, son rapport.

Au reste, le meilleur cœur du monde. Il n'avait rien à lui, et ne cherchait à faire de l'argent que pour donner à droite et à gauche, pour secourir tous ceux qui s'adressaient à lui. Il y avait toujours place à sa table et dans sa chambre pour celui qui avait besoin, pour l'étudiant aux abois.

Il tenait de famille sous ce rapport comme sous bien d'autres, il avait l'esprit vif et le cœur chaud des Labelle,

Il a beaucoup admiré, aimé, peut-être, Emma Lajeunesse que nous voyions souvent en 1862 et 1863 chez M. Jean-Marie Papineau, l'oncle de Ludger Labelle, le meilleur des oncles comme je l'établirai, lorsque je parlerai d'Elzéar Labelle.

Emma Lajeunesse n'avait que quinze ou seize ans, à cette époque, et, déjà, elle faisait présager ce qu'elle serait, si elle trouvait la protection dont elle avait besoin pour perfectionner son merveilleux talent.

Nous étions, les jeunes gens de notre époque, Labelle, Chapleau et les autres, ses plus dévoués protecteurs, mais Labelle surtout lui avait voué un véritable culte. C'était à qui de nous ferait dans le *Colonisateur*, notre organe, l'éloge de la future grande artiste.

C'est Labelle qui eut l'idée d'organiser, sous le patronage de la jeunesse, un concert pour lui donner les moyens d'aller à Albany où elle trouva une protection plus efficace que la nôtre.

J'ai raison de croire que la diva n'a pas oublié ce que Ludger Labelle et la famille Papineau ont fait pour elle.

Peu d'hommes ont été plus aimés que Ludger Labelle, mais il ne suffit pas d'être aimé pour faire son devoir dans le monde. Au contraire, il faut être capable, au besoin, de subir les injustices des hommes, de braver l'impopularité pour un principe, un sentiment, une œuvre utile à la religion, à la société.

Il faut être assez fort pour commencer la vie humblement, pour se priver des jouissances que donne la fortune.

Il faut bien l'avouer, la vie a été trop facile dans notre pays à ceux qui avaient du talent, ils n'ont pas eu assez à lutter

pour gagner leur pain, pour parvenir aux honneurs. La lutte, les épreuves sont nécessaires pour tremper le caractère, développer l'intelligence, fortifier la volonté.

La vie va devenir plus dure et les hommes plus forts.

ALBANI

Une de ces créatures privilégiées qui naissent avec une auréole au front. Organisations d'élite, faites des fibres les plus délicates, des tissus des plus fins de l'humanité. Incarnations sublimes de toutes les harmonies de la nature, depuis le murmure des ruisseaux et le gazouillement des oiseaux, jusqu'au bruit sonore des flots de la mer et des arbres de la forêt agitée par la tempête.

Véritables sensitives qu'un rien affecte, qu'un rien dilate ou flétrit ; harpes éoliennes qui résonnent au moindre souffle ; sylphides charmantes qui traversent le monde sur un

flot d'argent, dans un nuage d'encens. Le monde se précipite dans le sillon lumineux qu'elles laissent derrière elles et répète, dans le ravissement, les accents harmonieux qu'elles jettent aux quatre vents du ciel. Les rois baisent l'empreinte de leurs pieds et répandent de la poussière d'or sur leur passage ; riches et pauvres font retentir l'air de leurs acclamations, car elles ont des accents pour toutes les émotions de l'âme, elles ont le don de faire vibrer toutes les cordes de cet instrument incomparable qu'on appelle le cœur.

On a cru longtemps que ces natures délicates ne pouvaient naître sous notre ciel inclément, qu'il leur fallait, comme à certaines fleurs, les chauds rayons du soleil, la tiède haleine d'un printemps éternel. Déjà, les muses ont prouvé, plus d'une fois, qu'elles aimaient à habiter les rivages grandioses de nos fleuves et de nos lacs, les sommets de nos poétiques montagnes. La musique,

surtout, cette fille aimée du ciel ! on la trouve partout.

Les étrangers se plaisent à reconnaître le goût et les aptitudes du peuple canadien pour cet art attrayant.

Tous les jours, on rend hommage à des talents qui, sur un théâtre plus vaste, eussent égalé ces grands artistes dont les noms courent le monde.

Emma Lajeunesse, la première, a franchi les limites que notre renommée semblait ne pouvoir dépasser. Oiseau captif, elle a brisé le fil qui l'empêchait de prendre son essor vers les sommets de la renommée. Aussi favorisée des dons du ciel que les grandes cantatrices de l'Europe, elle n'avait qu'à vouloir pour monter jusqu'à elles. C'est déjà fait, l'écho apporte de temps à autre sur nos rivages le bruit de ses triomphes, le retentissement de ses succès. Albani est un nom aussi populaire aujourd'hui en Italie que celui de la Patti et de la

Neilsson. Elle porte ce nom en l'honneur de la ville où son talent reçut ses premiers encouragements.

Les journaux d'Europe ont tant répété qu'elle est américaine, que tout le monde a fini par le croire, les Américains les premiers. Nous n'avons pourtant pas trop de gloires dans le domaine des arts, on devrait bien nous laisser celles qui nous appartiennent.

Emma Lajeunesse est une Canadienne-française pur sang. Elle est née à Chambly, et tout le monde se souvient de cette jeune fille, à la figure pâle et rêveuse, à la physionomie lumineuse, qui, dès l'âge de douze ans, donnait des concerts avec sa petite sœur dans nos villes et nos villages. Idole d'un père qui poussait le pressentiment des hautes destinées de sa fille jusqu'à l'exaltation, elle grandit dans la pensée d'aller en Europe. Un moment, on crut qu'elle se ferait religieuse ; les bonnes dames du

Sacré-Cœur l'espéraient, et Mademoiselle Lajeunesse avait fini par se faire à cette idée.

Mais, un jour, elle partit pour les Etats-Unis; et quelque temps après, on apprit que la population d'Albany se rendait avec empressement à la cathédrale catholique de cette ville pour entendre chanter une jeune fille dont la voix était merveilleuse.

C'était Emma Lajeunesse.

Il y a deux ou trois ans, le rêve de son père s'accomplissait. Emma partait pour l'Europe sous la protection d'une riche famille française. Après quelques mois d'études, elle parut sur la scène dans les villes du sud de l'Italie et souleva l'enthousiasme des populations ardentes et passionnées de ces contrées. On se prosterna devant cette étoile naissante, et la renommée avec ses cent voix jeta partout son nom.

Dans un concert qu'elle donna, l'année dernière, à Messine en Sicile, elle fut rap-

pelée dix ou quinze fois, et la dernière fois, plus de deux cents bouquets la couvrirent de fleurs et jonchèrent le théâtre. Trois serins, lancés d'une cage, allèrent voltiger autour de celle qu'on appelle le "Serin d'Amérique". L'enthousiasme ne pouvait se manifester d'une manière plus délicate et plus flatteuse. Les couronnes, les bracelets et les diamants lui arrivèrent pendant plusieurs jours après ce triomphe.

Il est malheureux qu'il ne se soit pas trouvé un homme parmi nous pour faire ce que des étrangers ont fait et partager avec notre pays l'honneur de protéger cette fleur nationale. Hélas! combien d'autres ont eu à souffrir de notre pauvreté ou de notre indifférence pour nos talents artistiques et littéraires!

Nous espérons que la jeune diva n'oubliera pas, au milieu des séductions qui l'entourent, sa patrie, et qu'un jour elle vien-

dra, au moins, une fois, nous donner l'occasion de saluer et d'applaudir la plus brillante de nos gloires artistiques.

MONTRÉAL 17 mars 1883.

P. S.—Elle vient.

Le 31 mars 1883 j'écrivais dans la *Tribune*.

“ Elle est venue.”

“ Nous l'avons vue et entendue enfin cette Albani, cette Emma Lajeunesse dont le monde entier admire le talent. Eh bien ! n'est-il pas vrai qu'elle mérite la gloire qui entoure son nom ? Les rêves de ceux qui ont entendu ses premiers chants sont réalisés, effacés. Le travail, la persévérance et l'art ont fécondé, embelli et poussé jusqu'aux dernières limites de la perfection les dons merveilleux de la nature. Est-il possible de chanter avec plus de science, de méthode

et de distinction, de faire entendre des notes plus pures, des accents plus enchanteurs. Une voix humaine peut-elle être plus divine ? Nous aurions aimé la voir et l'entendre dans un opéra, dans une des grandes créations de son génie. Mais ce que nous avons entendu suffit pour donner une idée de l'effet qu'elle produit, lorsque l'intérêt du drame, les attraits de l'action et de la mise en scène se joignent aux charmes de sa voix. Nous nous expliquons l'enthousiasme qu'elle soulève partout, les applaudissements qui retentissent sur son passage. Sans doute, elle a chanté devant des réunions plus aristocratiques, elle a reçu des cadeaux plus beaux que les nôtres, mais nulle part elle n'a été accueillie avec plus d'enthousiasme. Son émotion a prouvé qu'elle appréciait les manifestations bruyantes de notre admiration. Elle a dû voir que le patriotisme donnait à ces manifestations un cachet particulier, une

puissance émouvante, que les cœurs battaient aussi fort que les mains.”

Un connaisseur, un savant en musique. M. Couture qui n'a pas l'admiration facile, disait :

“ Nous n'avions jamais pour notre part, entendu Albani, mais sa vaste réputation nous avait permis de nous faire une idée approximative de son mérite. Or, nous le déclarons hautement, notre attente a été surpassée de beaucoup. Et pourtant, après avoir tout dernièrement applaudi la Patti à New-York et à Boston, et la Neillsson ici, nous avons quelques raisons d'être difficile.

“ Eh bien, pour ne parler que de la plus célèbre des deux, la Patti possède peut-être un registre plus également et plus uniformément timbré, ses notes basses sont peut être plus rondes et plus sonores, elle a, peut-être,

l'avantage d'un mécanisme un tant soit peu plus souple ; mais elle ne chante ni avec le sentiment ni avec l'intelligence d'Albani. Pour le sentiment et l'intelligence artistiques, nous croyons Albani sans rivale au monde, la plus grande des artistes par conséquent, car le sentiment et l'intelligence, c'est tout l'art."

C'est le 24 mars 1883 que la grande artiste parut, la première fois, devant un public Canadien. Quelle salle ! Quelle foule ! Quelles acclamations ! Anglais, Canadiens-Français et Irlandais rivalisaient d'enthousiasme. Les mains battaient, les hourras soulevaient le plafond de la salle, les couronnes, les bouquets, les corbeilles de fleurs jonchaient la scène.

La veille, elle avait été reçue solennellement à l'hôtel de ville, en présence de l'élite

de notre société et des adresses lui avaient été présentées par le conseil de ville et différentes sociétés nationales. Fréchette avait lu, avec une chaleur communicative, une poésie charmante.

Invitations dans les couvents, dans les salons les plus aristocratiques, réceptions magnifiques, tous les hommages lui furent prodigués pendant son séjour à Montréal.

Ces hommages adressés quelque fois à des artistes, qui ont plus de talent que de vertu, paraissent exagérés et peu convenables à grand nombre de personnes mais, cette fois, il n'y eut qu'une opinion, un sentiment. On rendait hommage non seulement à la grande artiste, mais à la femme vertueuse dont la réputation était restée intacte au milieu de tous les dangers, de toutes les séductions. On s'applaudissait qu'une Canadienne-française eût donné au monde le spectacle si rare de la vertu dans un monde où elle est fort négligée. On con-

sidérait que c'était un honneur pour elle, pour sa famille, pour sa nationalité, pour la maison d'éducation où on avait formé son cœur et son esprit.

Il est bien connu que si la Reine d'Angleterre l'estime assez pour la faire asseoir à sa table, c'est autant pour sa vertu que pour son génie artistique.

Elle est restée humble, modeste, bonne pour sa famille, pour son père, pour sa sœur pour ses amies d'enfance, reconnaissante envers les personnes qui l'ont protégée dans sa jeunesse. Elle paie une pension à son vieux père qui demeure à Chambly, et son frère, Joseph Lajeunesse, prêtre, curé d'une paroisse dans le Nord lui doit son éducation.

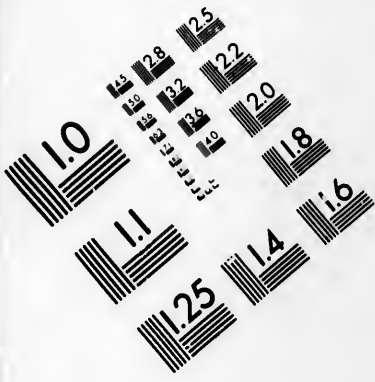
Sa vie a été laborieuse, absorbée du matin au soir par l'étude de son art.

On est porté à croire, en l'entendant, qu'elle chante, comme le rossignol, sans travail, sans préparation. C'est une erreur : le talent sans travail reste toujours incomplet.

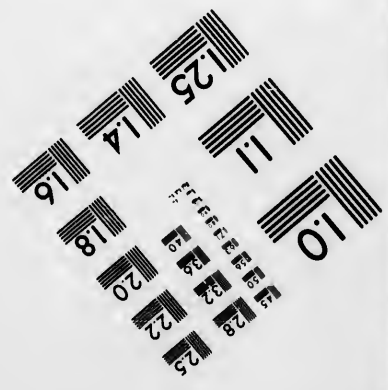
Demandez à Albani comment elle est arrivée à la perfection artistique. Elle vous répondra que c'est en travaillant, depuis l'âge de quatre ans, du matin au soir, dix et douze heures par jour, en se privant de tous les plaisirs, en fuyant les amusements, les réunions où elle aurait été exposée à se fatiguer, en réglant tous les actes de sa vie, en se surveillant constamment.

Que de soins et de précautions pour conserver sa voix, pour éviter tout accident, tout refroidissement, pour être en état de chanter tous les soirs, pendant des mois ? Et pour conserver sa réputation d'honnête femme, pour protéger son inviolabilité de jeune fille et d'épouse, pour échapper aux morsures de l'envie et de la jalousie, dans un monde si jaloux, que de peines et d'efforts !

Les grands artistes sont esclaves de leur génie, les fleurs dont on couvre leurs chaînes ne font que dissimuler leur esclavage, leurs



**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**





ennuis, leurs déboires et leurs humiliations. On les croit heureux, parce qu'on ne voit pas les épines sous les fleurs, mais ils les sentent ces épines sanglantes de la vie d'autant plus que leur sensibilité est plus vive, leur nervosité plus développée. Ils rient souvent, quand ils auraient envie de pleurer, ils chantent quand ils ont le cœur plein de larmes.

Albani est mère, de son mariage avec M. Gye propriétaire du Covent Garden de Londres, elle a eu un fils dont la pensée la suit, l'obsède partout.

Albani est venue trois fois au Canada, nous avons pu l'entendre, dans quelques-uns des grands opéras où le monde entier l'avait applaudie, et nous avons pu nous rendre compte de son immense popularité, de sa gloire incontestable.

C'est une des grandes artistes du monde et c'est une Canadienne-française.

Hélas ! pourquoi a-t-elle été obligée de demander à des étrangers la protection dont elle avait besoin pour remplir sa glorieuse destinée ?



ELZEAR LABELLE

La transition de Ludger à son frère Elzéar est naturelle. Cela ne veut pas dire qu'ils se ressemblaient. Autant Ludger était grave, discret, diplomate, ambitieux et pratique, autant Elzéar était léger, ouvert à tous les vents, indiscret et insouciant. Ayant perdu sa mère, lorsqu'il était enfant, il fut recueilli, avec Mme Montpetit et une autre de ses sœurs, par M. et Mme Jean-Marie Papi-neau, le meilleur des oncles, comme je l'ai dit, la plus dévouée des tantes, grondant souvent tous deux, mais finissant toujours par pardonner à ce gamin d'Elzéar ses escapades, ses irrégularités.

Elzéar Labelle était l'inconstance même, aujourd'hui avocat, demain marchand, et les jours suivants imprimeur, mais le plus souvent, les trois quarts du temps, le nez au vent, à la recherche d'une aventure, d'une émotion quelconque.

Un jour, il partait avec un ami pour Chicago ou New-York, l'argent manquait, il s'engageait comme garçon de table dans un restaurant et écrivait à l'oncle qui était bien obligé de lui envoyer de l'argent pour revenir. Une autre fois, il entreprenait de se rendre en Europe en gagnant son passage, on s'en débarrassait, à bord du bâtiment où il était parvenu à s'introduire, en le débarquant à Halifax d'où l'oncle Papineau le faisait revenir.

Combien de fois M. Papineau a joué le rôle de père d'enfant prodigue!

Elzéar n'avait pas assez de santé pour se livrer avec autant d'imprudencé à tous les accidents d'une vie semblable. Un jour,

qu'il était malade, j'allai le voir, il me conseilla de préparer sa nécrologie. "Si je ne meurs pas, dit-il, tu la publieras quand même ; je serais si curieux de savoir ce qu'on dira de moi après ma mort." J'acquiesçai à sa demande, et préparai sa biographie et attendis la nouvelle de son décès. Quelques jours après, il arrivait à mon bureau pour m'annoncer qu'il était resuscité et m'engager à publier sa biographie en me disant qu'elle servirait avant longtemps.

Voici ce que j'écrivais dans *L'Opinion Publique*, en 1872 :

ELZÉAR LABELLE.

"Eh bien ! Il n'est pas mort ; pourtant on le croyait bien fini, cette fois, et lui-même trouvait que c'en était fait. Il passa trois jours sans rire ; c'était pour tout le monde un signe funeste, Il avait dit, quelques semaines auparavant, à un ami, qu'il venait

de prendre un verre de vin pour faire pousser les fleurs au printemps sur sa tombe, et il disait à un autre, lorsqu'il se vit cloué dans son lit par la maladie, qu'il valait mieux en finir une bonne fois que de recommencer tous les ans à mourir à demi ; qu'autrement, il finirait par ne plus croire à la mort. Les gens commençaient à dire du bien de lui ; plus il avançait vers sa demeure dernière, plus on lui trouvait des qualités, des vertus même. Quant à son esprit et à son talent, il n'y avait qu'une voix pour en faire l'éloge. S'il était mort, sa réputation était faite. On commençait déjà à lui pardonner bien des peccadilles. "Que voulez-vous, disait-on, c'est un poète."

J'avais préparé sa biographie, à sa demande, il veut qu'elle paraisse... la voici :

Hier (ou avant-hier), est décédé, à Montréal, à l'âge de vingt-huit ans, M.E.L. bien connu dans le monde des lettres et de la bohème.

Il est mort comme il a vécu, sans souci, sans regrets, après avoir reçu les derniers sacrements avec des sentiments de foi qu'il n'aurait jamais perdus lors même qu'il l'eût voulu.

Je ne dirai pas qu'il a vécu ce que vivent les roses, cette comparaison serait un peu flattée, mais il aurait pu végéter plusieurs années encore, il a mieux aimé vivre vite que longtemps. Nature vive, légère et sympathique, n'aimant que le côté plaisant de la vie, faite pour vivre de l'air du temps et des rayons du soleil, déplacée, par conséquent, dans un pays où l'air est froid. Esprit irréfléchi, mais juste et droit, lorsqu'il se donnait la peine de réfléchir. Cœur sensible, généreux, prodigue même, mais inconstant et toujours à la recherche de nouvelles émotions. Toujours rempli de bonnes résolutions et de fermes propos, et prêt à réparer ses fautes, quitte à recommencer, un moment après. S'il était né à

Vénise, il eût passé sa vie en gondole à chanter ses poétiques inspirations. A Paris, il eût fait, par son esprit, ses gais propos et ses allures, l'admiration du quartier latin : ses chansons auraient couru les rues. On aurait dit en lisant plusieurs de ses vers ; " mais c'est du Béranger ! " Enfin il eût vécu partout où il suffit d'avoir de l'esprit et du talent pour vivre ; voilà pourquoi il n'a pu vivre au Canada.

Il était de toutes les fêtes, de toutes les réjouissances et se trouvait à point pour célébrer tous les événements heureux. Pas un mariage, pas un baptême n'arrivait parmi ses amis, sans qu'il en fût, d'une façon ou d'une autre ; il faisait des vers pour les épouses et les mères et buvait à leur santé. Il épiait le premier sourire des marmots et fêtait avec le père leur première dent. De tous les étudiants il était le meilleur ami, et dans les réjouissances qui accompagnaient leur entrée en profession, il brillait

au premier rang. Son absence dans ces occasions eût paru d'un mauvais augure.

Tous les ans, il disparaissait, pendant deux ou trois mois, vaincu par l'ennemi acharné qu'il avait toujours sur les talons, le rhumatisme. Il revenait, le printemps, avec les premiers rayons du soleil, les premières fleurs et le chant du rossignol, la figure épanouie, l'œil illuminé par l'espérance, le cœur plein d'illusions. Il arrivait clopin-clopant, appuyé sur son bâton de vieillesse, et allait ainsi de bureau en bureau annoncer à ses amis l'heureuse nouvelle de sa résurrection. C'est dans ces moments qu'il composait ces jolies chansonnettes, ces douces élégies si remarquables par la fraîcheur des idées et des sentiments, par l'élégance, l'harmonie, la facilité du style et la finesse de la critique. Sans doute, cela venait souvent sans culture, les chardons se mêlaient quelques fois aux fleurs, mais on n'en appréciait que mieux la fertilité de la nature.

Tout le monde se rappelle encore l'enthousiasme qui accueillit sa charmante opérette sur la Confédération, cette spirituelle boutade dont les traits sarcastiques, la verve intarissable et les fines allusions sont dans tous les esprits.

“ Que n'aurait-il pas fait avec de l'étude, de la persévérance et de la santé ? Beaucoup de poètes distingués de France n'ont pas plus de talent naturel.

“ Longtemps, ses amis se répèteront les bons mots, les vives saillies de ce pauvre Elzéar et parleront des vicissitudes de cette existence originale.”

M. Montpetit, un écrivain de talent, dont j'aurai le plaisir de parler avant longtemps, a recueilli les poésies principales de son beau-frère dans un volume que j'ai lu et relu bien des fois.

J'en détache la supplique qu'il adressait au Secrétaire du barreau en 1871 pour lui

annoncer qu'il avait l'intention de se faire réinscrire sur le tableau des avocats pratiquants sans payer les arrérages qu'il devait.

RETOUR AU BARREAU.

AU SECRÉTAIRE DU BARREAU DE MONTRÉAL.

Cette lettre d'affaire,
Monsieur le Secrétaire,
Est pour vous informer,
Que je veux pratiquer.
Or, comme il est d'usage
De payer l'arrérage,
Quand on veut de nouveau
Pratiquer au Barreau,
Je t'écris, pour te dire,
(Et je le dis sans rire.)
Que je compte sur toi
Pour éluder la loi.



J.-A. MOUSSEAU

Un homme de talent encore, mort avant le temps, faute de prudence, de régime, à un âge où il aurait dû commencer à jouir des fruits de son travail, lorsqu'il commençait à se plaire sur le banc où on l'avait placé un peu malgré lui.

Un excellent homme, très français, très catholique, le meilleur des époux et des pères de famille, rempli de bons sentiments et de principes solides, mais d'une morale facile en politique, comme presque tous les hommes de son temps. Aimant cette politique, cette vie d'émotions, de jouissances et de déboires, de triomphes et d'humiliations que

les ambitieux aiment pour les honneurs ou l'argent qu'elle procure parfois, les patriotes, pour le bien qu'ils peuvent y faire.

Mousseau a le mérite de s'être fait lui-même.

Lorsqu'il arriva à Montréal pour étudier le droit, il n'avait presque pas fait d'études classiques. Pourtant, il a été avocat, journaliste, député, ministre à Ottawa, premier ministre à Québec, il a beaucoup écrit et parlé, et ses discours comme ses écrits étaient bien faits.

C'était une bonne tête muni d'un jugement sain, d'une grande mémoire et d'une bonne imagination. C'était surtout un travailleur, un piocheur, passant des nuits entières à étudier, à consulter les auteurs, à préparer ses plaidoyers ou ses écrits. Souvent après avoir plaidé toute la journée, il se remettait au travail, à huit heures, le soir, pour continuer jusqu'à trois ou quatre heures du matin. Il se tenait éveillé en prenant

une dizaine de tasses de café et souvent d'autres stimulants. Habitude funeste !

J'étais son associé, lorsque nous fondâmes *L'Opinion Publique*. C'était en 1870. M. Desbarats venait d'ouvrir un atelier d'imprimerie et de fonder un journal anglais, dans le but d'exploiter un procédé nouveau de gravures appelé Leggotypie. Le journal anglais, illustré au moyen de ce procédé, semblait avoir du succès, je proposai à Mousseau de suggérer à M. Desbarats d'avoir un journal français du même genre. Le projet plut à Mousseau, fut accepté par M. Desbarats, nous formâmes une société et *L'Opinion Publique* fut fondée. Elle eut un succès sans précédent et atteignait, en deux ans, le chiffre énorme, à cette époque, de 12 à 13,000 abonnés. Tous les écrits étaient signés et chacun écrivait ce qu'il voulait dans un sens politique ou dans l'autre. Cette liberté rendait la rédaction piquante et plaisait aux deux partis. Mais

cette entente salubre cessa, lorsque mes deux associés voulurent publier un article pour défendre le gouvernement accusé d'avoir donné le contrat du chemin de fer du Pacifique à Sir Hugh Allan, moyennant le paiement d'une somme considérable pour des fins électorales. Comme on refusait de me laisser exprimer une opinion différente sur cette question, je me crus obligé de protester, de menacer de retirer mon nom du journal, si on ne tenait pas compte de mes protestations. L'article ayant paru, je donnai ma démission.

Le rôle politique de Mousseau n'a pas été brillant, il a servi son parti comme bien d'autres avec le zèle d'un homme qui croit que la fin justifie les moyens. Après Dieu, c'est au parti conservateur qu'il croyait le plus, tout était permis pour le triomphe de ce parti.

On lui joua un mauvais tour, quand on le força de donner son porte-feuille fédéral

à Chapleau pour prendre le sien à Québec. La succession était onéreuse. Placé en face d'un coffre vide et de besoins considérables, d'adversaires redoutables, aux prises avec Mercier l'homme le plus habile, le lutteur le plus infatigable et le plus vigoureux que notre monde politique ait produit, entouré d'amis auxquels il ne pouvait rien refuser, il ne chercha qu'à adoucir le plus possible les ennuis de sa position, à alléger le poids de son fardeau. Lui qui avait travaillé avec tant d'enthousiasme pour l'établissement de la Confédération, il fut forcé d'admettre et d'arriver à la conclusion qu'elle ne donnait pas aux provinces les moyens de faire ce que leur développement exigeait, qu'elle avait été injuste surtout pour la province de Québec qu'on avait dépouillée de ses droits de douane, sa principale source de revenus, sans lui accorder une compensation suffisante

Aussi, il eut la bonne pensée, il faut lui

en tenir compte, de demander la révision du pacte fédéral sous ce rapport et de poser comme programme, que les sommes payées aux provinces pour les dépenses de leur administration devaient être augmentées, soit en basant la subvention de 80 cts par tête sur le chiffre de la population, soit en tenant compte à la province de Québec des dettes qu'elle avait contractées pour la construction de chemins de fer utiles aux autres provinces de la Confédération. Le gouvernement fédéral accepta cette dernière proposition et y donna effet, sous le ministère Ross, en mettant au crédit de la province de Québec une somme de cinq millions de piastres dont il s'engagea à lui payer l'intérêt tous les ans. Mousseau ne fut pas assez longtemps au pouvoir pour récolter les fruits de l'idée qu'il avait semée. Ceux qui demandaient à grands cris une politique d'économie ne trouvèrent pas chez Mousseau l'énergie que les circonstances

exigeaient. Pas plus que Chapleau, et, plus tard, Mercier, il eut le courage de réagir contre le système de gouvernement en vigueur depuis bien des années.

La pauvreté de la plupart de nos hommes publics est une source de dangers et de tentations, quand ils n'ont pas appris à se contenter de peu, à vivre comme vivaient les Lafontaine, les Morin, les Viger et les Papineau. Ils sont rares les hommes qui, en face de besoins pressants, de créanciers acharnés, ne se croient pas autorisés à accepter des faveurs en échange de services ministériels ou parlementaires. D'abord, c'est pour le parti, c'est pour les élections mais la pente est facile, on finit par confondre l'intérêt du parti avec son propre intérêt, on mêle les comptes.

C'est le mal de notre temps, le fléau des institutions démocratiques. Ceux qui ont introduit ce virus politique parmi nous ont

une grave responsabilité devant Dieu et devant les hommes.

Les scandales révélés, les abus commis ont profondément humilié les hommes sincèrement catholiques et Canadiens-Français. Nos ennemis en ont tiré des conclusions et des comparaisons cruelles pour notre foi et notre patriotisme.

Il y a là une réforme immense à faire, une réforme digne de tous les grands esprits et les nobles cœurs qui s'intéressent à l'honneur de la religion et de la patrie, à l'avenir de la société.

Sous des apparences de colosse, Mousseau n'était ni assez fort ni assez énergique pour conduire la barque de l'Etat à un moment aussi difficile. On le força de comprendre que son intérêt et celui de son parti lui faisaient un devoir de se retirer et d'accepter une place de juge.

Il n'a pas eu le temps de donner sa mesure comme magistrat, mais son juge-

ment sain, son esprit droit, son désir d'être juste et son amour du travail en auraient certainement fait un juge distingué. Les déboires de la politique avaient considérablement modifié son caractère, mais lorsque je l'ai connu intimement, c'était l'homme le plus heureux du monde.

Excellente nature qui cherchait constamment le bonheur pour lui et ceux qui l'entouraient, sa femme, ses enfants, ses amis. Toujours satisfait, content de lui-même et des autres, voyant tout en beau, se croyant riche, quand il n'avait pas le sou, calme et souriant au milieu des épreuves, convaincu que tout ce qui lui arrivait était pour le mieux, plein de foi en la providence, de confiance en son avenir, convaincu qu'il serait tout ce qu'il voudrait, voyant toujours l'arc-en-ciel à travers les nuages de l'horizon, un bon diner, un verre de vin, une promenade, un rien lui faisait oublier tous les ennuis que ses dettes lui causaient.

Quand l'épreuve était trop forte, il allait à confesse, communiait et retrouvait toute son énergie, toute sa gaiété.

Rien ne le décourageait. Un jour, un ami lui disait : " Si tu étais condamné à être pendu trouverais-tu moyen d'avoir des illusions ? " Certainement, répondit-il, je dirais que la corde va casser."

Il n'avait pas cinquante ans, lorsqu'il est mort. C'est mourir bien jeune, quand on aime tant la vie, qu'on est fait pour être heureux.

Cependant, il se résigna facilement et promptement à partir pour l'autre monde, il ne songea qu'à se bien préparer pour faire le grand voyage.

Il a été fort regretté, car sa bonté, sa douceur, sa bienveillance, sa libéralité et sa bonne humeur lui avaient fait beaucoup d'amis.

L.-O. TAILLON

Premier ministre de la Province de Québec.

Une forte et brillante organisation physique et intellectuelle, une nature de soldat et d'artiste, pleine de vitalité, de vivacité, de contrastes, faite de poudre à canon et d'huile d'olive, un caractère original passant facilement de la brusquerie, de l'impatience à la douceur, à l'attendrissement ; un esprit fin, remuant, brillant comme une aurore boréale, souple, propre à tout ; une tête vivante où les idées sérieuses, sombres même, et les pensées joyeuses se succèdent et se remplacent avec la rapidité de l'éclair, une voix

superbe soit pour chanter ou parler ; une éloquence un peu indolente, parfois, comme son caractère, puis soudain agressive, belliqueuse, retentissante ; une verve intarissable ; une mitrailleuse de bons mots de réparties, de boutades et d'apostrophes spirituelles.

Superbe dans ses emportements : le Vésuve en éruption, la tempête avec ses foudres et ses éclairs, la mer en furie Puis soudain, l'apaisement, les rayons d'un soleil radieux à travers les nuages, les couleurs de l'arc-en-ciel dans le firmament, le chant du rossignol dans le feuillage.

Il n'y a pas à se méprendre sur ses sentiments. Comme la plupart des nerveux, il manifeste par des signes visibles ce qu'il ressent. La manière seule dont il tire sa barbe de patriarche suffit pour exprimer ses sentiments. Quand il la tire doucement sur sa poitrine en la caressant, il est de bonne humeur, mais lorsque de la main gauche et

de la main droite il la tire en sens contraires, gare à ceux qui l'approchent.

Pour se débarrasser des importuns qui le poursuivent partout, il a tout un système de ruses ingénieuses, il a le secret de se rendre invisible, quand il le veut, et pour qu'on ne l'approche pas trop, il a fait attacher les chaises de son bureau au mur, les gens ont beau s'agiter, essayer de s'avancer, la chaise reste collée au mur. Une fois, cependant, la chaîne cassa ; il faillit en perdre connaissance ; cet incident acheva de le rendre sceptique.

Lorsque le chemin de fer du Nord était sous le contrôle du gouvernement, ce pauvre Taillon était assiégé du matin au soir par ceux qui voulaient faire partie de l'administration de ce chemin. Un jour, plus impatienté que de coutume, il s'écria : “ Eh bien ! “ il ne restait plus qu'une place dans les chars “ pour les voyageurs, prenez-la, je vais être “ débarrassé, nous allons annoncer que non

“ seulement les bureaux, mais tous les chars,
“ même celui réservé au bagage sont rem-
“ plis, qu'il n'y reste plus une place ni pour
“ les employés ni pour le public.”

Le solliciteur ébahi se mit à rire et s'en alla raconter l'aventure qui fit du bruit.

Une autre fois, ne sachant que répondre à quelqu'un qui le tourmentait : “Tiens, voulez-vous ma place? Prenez là, je m'en vais.” Et il partit.

Au reste le plus aimable, le plus réjouissant des hommes en société, musicien, artiste même, causeur charmant.

Il vient de Terrebonne comme les Chapeau, les Desjardins, les Masson même un peu les Prevost ; c'est une terre où le talent pousse mieux que le blé.

Ses études finies, il prit la soutane, mais s'apercevant que sa vocation l'appelait ailleurs, il étudia le droit, se fit recevoir avocat, forma une société avec Trudel. La

poudre et le salpêtre réunis, une pareille union ne pouvait durer longtemps.

Taillon se rendit populaire en s'occupant d'élections municipales et de l'organisation de la grande démonstration nationale de 1874. Il parlait et il chantait ; après avoir commencé à ébranler les gens. par son éloquence vigoureuse, il les enlevait par ses chants patriotiques, par des éclats de voix qui faisaient trembler toutes les vitres du faubourg Québec.

Un si bel orateur et un si beau chanteur devait nécessairement être élu par une population impressionable comme celle de la division Est de Montréal. Aussi, il le fut et il resta député de cette division jusqu'en 1887. Il le serait encore sans le mouvement Riel qui l'obligea d'aller se faire élire à Montcalm. " J'ai perdu Montréal, dit-il, mais j'ai gardé mon calme."

Depuis, lors de la crise, causée par le renvoi du ministère Mercier par le gouver-

neur Angers, il alla bravement se faire élire à Chambly.

Il a été procureur général dans le ministère Ross, puis premier ministre en 1887, pendant quelques jours, chef de l'opposition sous le règne Mercier, depuis 1887 jusqu'en 1890, et il est premier ministre depuis la retraite de M. de Boucherville.

M. Taillon est un honnête homme qui cherche à gouverner honnêtement.

Cette qualité fait sa force auprès des hommes de bonne volonté et sa faiblesse aux yeux des gens d'affaires qui ne le trouvent pas assez pratique. Il n'a jamais été accusé sérieusement de s'être servi de sa position dans son intérêt ou celui de ses amis politiques. N'ayant ni femme ni enfants, vivant de peu, il est à l'abri des tentations qui obsèdent la plupart de nos hommes publics. Il tient à sa réputation et il prend les moyens de la conserver.

Il la gardera plus facilement que le pouvoir.

Succédant à M. de Boucherville dont l'honnêteté est incontestable, à la tête d'un ministère formé pour administrer honnêtement les affaires de la province de Québec, sa position est délicate, sa responsabilité sérieuse. Qui dira ses ennuis, ses impatiences, ses découragements? D'un côté les mécontents que l'imposition de nouvelles taxes a faits partout, de l'autre les politiciens affamés qui trouvent le patronage trop mesquin, plus loin les adversaires qui naturellement profitent de tous ces mécontentements et, au dessus de tout cela, les besoins pressants d'une province dont les finances sont délabrées! Avouons que c'est une situation peu séduisante pour un homme porté à la gaieté.

Il y a des gens qui, tous les matins, s'attendent à lire dans leur journal que M. Taillon a, dans un moment d'impatience, jeté son portefeuille aux pieds du Lieutenant-Gouverneur.

On exagère, M. Taillon ne déteste pas autant qu'on le dirait la politique. On croit qu'il veut être juge, c'est une grande erreur, il aime mieux être premier ministre, mais à tout cela il préférerait une position paisible, tranquille qui lui donnerait des loisirs. Il aimerait mieux être protonotaire, shérif ou greffier que ministre ou juge. Il a de la conscience et une médiocre confiance en lui-même, il a peur des grandes responsabilités. Cependant, il finira par être juge, mais à la campagne, si on veut lui être agréable

Les jouissances de la vanité, des applaudissements et de la courtoisie si chères à la plupart des hommes politiques, n'ont pas un grand effet sur lui, elles l'ennuient même parfois, mais les émotions de cette vie agitée et les efforts de travail, d'intelligence et d'activité qu'elle impose conviennent à son tempérament nerveux, à son esprit inquiet et remuant, à son caractère porté à l'insouciance, malgré ses ardeurs passagères. Dans

tous les cas, au point de vue national il fait bonne figure à la tête de la province et ses amis politiques auraient tort de le laisser partir, son nom a une force nationale et morale qu'ils trouveront difficilement ailleurs. J'ai dit que Taillon n'avait ni femme ni enfant; il a été marié cependant, et son mariage est un des souvenirs douloureux, dramatiques de sa vie. Il avait trente-huit ans, lorsqu'il se décida, après avoir longtemps réfléchi, à épouser une charmante femme, Dame veuve Bruneau. Huit mois après, elle mourait presque subitement.

Le coup fut terrible, la blessure profonde, la souffrance dure encore. Non seulement il n'a pas oublié, mais on dirait même parfois qu'il n'a pas pardonné à la providence de l'avoir frappé si cruellement.

Bien entendu, le mot pardonné n'est mis ici que pour indiquer son état d'âme, il est trop chrétien pour qu'on prenne le mot à la lettre.

Quand on lui parle de se remarier, dans des

moments où le temps est sombre, il s'emporte, vous prie de le laisser tranquille et dit qu'il n'est pas assez imprudent pour s'exposer encore au même danger.

En résumé, c'est une personnalité piquante, un caractère et un esprit d'une originalité et d'une vivacité intéressantes, une valeur nationale qui nous fait honneur, un homme de cœur et d'esprit, une riche et vigoureuse nature.

CHARLES LABERGE

De tous les hommes politiques que j'ai connus, trois des plus parfaits, des plus raisonnables sont le juge Jetté, Félix Marchand et Charles Laberge.

Trouver moyen d'être habile et honnête, religieux, pieux même et libéral, modéré, patient, bienveillant et vertueux, dans une atmosphère d'exagérations, de violences, de passions et d'égoïsme, demande un esprit et un caractère bien trempés.

Or, Jetté, Marchand et Laberge ont trouvé ce moyen ; malgré les déboires, les injustices, les préjugés, les exigences d'un monde plus ou moins vicieux, en dépit de

toutes les influences délétères, ils ont gardé leur foi, leur patriotisme, la fraîcheur de leurs sentiments, la hauteur de leurs pensées, la délicatesse de leur esprit et les charmes de leur bienveillance.

Tous trois bons pères de famille, excellents chrétiens, ardents patriotes, catholiques non-seulement en paroles mais en actions, et prouvant par leur conduite la sincérité de leurs convictions, la fermeté de leurs principes.

Trois des types ou représentants les plus complets et les plus dignes de notre nationalité sous le rapport de l'esprit et du cœur des manières, du caractère et des aspirations.

Charles-Joseph-Laberge est né à Montréal, le vingt octobre mil huit cent vingt-sept. Son père, Ambroise Laberge, était marchand et sa mère était une demoiselle Franchère, sœur de Gabriel Franchère, l'explorateur. Restée veuve et sans fortune, avec quatre enfants en bas âge, la mère du

défunt, chez qui l'énergie était héréditaire, enseigna quelque temps la musique pour subvenir aux besoins de sa petite famille.

Charles, dont la santé était délicate, fut confié aux soins d'un brave cultivateur de la Rivière des Prairies. Le grand air, l'exercice et les soins les plus délicats rétablirent sa santé et lui permirent de commencer ses études.

C'est au collège de Saint-Hyacinthe qu'il entra, dans cette excellente maison d'éducation si fertile en talents. On ne tarda pas à distinguer dans ce petit garçon à l'air si fin et si enjoué, aux allures si vives, les germes d'un talent destiné à jeter un grand éclat.

Ses premiers essais littéraires et oratoires firent sensation; il obtenait sans efforts et sans travail des succès que beaucoup d'autres cherchent vainement en travaillant.

Lord Elgin étant allé visiter le collège de Saint-Hyacinthe, Charles Laberge fut

chargé de lui présenter une adresse. Au lieu de lire, comme on fait généralement, il prononça un petit discours qui fit dire à l'intelligent gouverneur et à sa suite que le jeune Laberge serait un jour un orateur distingué,

Parmi ses compagnons de classe étaient Mgr Fabre, l'hon. Joseph Armand, le Rév. M. Piette, le Rév. M. Champou, M. Louis Delorme, ancien député du comté de Saint-Hyacinthe à la chambre fédérale, M. Hilaire Blanchard, notaire de Saint-Hyacinthe.

Ses études finies, Charles Laberge étudia le droit.

C'était dans le temps où la jeunesse de Montréal fondait l'institut Canadien et se préparait par l'étude et la discussion aux luttes de l'avenir. Charles Laberge ne tardait pas à se distinguer au milieu de cette jeunesse ardente.

Reçu avocat en 1848, il entra en société avec R. Laflamme, mais, trois ou quatre ans

plus tard, il alla se fixer à Iberville où il se fit en peu de temps une si belle position qu'aux élections générales de 1854, les électeurs du comté d'Iberville l'élurent avec enthousiasme pour leur représentant à l'assemblée législative. Il fut l'un des plus brillants dans cette jeunesse ardente de 1854 et l'un des orateurs les plus populaires de l'époque.

Les élections de 1854 furent, comme on le sait, le plus grand succès du parti libéral dans ce pays. Tous ces jeunes gens qui s'étaient formés dans les luttes de la tribune et du journalisme, s'étaient lancés dans les campagnes et avaient pris d'assaut une quinzaine de comtés.

C'est Laberge qui proposa Dorion comme chef de parti, dans une réunion des députés tenue à bord du *New Era* qui les conduisait à Québec pour l'ouverture de la session.

Dès son premier discours en Chambre, il fit sa marque parmi les premiers orateurs et

fut considéré comme l'un des chefs du parti. Il rédigea presque seul "Les débats" un petit journal que les députés libéraux fondèrent en arrivant à Québec afin d'avoir un organe pendant la session.

Ses discours et ses écrits, son esprit et son caractère lui firent une grande popularité. Ses adversaires l'estimaient et le respectaient, ils l'appelaient "Le rossignol de la démocratie."

L'auteur de la fameuse "Pléiade Rouge," commençait son portrait en disant : "Saluons avec respect l'étoile de première grandeur qui s'offre à nos regards."

Aucun banquet, aucune réunion n'avait lieu sans que Laberge ne fût invité à prendre la parole. Quelque fois le géant Pepin le prenait et le tenant au bout de ses deux bras, disait : "Parle P'tit Charles."

Lorsque le ministère conservateur tomba en 1857, sur la question du siège du Gouvernement, il entra comme Solliciteur-géné-

ral dans le gouvernement Brown-Dorion, qui ne dura que vingt-quatre heures.

La faiblesse de sa santé, la violence des luttes politiques de l'époque et les exigences de l'éducation de sa famille le décidèrent en 1860 à quitter la carrière politique pour se consacrer exclusivement à sa profession.

En 1863, le gouvernement libéral le nommait juge à Sorel à la place du juge Bruneau qui avait obtenu un congé. Sa droiture d'esprit et d'intentions lui gagna en peu de temps la sympathie et la confiance du Barreau et du public dans le district de Richelieu.

Malheureusement, un an après, les ministres conservateurs, qui étaient revenus au pouvoir, le destituaient en donnant pour raison que Laberge ayant été nommé juge suppléant, et la vacance n'existant plus, on n'avait plus besoin de ses services.

Laberge fut obligé de s'en retourner à Saint-Jean et de se remettre à son bureau. Pendant deux ou trois ans, il ne prit pas une

part considérable à la politique, il se contenta d'écrire de temps en temps quelques articles dans le *Franco-Canadien* qu'il avait fondé en 1860 avec son digne ami, M. Marchand, député de Saint-Jean.

Mais en 1865, lorsqu'il fut question de la Confédération, il reprit la plume et la parole. Ce projet politique, qu'on imposait au peuple sans le consulter, effraya son patriotisme. Un jour, les jeunes gens de Montréal l'invitèrent à venir de Saint-Jean prononcer un discours à une assemblée publique convoquée dans le but de protester contre la Confédération. L'effet qu'il produisit fut considérable. Répondant à ceux qui disaient que les adversaires de la Confédération n'indiquaient aucun autre remède à la situation, il dit :

“ Je n'admets pas qu'un changement de
“ constitution soit devenu nécessaire, mais,
“ supposons qu'il le soit, sommes-nous jus-
“ tifiables d'accepter un régime politique

“ qui va nous donner trois ou quatre enne-
“ mis au lieu d’un ? Si déjà nous avons tant
“ de peine à lutter contre le Haut-Canada
“ comment ferons-nous lorsque nous aurons
“ à combattre contre trois ou quatre autres
“ provinces ?

“ S’il faut changer de constitution, sépa-
“ rons-nous, puisque nous ne pouvons pas
“ nous accorder, et faisons régler les ques-
“ tions de douane et de tarif intéressant
“ toutes les provinces par un petit congrès
“ qui n’aura pas le droit de s’occuper
“ d’autre chose.”

C'est dans cette importante assemblée que M. Cherrier prit la parole et parla avec tant de force contre le nouveau projet politique. M. Cherrier parlait bien, mais il hésitait quelque fois et ne trouvait pas toujours du premier coup le mot qu'il cherchait.

“ Quel est disait-il le pouvoir le plus, le plus propre propre à

C'est un pouvoir d'eau, dit Laberge assez

haut pour être entendu d'une partie de l'auditoire.

C'est à peu près dans le même temps qu'il publia dans *l'Ordre* des articles remarquables qu'il signa :—*Libéral mais Catholique*.

Laberge n'avait jamais partagé les idées avancées de quelques-uns de ses amis ; en vieillissant il s'en éloigna d'avantage et ne garda du libéralisme que ce qui est compatible avec les principes catholiques et l'état social de notre pays. Il sut en cela concilier ses convictions de catholique avec l'intérêt du parti auquel il appartenait.

C'est la raison qui le fit choisir comme rédacteur du *National*, lorsqu'un grand nombre de citoyens de Montréal résolurent, après la chute du *Pays*, de fonder un journal dont les principes fussent acceptables par tous les amis de la bonne administration des affaires publiques.

Malheureusement la terrible maladie qui le minait et le conduisait lentement au tom-

beau, l'empêcha de donner quelquefois à sa rédaction l'énergie et la vivacité nécessaires. Il est même étonnant qu'il ait pu jusqu'au dernier moment déployer autant de talent et supporter le travail assidu qu'exige la rédaction d'un journal quotidien.

Laberge était petit de taille, délicat, mais bien fait. Une tête finement taillée, pourvue d'une chevelure abondante, noire et bouclée, un front découvert à lignes régulières, un regard doux et modeste, une physionomie franche, ouverte, pleine de finesse et de bienveillance, un air pensif, un peu rêveur . . . tout son extérieur inspirait la sympathie et révélait une nature d'élite, une intelligence de premier ordre.

Il y avait dans ses manières comme dans ses actes une délicatesse qui tenait plus de la femme que de l'homme, une distinction et une douceur qu'on ne pouvait se lasser d'admirer. On aurait dit qu'il était sans cesse préoccupé du désir de se rendre utile

et agréable à ses semblables, d'éviter tout ce qui pouvait froisser et incommoder ceux avec qui il vivait. Comment caractériser sa charité ! Sous ce rapport comme sous plusieurs autres, il ressemblait à Norbert Morin ; il donnait au-delà de ses moyens ; jamais un malheureux ne lui tendait vainement la main ; plusieurs fois il s'est privé et mis même dans l'embarras pour satisfaire ce noble penchant !

Il faisait le bien naturellement, sans effort et sans arrière-pensée, secrètement et discrètement. C'est de lui qu'on peut dire qu'il était " Franc et sans dol " qu'il aimait son prochain, sa patrie et son Dieu, que jamais volontairement il n'a fait de mal à personne. Il n'y avait pas de place en lui à l'égoïsme, à la haine et à l'orgueil ; même au plus fort de la lutte, dans les discussions les plus ardentes, il conservait son sang froid et sa bienveillance, et s'oubliait soi-même pour ne voir que l'intérêt public.

Ajoutons enfin qu'à toutes ces qualités du cœur, Laberge joignait les dons les plus précieux de l'intelligence. Ses discours et ses écrits, alors que ses facultés étaient dans tout leur éclat, étaient pleins de verve, pétillants d'esprit, remarquables par le fond et par la forme.

Doué d'une imagination brillante, d'une sensibilité exquise, d'un jugement sain et d'un grand discernement, il unissait des facultés qui trop souvent s'excluent.

Ses discours dans la Chambre sur le divorce et les écoles séparées, ses lectures à l'Institut Canadien sur le duel et le progrès et les nombreux écrits qu'il a publiés dans l'*Avenir*, le *Pays*, le *Franco-Canadien* et l'*Ordre* mériteraient d'être réunis et formeraient un volume précieux.

Il est malheureux que la maladie soit venue l'abattre dans le temps où son talent mûri par l'étude et la réflexion aurait pu produire des fruits si abondants.

Mais hélas ! on dirait que notre société est condamnée à subir ces trépas prématurés, ces pertes funestes.

F.-X.-A. TRUDEL

Voilà un caractère ! Un homme.

On dira tout ce qu'on voudra, il avait des défauts, c'est vrai, comme toutes les natures fortement trempées, les esprits ardents, les caractères violents, mais c'était un homme.

Il avait des principes dont il exagérait la portée, il était agressif, injuste parfois en apparence, intransigeant, mais c'était un croyant sincère, convaincu et prouvant sa sincérité par ses actes, sa conduite ; il prêchait fort, mais il pratiquait ; il était vertueux et il avait du mérite à l'être, car il avait à combattre contre un tempérament de feu ; c'est peut-être cette lutte acharnée et le travail qui l'ont tué avant le temps.

Oui, c'était un croyant des anciens temps, un apôtre, un martyr, qui aurait pu être, quelques siècles plutôt, un Saint-François-Xavier, un Ignace ou un Saint-Augustin ; un Godefroy de Bouillon montant, la croix sur la poitrine et l'épée à la main, sur les murs de Jérusalem ; un Guise sous Henri II ou Henri III, un paladin du moyen âge toujours prêt à tirer l'épée contre les ennemis de la religion.

Il n'aurait pas eu de peine à se convaincre que pour sauver la foi il fallait exterminer les hérétiques.

Descendant d'une de nos plus anciennes et admirables familles canadiennes, il avait toute la ferveur religieuse et nationale et la vigueur morale et corporelle de ses ancêtres. Il était grand, robuste, blond, avec des yeux bleus, un teint brillant, il portait une longue moustache et une impériale qui le faisaient ressembler à un militaire. Un beau type, il faut l'avouer, un peu l'air

du général de Charette, capable d'ailleurs comme lui de se dévouer, de se faire tuer pour le Pape, l'Église et même sa nationalité. Car, il faut le dire à sa louange, la religion et la patrie avaient dans son cœur des parts égales, il était aussi bon Canadien que catholique. Il le prouva lorsqu'il entreprit dans *L'Étendard* la défense des Métis du Nord-Ouest. Ses écrits vigoureux contribuèrent puissamment à la chute du ministère Ross et du ministère Taillon et au succès du parti libéral-national.

Le programme catholique et *L'Étendard* furent ses deux œuvres principales, celles qui firent le plus de bruit autour de son nom.

Le programme catholique! On ne dirait pas aujourd'hui qu'il a partout allumé des feux si ardents, soulevé des discussions si acrimonieuses.

Qu'était-ce donc ce programme catholique? Une déclaration solennelle par laquelle on s'engageait à agir, en toutes choses

et en toutes circonstances, d'après les principes vraiment conservateurs et catholiques. On voulait réformer, purifier le parti conservateur et l'engager à être plus fidèle aux principes qu'aux hommes. Les chefs conservateurs eurent peur de cet enfant nouveau et cherchèrent à l'étouffer à son berceau ; ils disaient que sa mission ne pouvait qu'être fatale au parti conservateur tel que constitué et servir les intérêts du parti libéral.

Il y avait aussi dans ce dernier parti un groupe indépendant qu'on appelait les Nationaux qui répudiaient les idées trop avancées des anciens chefs libéraux. Les Nationaux et les Programmistes réunis ont fait arriver le parti libéral au pouvoir, à Ottawa en 1873 et à Québec en 1887.

Il n'y a pas de doute que *L'Etendard* inspiré par Trudel a puissamment contribué au succès du mouvement Riel et à l'avènement de M. Mercier, en lui assurant les

sympathies d'une portion considérable du clergé.

C'est, en grande partie, pour lui donner plus de force dans la lutte qu'il avait entreprise contre les chefs conservateurs, que le parti libéral prit le nom de National.

La mort de Trudel, les imprudences de M. Mercier et de ses amis et ce qu'on appelle " Le scandale de la Baie des Chaleurs " détruisirent en peu de temps tout cet échafaudage politique élevé avec tant de peine, firent revenir le parti conservateur au pouvoir, et le parti libéral reprit son nom qu'il avait quitté pour satisfaire des exigences plus ou moins incompréhensibles.

Peut-on exiger sérieusement que les Canadiens-Français renoncent à la politique plutôt que de porter le nom du parti qui a leur confiance ou qu'ils s'appellent libéraux à Ottawa et nationaux à Québec ?

Peut-on espérer que les Anglais, pour faire plaisir aux Canadiens-Français vont

renoncer aux noms qui, en Angleterre comme en Canada, désignent les deux grands partis qui se disputent le pouvoir ? Prenons garde de ruiner le prestige de nos hommes publics aux yeux des autres races par des exigences déplacées.

La croisade religieuse et nationale faite par Trudel dans *L'Etendard* de 1885 à 1890 a été puissante. Exagérée parfois sur certains points, elle a un peu reveillé les consciences endormies et fait pénétrer partout des sentiments de justice et d'honnêteté ; elle a appris à mieux juger les hommes des deux partis, à éviter la confiance illimitée ou la méfiance absolue dans un parti ou dans l'autre.

Trudel parlait et écrivait avec une vigueur, conviction et une abondance d'arguments qu'on rencontre rarement, ses écrits avaient fini par acquérir une précision et une concision qui manquaient à ses discours généralement longs et diffus. Il était

devenu un des polémistes les plus instruits, les plus redoutables de notre époque.

Mais aussi quelle peine il se donnait, quelles recherches il faisait pour convaincre ses lecteurs !

Il travaillait constamment, la nuit surtout jusqu'à quatre heures du matin, il se couchait quand la fatigue lui faisait tomber la plume des mains. Il avait son lit près de son bureau, au quatrième étage de la maison où *L'Etendard* était imprimé.

A ce travail énervant joignons les malheurs domestiques, les embarras financiers, les ennuis et les déboires d'une position politique et religieuse pleine de responsabilités, d'une lutte constante quotidienne contre les adversaires les plus puissants, et l'on comprendra pourquoi cet homme si fortement constitué est mort à un âge si peu avancé.

A peine reçu avocat, il avait épousé l'une des filles de l'hon. Ls Renaud, cet homme

remarquable sorti des rangs les plus humbles de la société et devenu l'un des plus grands commerçants du pays, l'un des chefs du parti conservateur, mort sénateur.

M. Renaud était alors millionnaire. Il n'épargna rien pour que le mariage de sa fille avec l'un des jeunes hommes les plus estimés de l'époque, eût le plus grand éclat. Les cadeaux les plus riches, les souhaits de bonheur arrivèrent de partout. Ce fut le mariage le plus brillant de notre époque.

Un procès émouvant, douloureux, appartenait au public, il y a quelques années, à se méfier de ces apparences trompeuses.

La paix n'avait pas duré longtemps dans ce ménage couvert de fleurs et d'encens. Pourtant, rien de bien grave : des exagérations, des entêtements, des caprices, des incompatibilités de caractère.

Pauvre Trudel ! Il a bien souffert, il n'est pas étonnant qu'il soit mort d'une maladie de cœur. Il a commis des fautes, il avait

un caractère et un tempérament difficiles à contrôler, un esprit obstiné, d'une logique impitoyable et souvent inopportune. Il avait les défauts de ses qualités.

C'est l'histoire de tous les hommes.

Les forts, les nerveux, les puissants sous le rapport physique et moral sont presque toujours impatients, violents, obstinés. Les doux, les modérés, les patients sont portés à la mollesse, à l'indifférence, à l'indécision.

Qui est sans péché ?

Trudel a eu une consolation, une seule : la sympathie, le respect, l'admiration de braves fils qui l'ont récompensé des sacrifices qu'il s'est imposés pour en faire des citoyens et des chrétiens sincères et utiles.



THOMAS-J.-J. LORANGER

L'un des hommes les plus instruits, les plus éloquents et les plus spirituels de son temps ; un esprit essentiellement français dont le fond était sérieux et la forme piquante, éblouissante, gracieuse, une étoile de première grandeur—pour me servir de son langage—dans cette pléiade de talents qui ont brillé d'un si vif éclat de 1848 à 1867. L'un des chefs les plus populaires du parti conservateur, l'adversaire le plus redoutable des Papin, des Dorion, des Doutre et des Laflamme, l'émule des Cartier, des Morin et des Turcotte, l'orateur, avec Chauveau, des grandes circonstances, des démonstrations patriotiques.

Il était petit, court, mais robuste et vigoureux ; sa voie était grêle et sifflante, mais il savait cependant la rendre presque agréable en la pliant à sa volonté et à son esprit.

Il y avait de la magie dans sa manière de parler, dans ses gestes, sa tenue, sa voix et son style. Il joignait à l'esprit le plus fin, le plus retors, une imagination de feu, un jugement légal. Il était né avocat, orateur, avec l'amour du travail et le goût des lettres.

Aussi, dans la conversation, dans un salon, au palais ou à la tribune, devant des juges ou des jurés, en présence d'un auditoire instruit ou populaire, il avait peu d'égaux. Il était avec Siméon Morin l'orateur aimé des foules ; on allait loin pour les entendre et on revenait en répétant les bons mots, les fines réparties de Loranger.

Il était aussi dangereux à attaquer que Taillon, ses adversaires avaient soin de ne pas trop le provoquer.

Un jour qu'il parlait à Laprairie, un individu l'interpellait, à tout instant, il demanda à un de ses amis qui il était. On lui répondit qu'il sortait du pénitencier, et il continua son discours. L'individu l'ayant de nouveau interrompu, "messieurs les électeurs, dit-il laissez le parler, il serait cruel de lui refuser ce plaisir, il en a été privé pendant si longtemps."

Dans une grande assemblée tenue à Sainte-Rose, l'un des orateurs de la circonscription, un riche marchand de farine, l'avait attaqué un peu rudement, dans un langage peu correct, rempli de ce qu'on appelle *des cuirs*. Loranger ayant pris la parole après lui, dit :

"Messieurs, vous venez d'entendre M. X . . . C'est, comme vous le savez, un riche marchand qui a fait sa fortune en vendant de la farine, mais après l'avoir entendu, vous devez être convaincus comme moi qu'il

aurait fait une bien plus grande fortune dans le commerce de cuir.”

Il siégeait, un jour, à Montréal dans une cause où un usurier demandait le recouvrement d'un billet d'une cinquantaine de piastres. On prétend que le juge Loranger avait eu à se plaindre de lui. L'avocat du défendeur qui ne savait pas trop comment défendre son client, interrogea le demandeur et chercha à lui faire dire qu'il prêtait à la semaine, à raison de 50 pour cent. Le demandeur refusait de répondre, se contentant de dire qu'il faisait de grandes affaires.

“ N'insistez pas, dit le juge, à l'avocat du défendeur, je comprends, le demandeur veut dire qu'il *vole* dans les hautes sphères de la spéculation.”

Une vieille fille refusait de dire son âge, les avocats avaient beau la tourmenter, tout était inutile, le juge leur dit avec son air narquois, les yeux tournés vers le plafond.

“ Vous voyez bien, messieurs, qu'elle refuse de s'incriminer.”

Il faisait partie du cabinet, lorsque la question du choix de la capitale fut soulevée. L'excitation fut grande, on ne pouvait trouver une majorité ni pour Montréal, ni pour Québec, ni pour Toronto. Le question fut déferée à la Reine qui choisit Ottawa. Naturellement personne ne fut content, mais les partisans de Toronto et de Québec aimaient mieux que ce fût Ottawa que Montréal. Une motion de M. Piché pour rejeter la décision de la Reine fut adoptée, le ministère Macdonal-Cartier donna sa démission, le ministère Brown-Dorion fut formé et renversé quarante-huit heures après ; les ministres conservateurs revinrent au pouvoir en changeant de portefeuilles pour éluder la loi. C'est ce qu'on appelle le *double shuffle*.

Loranger qui avait chaudement combattu pour Montréal, dans le cabinet et avait eu

à ce sujet avec Cartier des discussions acerbes, fut exclu du nouveau ministère.

A partir de cette époque, la mésintelligence qui règnait entre Cartier et Loranger s'aggrava de jour en jour. Cartier était absolu, arbitraire, rude parfois, Loranger qui avait conscience de sa valeur, aurait eu besoin d'être traité avec ménagement. Il contribua puissamment à faire tomber le gouvernement sur le bill de milice en 1862 et à faire arriver le ministère Macdonald-Sicotte. Ce fut la première tentative faite pour réagir contre l'hostilité du sentiment public à l'égard des libéraux avancés et donner une chance aux conservateurs qui voulaient, comme Loranger, se séparer de leur parti, en mettant de côté Brown et Dorion, les chefs du parti libéral. C'est l'origine du parti national qui en 1862, comme en 1873 et 1887, donna le pouvoir aux libéraux et disparut. Peu de temps après la formation du nouveau ministère,

M. Sicotte découragé donnait sa démission pour monter sur le banc et M. Loranger était lui-même nommé juge.

Il administra d'abord la justice dans les districts de Beauharnois et de St-Jean et devint ensuite juge à Sorel. On regrette toujours que des hommes si brillants quittent la politique où ils auraient pu être si utiles et faire tant honneur à leur pays. Mais, quand un homme de profession a perdu dans la politique tout ce qu'il possédait et ruiné sa clientèle, que veut-on qu'il fasse, si surtout ses relations avec le gouvernement ne lui permettent pas de profiter du patronage ? Et puis, mourir sur le banc n'est pas une mort si cruelle, une fin si lamentable.

Sur le banc comme au barreau ou à la tribune Loranger eut de grands succès et rendit, dans des causes émouvantes, des jugements remarquables. Quand il venait siéger à Montréal, nous manquions rare-

ment, un certain nombre, la chance d'aller l'entendre ! C'était fête pour nous. Il trouvait moyen d'être éloquent dans les causes les plus arides, dans la discussion des questions les plus abstraites du droit civil ou constitutionnel.

Sa carrière d'avocat et de jurisconsulte a été bien remplie. Il a plaidé devant la Cour Seigneuriale la cause des censitaires et l'on peut voir sa figure vivante dans le tableau qui représente une séance de ce tribunal. Dans la fameuse cause de Lériger dit Laplante, il s'est distingué devant le Conseil Privé ; c'était la première fois qu'un avocat se faisait entendre devant ce haut tribunal.

Lorsqu'il plaidait à la cour criminelle, il y avait foule pour l'entendre. C'est là surtout que son esprit fin, rusé, éclatant déployait toutes ses ressources. Dans cette cause de meurtre de Parent et Simpson que j'ai mentionnée en parlant de Morin, il fut merveilleux. Morin avait été émouvant,

solennel, dramatique, Loranger se montra fin, caustique, ironique, subtil. Il fit de la gymnastique sur des pointes d'aiguilles, sur des lames de rasoir. Une grande question, dans cette cause, un point important c'était de démontrer qu'un arbre trouvé sur le corps du défunt n'avait pas été coupé par l'accusé.

Loranger parla un quart d'heure pour démontrer que les coches de la hache ne correspondaient pas aux entailles de l'arbre.

Il laisse pour attester ses connaissances légales la codification des lois provinciales et deux volumes de commentaires sur notre code civil.

Il n'était pas parfait, il avait ses défauts, les défauts des hommes nerveux, ardents et ambitieux, mais il faut lui pardonner beaucoup, parcequ'il a beaucoup aimé sa nationalité et sa religion.

Le patriotisme est héréditaire dans la famille Loranger, les cœurs y sont aussi français que le nom.

C'était un patriote ; il l'a prouvé en consacrant les dernières énergies de sa vie au progrès et à l'avenir de l'Association Saint-Jean-Baptiste.

Un jour, en 1884, j'eus l'idée de m'adresser à lui pour lui demander s'il accepterait la présidence de cette société et s'il consentirait à entreprendre la construction d'un édifice qui serait non-seulement un lieu de réunion pour la famille canadienne, mais un musée et un institut littéraire et scientifique, dont les revenus pourraient être consacrés à des œuvres utiles, sérieuses et pratiques.

Il trouva l'idée bonne, le programme patriotique et se donna beaucoup de peine pour le mettre à exécution.

C'est sous sa présidence que le terrain de la rue Craig fut acheté et qu'on y fit la bénédiction de la première pierre. Plus tard, l'association jugea à propos de construire sur la rue Saint-Laurent et vendit le terrain avec un profit qui lui fut d'un grand secours.

Les deux juges Loranger ont attaché leur nom aux modestes et difficiles commencements de cette œuvre, dont ils ont su apprécier le but et prévoir les heureux résultats.

Un jour viendra où on comprendra les motifs de ceux qui auront fait des sacrifices pour faire de la société Saint-Jean-Baptiste un boulevard, une citadelle nationale, une puissante association de protection et de secours national dont les bras s'étendront dans toutes les parties de l'Amérique pour aider tout ce qui sera français et catholique.

Le juge Loranger avait une haute idée de l'influence que l'association Saint-Jean-Baptiste était appelée à exercer sur les destinées de la nationalité canadienne-française et il croyait que la fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste du Canada et de l'Amérique, et la construction de l'édifice national lui donneraient les moyens pratiques d'accomplir sa mission.

Il prenait plaisir à répéter que l'Association Saint-Jean-Baptiste avait été fondée en 1834, à la veille des troubles politiques, pour remplacer la Chambre d'Assemblée que les gouvernements du temps empêchaient de délibérer, pour servir d'organe et d'interprète aux défenseurs de nos libertés politiques. Il disait qu'on devrait la conserver et la fortifier pour les luttes de l'avenir.

L.-O. LORANGER

Thomas-Jean-Jacques Loranger avait deux frères plus jeunes que lui, Joseph-M. Loranger et L.-Onésime Loranger, tous deux avocats, ses associés et les héritiers de sa clientèle. Joseph est mort, il y a quatre ans, sincèrement regretté de tous ceux qui avaient pu apprécier ses charmantes qualités d'esprit et de cœur. Mais c'est Onésime qui a hérité surtout des talents du frère aîné, de ses aptitudes pour le droit et la politique, de son esprit vif, brillant et perspicace. Il a moins d'imagination et de brio, mais plus de précision dans l'esprit, de clarté dans le langage et de prudence dans le

caractère. Plein d'urbanité lui aussi, dévoué à sa famille, à ses amis, juste pour ses adversaires, laborieux, instruit, religieux. Il a une âme chaude sympathique, une intelligence bien équilibrée, un tact remarquable.

Il a été échevin, député, ministre, il aurait pu être premier ministre et on dit qu'il pourrait l'être encore. Son nom a été souvent mêlé à certaines combinaisons ministérielles. Il n'y a pas de doute qu'il possède la plupart des qualités nécessaires pour jouer un rôle politique et que son tact, ses manières, ses connaissances, son esprit logique, fin et diplomatique en feraient un premier ministre recommandable, un digne représentant de sa nationalité.

Mais à tout il a toujours préféré être avocat et, maintenant qu'il est juge, il est trop prudent pour courir les hasards et les aventures de la politique.

Son expérience personnelle et celle de son frère ne sont pas de nature à le faire

revenir dans le chemin poussiéreux qu'il a quitté. Il est arrivé à la conclusion que pour réussir dans la politique il faut être avant tout un homme de parti, qu'il n'y a pas de place ici pour ceux qui se croient obligés, dans certaines circonstances, de différer d'opinion avec leurs amis.

Il a voulu être indépendant comme son frère, sortir des rangs de temps à autre et il s'est aperçu que c'était un jeu dangereux.

En 1864, il était du nombre des conservateurs qui condamnaient la confédération, le nouveau système établi, il l'accepta disant qu'il ne restait plus qu'à le faire fonctionner le mieux possible. En 1872, au milieu de l'agitation produite par la question des écoles du Nouveau-Brunswick, il approuva la formation du parti national dans le but d'unir les hommes de bonne volonté des deux partis et, peu de temps après, il rentra dans les rangs du parti conservateur pour ne plus en sortir.

On a beaucoup critiqué ce revirement soudain, mais, comme je l'ai dit plus haut, M. Loranger est un homme prudent et pratique; il est mesuré dans sa conduite comme dans ses discours, jamais de coups de tête, ni d'enthousiasme, il ne fait et ne dit que ce qu'il croit utile ou opportun.

Patriote, toutefois, convaincu que la nationalité Canadienne-française a une mission à remplir sur le continent américain, dévoué aux intérêts nationaux et à l'Association Saint-Jean-Baptiste. Comme son frère, il a voulu attacher son nom à la réorganisation de l'Association et à la construction de l'édifice national. En 1874, lorsque nous résolûmes de réunir à Montréal toutes les forces nationales et de donner au monde le spectacle imposant de notre vitalité, c'est à lui que nous nous adressâmes pour prendre la direction de l'organisation. On se souvient de l'éclat de cette belle fête et du retentisse-

ment qu'elle eut dans le Canada et l'Amérique.

Il est mesuré, discret dans son patriotisme comme en toutes choses. Il a, un jour, résumé ses principales idées politiques et nationales dans les paroles suivantes :

“ Je suis, dit-il, opposé à tout changement
“ dans la constitution du pays, car je suis
“ convaincu que notre nationalité en souffrirait, que notre intérêt est de rester dans
“ le *statu quo* jusqu'à ce que nous soyons
“ assez fort pour nous conserver.

“ Qu'on étudie tous les changements de
“ constitution qui ont eu lieu et l'on verra
“ qu'ils ont été faits contre notre intérêt
“ sous le contrôle et l'inspiration d'hommes
“ naturellement disposés à favoriser les
“ influences qui nous sont hostiles. Les
“ efforts de ceux qui veulent conserver la
“ nationalité doivent avoir pour objet la possession du sol, le défrichement des terres
“ incultes, la colonisation. Ils doivent comp-

“ ter sur l'influence du nombre, s'appliquer
“ par conséquent à empêcher nos com-
“ patriotes de partir et à faire revenir ceux
“ qui sont partis. Quand nous aurons le sol
“ et le nombre, il faudra bien compter avec
“ nous et nous pourrons résister à tous les
“ changements.

“ Au point de vue national comme sous
“ le rapport matériel, je ne vois pas ce que
“ nous pourrions gagner à un changement
“ de constitution que nous ne pourrions con-
“ trôler. Mieux vaut pour nous profiter de
“ la constitution actuelle et des avantages
“ qu'elle nous donne pour nous renforcer par
“ l'éducation et la colonisation. Notre gou-
“ vernement provincial devrait faire passer
“ avant tout la colonisation, consacrer toutes
“ les ressources de la province au défriche-
“ des terres. Là est le salut national ”

Ces paroles méritent d'être méditées.

RODRIGUE MASSON

Mon père demeurait au Sault-au-Récollet, dans le bassin que la rivière Ottawa forme tout près du couvent du Sacré-Cœur, c'était le chemin que prenaient les gens de Terrebonne allant à la ville.

Je me souviens comme nous nous empressions, mes frères et moi, de sortir de la maison pour saluer M. Joseph Masson, quand il passait comme un éclair.

Notre père nous avait souvent raconté l'histoire de la fortune de M. Masson, nous la connaissions par cœur, nous nous amusions quelque fois à faire des calculs sur le nombre de tombereaux nécessaires pour

transporter cette fortune en piastres, en trente sous et en *coppes* de Montréal à Terrebonne.

Le nom de M. Masson et ses trésors miroitaient dans nos rêves d'enfants.

M. Masson a laissé une nombreuse famille, plusieurs fils dont les plus connus sont, l'honorable Edouard Masson qui fut l'un des hommes les plus spirituels, les plus aimables et les plus prodigues de son temps, et celui qui fait le sujet de cette notice biographique.

Il est un fait regrettable, que les amis de leur pays déplorent souvent, c'est que la plupart des fils de nos hommes remarquables par leur fortune ou leurs talents, ne profitent pas des avantages que leur naissance leur donne. Que sont devenues ces nobles et vieilles familles dont les noms glorieux illuminent notre histoire? Que sont devenues ces grandes maisons de

commerce fondées par des Canadiens-Français ?

La tradition, l'enchaînement manque, on est toujours à recommencer.

On ne peut faire ce reproche à Rodrigue Masson, il a su profiter de l'éducation et de la fortune que son père lui a données et des talents dont la providence l'a doués, pour être utile à son pays.

Il a été député, ministre à Ottawa, lieutenant-gouverneur de la province de Québec ; il est maintenant sénateur et membre du Conseil de l'instruction publique. Il a rempli toutes ces charges avec honneur pour lui et ses compatriotes. Quoique sincèrement conservateur et profondément religieux, il n'a pas craint, en différentes circonstances, de dire et de faire ce qu'il croyait utile à la religion et à la patrie.

Ses adversaires prétendent que, vû sa fortune et son influence, il n'a pas été aussi

indépendant qu'il aurait dû l'être dans l'intérêt de ses compatriotes. Il s'est tu quelques fois, mais il n'a pas protesté, il a laissé faire, il s'est lavé les mains.

Pouvait-il et devait-il faire plus ?

Il pourrait dire peut-être : " A quoi m'aurait servi de me mettre en désaccord sur un point avec un parti dont j'approuvais la politique générale, pour faire arriver au pouvoir un parti dont je condamnais les principes." Ce raisonnement peut être juste pour les circonstances ordinaires, quand il s'agit de questions de peu d'importance, mais il est condamnable quand l'honneur, la dignité, les plus graves intérêts d'un pays sont en jeu.

On dit que sur la question des écoles, de la langue française, des troubles du Nord-Ouest, de l'exécution de Riel, il aurait pu prendre une position plus conforme à ses déclarations et à ses protestations passées.

On l'accuse de n'avoir pas, dans l'espace de vingt ans, trouvé le moyen d'affirmer son indépendance et son impartialité d'une manière sérieuse et efficace.

Il est vrai que ce reproche peut s'appliquer à presque tous les hommes politiques des deux partis, mais il ne sont pas communs ceux qui, comme M. Masson, peuvent être indépendants sans ruiner leur influence et leur avenir.

On entend quelquefois des hommes politiques dire : " Je voudrais bien être indépendant, je donnerais une leçon au gouvernement." Malheureusement ceux qui peuvent l'être et peuvent donner l'exemple ne font pas mieux. Avouons que pour être indépendant dans un pays où l'esprit de parti et l'intérêt personnel exercent tant d'empire, il faut se résigner à être isolé, à passer pour capricieux et impraticable.

On prétend que, privément, M. Masson a souvent donné des conseils et des avertisse-

ments à ses amis politiques et on affirme avec raison et avec plaisir qu'au moins il a conservé intacte sa réputation personnelle. Dieu Merci ! On ne l'a jamais accusé de s'être servi de sa position pour favoriser indûment ses intérêts personnels ou ceux de son parti. Sa conduite a toujours été digne, morale, sa vie bonne, studieuse, respectable, ses manières, sa conversation et sa tenue celles d'un gentilhomme. C'est toujours un honneur et un avantage pour un peuple d'être représenté par des hommes de cette valeur. Ils nous conservent cette réputation de politesse, d'urbanité et de savoir vivre que nos pères nous ont faite et à laquelle les gouvernements anglais et les étrangers en général ont toujours rendu hommage.

Il faut bien avouer que plusieurs de nos hommes publics laissent à désirer sous ce rapport et se conduisent souvent de manière à nous faire passer pour des sauvages. Ils n'ont pas plus hérité de la délicatesse que

des principes des Lafontaine, des Viger, des Cherrier, des Dorion.

M. Masson est verveux, impressionnable, ses mouvements sont vifs, sa parole chaude, sa voix vibrante ; c'est dire qu'il est orateur. Il parle facilement, avec une grande volubilité. Lorsqu'il était à la tête des conservateurs, combattant contre le ministère McKenzie, il faisait des discours véhéments, violents même. Il luttait avec la fougue d'un soldat montant à l'assaut d'une citadelle ; du train qu'il y allait on aurait juré qu'il ne finirait pas sans planter son drapeau dans le camp ennemi. Sa nervosité nuisait à l'effet de sa parole, il s'emportait, prenait le mors aux dents et sa parole bruyante, précipitée, étourdissait la Chambre.

Cependant, il s'exprimait toujours bien, dans un langage correct, et la députation comme le peuple aimaient l'entendre.

La famille Masson a droit d'être fière de lui et sa nationalité de le réclamer comme

un de ceux qui l'honorent le plus par leur caractère, leurs convictions, leur probité et leur intelligence.

LAURIER, CHAPLEAU, MERCIER.

Les trois hommes les plus populaires de notre temps.

Ils se ressemblent peu sous le rapport physique ou moral.

Laurier est le plus grand des trois, il a plus de six pieds, il porte la tête haute, son port est noble, son pas léger, on dirait qu'il ne touche la terre que du bout des pieds.

Chapleau est moins grand, moins élancé, plus fort en chair, plus vif, plus nerveux, il porte la tête basse, une belle tête couverte d'une chevelure abondante et déjà blanche.

Mercier est le plus massif des trois, le plus fortement constitué, le plus musculeux ;

il est grand, a les yeux et les cheveux noirs et porte une forte moustache—un vrai type de mousquetaire—la personnification de la force et de l'énergie. Il marche pesamment, avec l'assurance d'un homme qui croit que la terre lui appartient, il n'a ni l'élégance, ni la dignité personnelle des deux autres, de Laurier surtout.

Leur genre d'éloquence diffère comme leur organisation physique.

Voyez Laurier : ses sentiments, ses pensées sont nobles, élevés comme sa tête, comme son regard, on voit qu'ils viennent d'en haut, des hautes régions du monde intellectuel. Son langage est correct, élégant, gracieux comme ses manières, sa voix douce, sonore, harmonieuse.

Chapleau est moins élevé, moins correct, moins mesuré dans sa tenue et son langage, moins logique, mais plus vif, plus sympathique, plus vibrant, plus émouvant, il a plus de chaleur, de magnétisme et d'élec-

tricité — c'est une batterie électrique. — Il regarde, pendant qu'il parle, à droite et à gauche comme pour s'inspirer de tout ce qu'il voit et entend.

Mercier ne regarde ni en haut comme Laurier, ni autour de lui comme Chapleau, mais droit devant lui ou plutôt dans les yeux de son auditoire. Laurier parle par devoir, pour le plaisir de dire de belles et bonnes choses qui porteront leurs fruits un jour ou l'autre ; Chapleau pour plaire à ses amis, se faire applaudir, pour constater l'effet magique de sa parole sur une assemblée publique ; Mercier pour persuader, et convaincre, pour se faire des partisans et des admirateurs, pour remporter une victoire, un triomphe.

Chapleau est le plus brillant des trois, le mieux doué par la nature pour exceller en toutes choses. C'est le talent le plus souple, le plus varié, le plus complet, le plus séduisant que le pays ait produit peut-

être. Toutes les fées ont dû se pencher sur son berceau pour l'orner à l'envie de tous les dons de l'esprit et du corps qui constituent l'orateur populaire.

Mercier est le plus solide, le plus vigoureux, le plus pénétrant. Pénétrant, c'est bien le mot qui caractérise le mieux son éloquence. Voyez son geste, on dirait le mouvement de la hache qui frappe l'arbre à la racine, et dont chaque coup enlève un morceau. Il est moins fascinateur que Chapleau par la voix, le geste, la physionomie, mais il l'est plus par la manière habile de présenter une question, de la tourner et retourner sur tous les sens, de la rendre lumineuse, de la faire pénétrer dans les esprits les plus prévenus. Il est moins poète, moins artiste que Laurier et Chapleau, mais il est plus avocat et il sait mieux se mettre au niveau du peuple, il séduit et attire ses auditeurs et les enlace dans les mailles

d'une argumentation dont ils ne peuvent sortir.

Laurier est un républicain des temps antiques, un Caton ou un Scipion, un philosophe chrétien, moins sentimental et démonstratif, moins enclin à faire des professions enthousiastes de foi et de patriotisme, moins fertile en expédients et en ressources, mais croyant plus que ses deux rivaux à l'influence de la raison, de l'honneur et de la vertu, des nobles sentiments, des grandes pensées.

Chapleau et Mercier sont des modernes, des hommes de leur temps, en ayant toutes les qualités, tous les défauts, ne voulant être ni plus sages ni plus vertueux que les autres, prenant les hommes tels qu'ils sont et les gouvernant comme ils veulent l'être, n'ayant nullement l'intention, comme Laurier, de les rendre meilleurs. Tous trois catholiques et Canadiens-Français, Laurier froidement avec réserve, Mercier sans

arrière pensée, chaleureusement, Chapleau avec prudence.

Exemple : Laurier aurait sauvé Riel par principe, par esprit de justice ; Mercier par sentiment national ; Chapleau a laissé faire par prudence.

Mercier et Chapleau savent mieux gouverner les autres que se gouverner eux-mêmes ; Laurier sait peut-être mieux se conduire que conduire les autres.

Je n'ai pas connu un homme qui ait cultivé et développé autant que Laurier ce que la nature et la providence lui avaient donné de forces physiques et intellectuelles. Aussi, avec une constitution débile, ingrate, il vivra quinze ou vingt ans de plus que la plupart des hommes de son temps et sans avoir l'esprit ingénieux et intrigant de plusieurs d'entre eux et la fertilité de leurs ressources politiques, il arrivera à la plus haute position qu'un Canadien-Français puisse atteindre dans un pays anglais.

Résumons : Laurier est le type de l'orateur parlementaire, de l'homme d'Etat, du grand citoyen.

Chapleau est la personnification la plus brillante que nous ayons eue du tribun, du politicien habile, rusé et retors de notre temps.

C'est l'orateur aimé des foules . . . et des dames, ce qui veut dire qu'à l'éclat, au brio, à la fougue et à la passion, il joint la délicatesse et la finesse de l'esprit.

Le plus capable d'entraîner un pays, une population à sa suite dans un grand mouvement populaire et national où il se déciderait enfin à laisser parler son cœur, à donner l'essor à toutes les brillantes facultés qui le distinguent.

Mercier est tout à la fois orateur parlementaire, avocat et tribun. C'est le lutteur le plus fort, le plus habile, le plus infatigable, que j'aie connu à la Chambre ou à la tribune. . . .

Au moment où j'écris ces lignes j'apprends qu'il se meurt . . .

Est-il possible que tant de vie et d'intelligence vont disparaître pour toujours ? Quelle perte ! O néant des choses humaines !

Hélas ! s'il avait lutté pour conserver sa santé comme il a lutté pour la resaisir, il ne mourrait pas si jeune. Oui, si jeune, car il était constitué pour vivre trente ou quarante ans de plus.

La mort a rarement eu affaire à un athlète plus redoutable, elle va réussir à le vaincre, mais il mourra debout, comme il a dit souvent qu'il mourrait.

Devant cette tombe qui s'ouvre pour recevoir sa dépouille mortelle, la critique désarmera, sans doute, pour rendre hommage à la splendeur et à la puissance de son intelligence, de son génie politique, à l'énergie de son caractère, à la sincérité de son patriotisme.

A travers toutes les vicissitudes d'une

vie pleine d'orage et de tempêtes, malgré des fautes et des faiblesses, il a conservé jusqu'au dernier moment toute la ferveur des sentiments religieux et patriotiques de sa jeunesse. De tous les hommes politiques que j'ai connus, c'est celui qui, en toutes choses et en toutes circonstances, était le plus porté à envisager les questions au point de vue national.

Il était franchement, sincèrement et profondément patriote sans fanatisme.

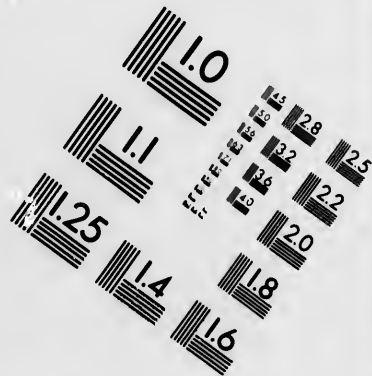
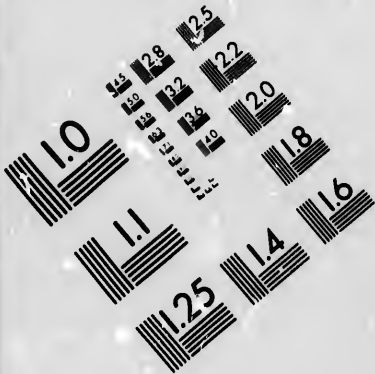
Peu d'hommes ont eu des amis plus dévoués, des admirateurs plus enthousiastes, des triomphes plus éclatants, des revers plus accablants. Il était plus fort, plus grand dans la défaite que dans la victoire.

Il lui sera beaucoup pardonné parce qu'il a beaucoup souffert.

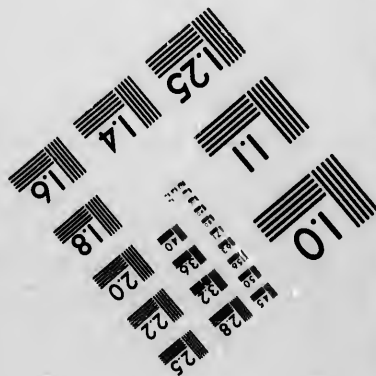
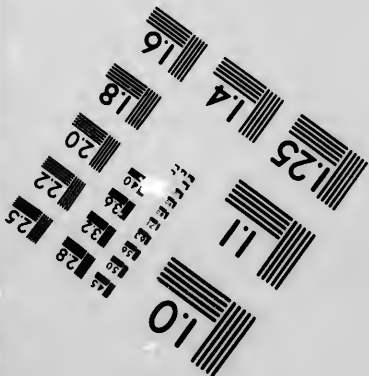
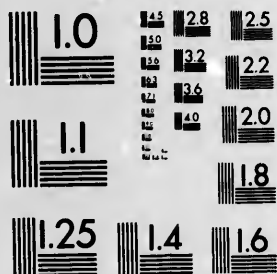


CONCLUSION.

Presque tous ceux dont j'ai esquissé la vie à grands traits sont de Montréal, j'avais l'intention d'y ajouter quelques portraits de personnes vivant dans d'autres endroits de la province, ce sera pour un autre volume. D'ailleurs je n'ai pas la prétention de faire connaître tous ceux qui méritent de l'être ; non, je crois qu'il existe à Québec, à Trois-Rivières, un peu partout, des hommes plus intéressants à étudier qu'un bon nombre de ceux dont les noms sont contenus dans ce volume. J'irai même plus loin ; il y a des centaines de personnes ignorées et inconnues dont le mérite est plus grand que celui



**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**





des hommes les plus populaires. Que d'existences saintes, sublimes et héroïques s'écoulent secrètement dans le sacrifice, le dévouement et l'abnégation ! Que d'hommes modestes, de pauvres femmes souffrent patiemment tous les jours de leurs vie toutes les souffrances physiques et morales ! Que de vertus cachées dans les cloîtres, les couvents, les presbytères et les collèges !

Les plus belles biographies sont celles que Dieu fera au jugement dernier.

De celles contenues dans ce volume je crois néanmoins tirer les conclusions suivantes.

Les hommes les plus brillants, les plus favorisés des dons de la nature sont généralement les plus passionnés, les plus sujets à toutes les séductions de l'orgueil, de la vanité et des sens. Ils sont faits pour le mal comme pour le bien, ils édifient le monde par leurs vertus ou le scandalisent par leurs vices. Tout dépend de la direc-

tion des principes et des sentiments qu'ils reçoivent dans leur jeunesse. Plus je vieillis, plus je suis convaincu qu'il faut à ces hommes pour contrôler leurs mauvais instincts, pour remplir leurs devoirs envers Dieu, la religion, la famille et la patrie, un fond de principes religieux solides, une conscience bien trempée et fortifiée par une surveillance constante de soi-même.

Je ne parle pas de la religion qui consiste simplement dans des actes extérieurs, dans des manifestations ou des professions de foi plus ou moins éphémères, mais dans des convictions profondes agissant constamment sur la raison et inspirant tous les actes de la vie.

Les hommes les plus utiles sont les hommes de volonté, de devoir, de sacrifice, habitués, dès le bas âge, à se contraindre, à se réprimer, à se vaincre, à faire des choses ennuyeuses, suivant l'expression du juge Jetté.

Malheureusement, les jeunes gens, à peine sortis du collège, se jettent, tête baissée, dans le tourbillon du monde, courant après tous les feux follets, tous les mirages, prenant les apparences pour les réalités, cherchant les choses agréables, tout ce qui flatte l'amour-propre, la vanité. La politique, les élections, les discours sur les hustings, la cabale, les applaudissements, l'excitation de la lutte, voilà surtout ce qui les attire et les séduit. Pauvres papillons ! ils se brûlent à tous les feux et se trouvent heureux quand ils se sont arrêtés à temps et n'ont perdu qu'une aile.

Que de talents perdus ! Que de naufrages lamentables ! Que d'existences précieuses détruites ou abrégées de 10, 15 et 30 ans !

Bienheureux ceux qui arrivent dans le monde préparés, armés, avec une volonté ferme, la résolution inébranlable de continuer la vie laborieuse et modeste du collège

jusqu'à ce qu'ils se soient fait une position solide !

Bienheureux les patients, les forts et les persévérants qui, avant de pousser leur barque au large, se préparent à faire face à tous les dangers, à tous les accidents et mettent plus leur confiance dans le gouvernail que dans les voiles ! Bienheureux enfin ceux qui cherchent dans un travail constant, quotidien, opiniâtre, la force de la vie présente et future, le secret du bonheur !

Les grands saints, les véritables héros sont ceux qui luttent non seulement une heure, un jour, mais tous les jours de leur vie et s'occupent constamment de se surveiller, de s'aguerrir, de se protéger et perfectionner.

Quelques hommes naissent sages, modérés, ils n'ont pas à faire de grands efforts pour être vertueux, pour peu qu'ils aient le sentiment du devoir, de l'honneur et de la dignité personnelle, ils remplissent hono-

rablement leurs devoirs de citoyens et de pères de famille. Ils feront rarement des actes de dévouement ou de vertu héroïques, mais ils ne commettront jamais non plus de fautes honteuses et mériteront le respect public. Mais bien plus grand est le mérite de ceux que leur nature ardente, leurs âmes passionnées condamnent à une lutte de tous les jours, de tous les instants. Quand à des principes religieux solides et à une conscience éclairée, ils joignent les sentiments d'honneur et de dignité personnelle dont je viens de parler, ils sont les piliers de la société, les modèles de l'humanité.

Malheureusement il en est trop parmi nous qui parlent et agissent comme si la religion et le patriotisme consistaient à faire des professions de foi et des déclarations patriotiques et qui donnent à nos concitoyens appartenant à des religions et à des nationalités différentes le droit de dire que

nos actes ne prouvent pas la superiorité de nos croyances.

Nos hommes publics devraient songer que notre influence nationale et religieuse souffre de leurs faiblesses, de leurs fautes, de leurs excès, de leur amour exagéré de l'argent et des honneurs.

On dit que les Allemands doivent à leur système d'éducation leurs qualités solides, leur patriotisme ardent et leurs succès éclatants.

Les directeurs de nos collèges et de nos écoles doivent plus que jamais s'appliquer à former des âmes fortes et des esprits éclairés pour le service de la religion et de la patrie.



TABLE DES MATIÈRES.

	PAGE
L.-A. Jetté.	5
Adolphe Chapleau.	23
Médéric Lanctôt.	41
Siméon Morin.	67
Wilfrid Laurier.	79
Le juge Rainville.	99
Rodolphe Laflamme.	107
Edward Blake.	121
Le juge Papineau.	137
Luther Hamilton Holton.	143
Le juge Johnson.	153
Ludger Labelle.	161
Albani.	173
Elzéar Labelle.	189
J.-A. Mousseau.	199
L.-O. Taillon.	209
Charles Laberge.	219
F.-X.-A. Trudel.	233

	PAGE
Thomas-J.-J. Loranger.	243
L.-O. Loranger.	255
Rodrigue Masson.	261
Laurier, Chapleau, Mercier.	269
Conclusion.	279

